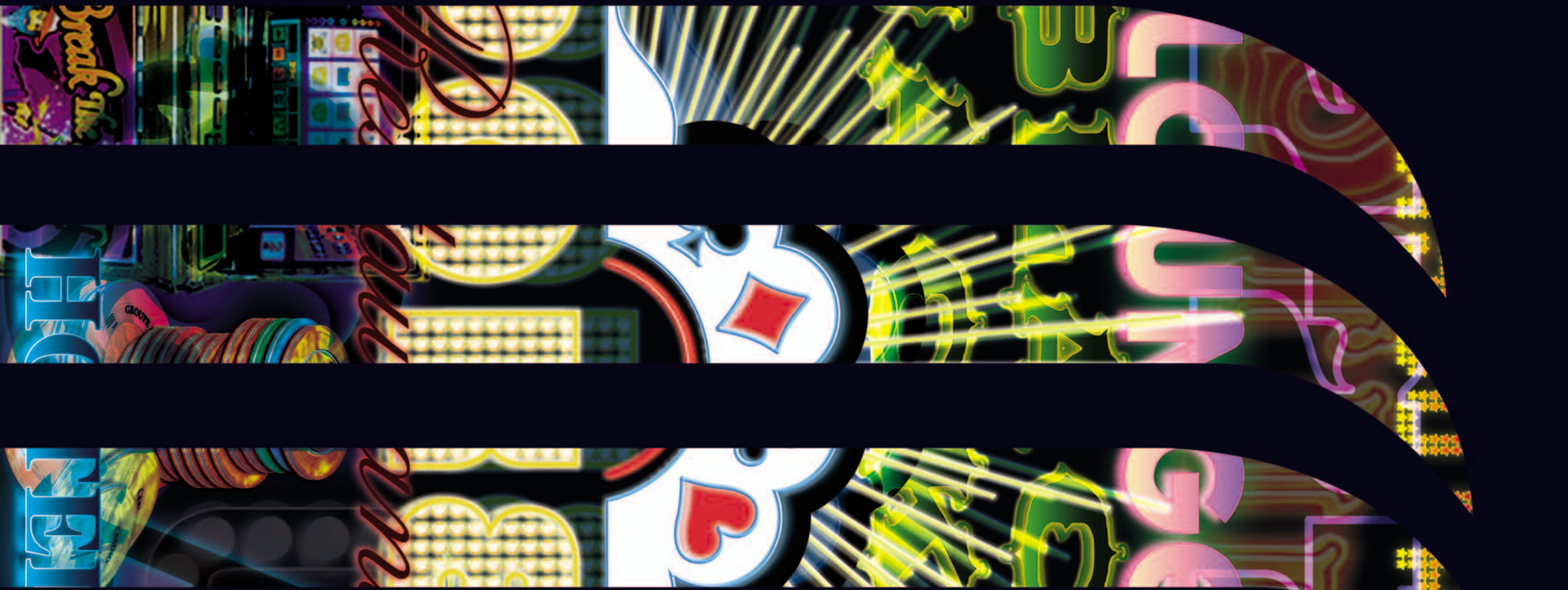
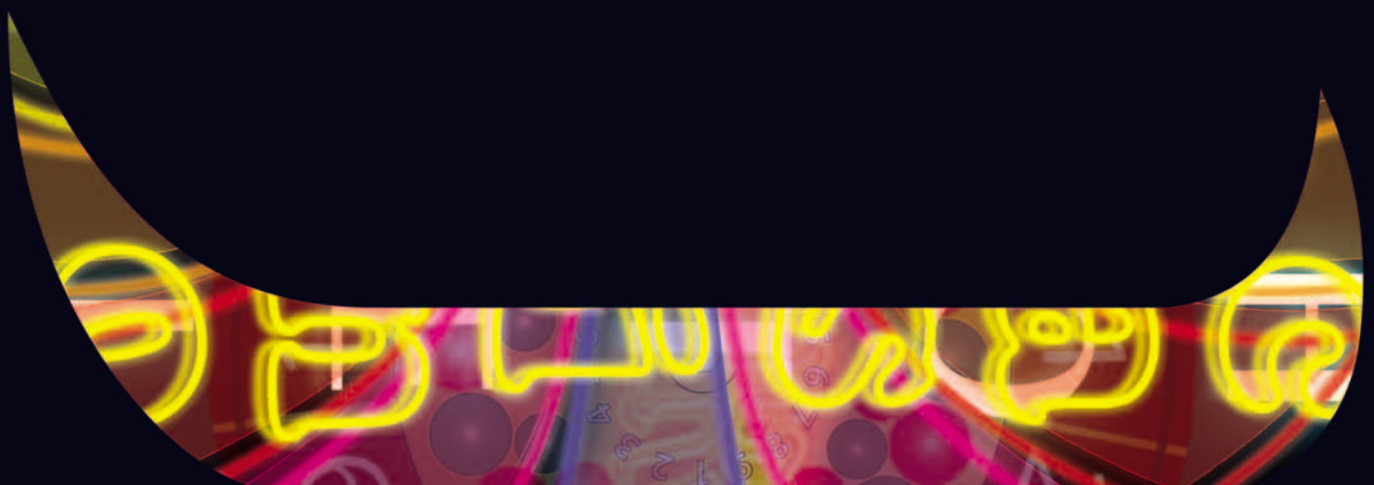


GROUPE PARTOUCHE

RAPPORT ANNUEL 2006



MESSAGES

Le Président
du Conseil de Surveillance

Le Président du Directoire

FAITS MARQUANTS

Le Havre

Partouche Interactive

Une nouvelle ère de jeux :
La Mixité

Le Poker

RAPPORT FINANCIER 2006



Le mot du Président du Conseil de Surveillance

L'année écoulée a été marquée pour le GROUPE PARTOUCHE, par une impulsion nouvelle de son Directoire. La situation à laquelle il se trouve confronté, n'a plus rien à voir avec celle des années antérieures qui ont vu un développement considérable de notre activité.

Aujourd'hui en France, il est nécessaire de gérer avec beaucoup de rigueur, puisque le marché se trouve désormais à peu près pourvu et que nos charges augmentent naturellement. Je sais que le Directoire s'y consacre avec sérieux.

Il est donc d'autant plus important que l'Etat et nos Communes d'implantation nous considèrent plus comme des partenaires de long terme, appréciant notre rôle dans l'animation touristique plutôt que comme des percepteurs.

Le Directoire, avec notre approbation, se préoccupe aussi de l'avenir. Dans notre secteur comme dans tant d'autres, les nouveaux vecteurs de communication vont devenir essentiels.

Depuis de nombreuses années, parce que cette responsabilité nous incombe au premier chef, nous avons demandé que la France se préoccupe, sans attendre, de la mise en place des instruments d'une gestion satisfaisante de ces nouveaux modes de consommation des jeux, afin que notre activité continue de s'exercer dans un environnement régulé.

Nous regrettons grandement que cette demande de bon sens se heurte à un immobilisme certain quand ce n'est pas une totale hostilité.

Nous restons optimistes car l'importance de ce mouvement ne pourra être ignorée longtemps encore, alors que nos voisins avancent. GROUPE PARTOUCHE s'est, dans ce but, mis en état de s'imposer au plan mondial. C'est là notre fierté pour l'année écoulée !

Isidore PARTOUCHE



Le message du Président du Directoire

Au cours du dernier exercice GROUPE PARTOUCHE a travaillé pour s'adapter à un marché devenu mature et ne connaissant plus de croissance organique.

En raison du constant alourdissement de nos charges d'exploitation à périmètre égal, notre dernier résultat s'est logiquement dégradé car nos efforts pour améliorer notre rentabilité et développer de nouvelles sources de croissance prennent nécessairement du temps.

Pour développer l'attractivité de nos établissements et en augmenter la fréquentation malgré de nouvelles dispositions réglementaires à impact négatif, comme le contrôle généralisé des clients à l'entrée et bientôt l'interdiction du tabac, nous avons demandé à notre tutelle que soit enfin mis en œuvre un vaste chantier de modernisation et d'évolution de l'offre de jeux en France.

Nous espérons qu'ainsi de grands changements positifs, vont pouvoir s'opérer dans les casinos français.

Nous serons parmi les premiers à tirer parti de l'introduction du Texas Hold'em poker, véritable phénomène de société touchant une nouvelle clientèle qui se présente déjà en masse dans les établissements qui le testent actuellement comme Divonne ou le Pasino d'Aix-en-Provence.

Ces nouvelles dispositions nous permettront ainsi d'offrir une approche renouvelée des jeux, plus festive, plus ludique et, oserai-je le dire, plus sportive !

D'autres mesures nous rendront aussi plus proches de nos concurrents comme l'introduction des jackpots multi-sites, nous permettant d'offrir des lots de plusieurs centaines de milliers d'euros dans tous les établissements du Groupe en même temps…

D'ores et déjà, le système de fidélisation " Players Plus " montre l'étendue de ses possibilités : il a déjà été adopté par près de 150 000 adhérents !

Bref, bien que nous traversions actuellement quelques turbulences, jamais l'opportunité d'imaginer le futur des jeux en France n'a été si forte.

Il nous appartient enfin, de garantir, non seulement à nos salariés et actionnaires mais surtout à nos clients que notre expérience du métier et notre maîtrise du Groupe permettront son arrivée à bon port dans un véhicule prêt à relever les défis de demain, ceux des nouvelles technologies des jeux que sont la téléphonie, l'internet et bien sûr, la télévision !

Bienvenue à tous dans l'ère du " GAMING 2.0 " !

Merci de votre confiance.

Patrick PARTOUCHE















Le HAVRE

Avec un hôtel **** de 45 chambres, des restaurants, un centre de remise en forme, une salle de spectacle pouvant accueillir 550 personnes et une salle de jeux, ce nouveau “ Pasino ”, inauguré le 1er juin 2006, offre plus de 12 000 m² de jeux et de détente situés en plein cœur de la ville.





Partouche Interactive

GROUPE PARTOUCHE, en lançant sa filiale Partouche Interactive en avril 2006, entend s'inscrire durablement dans l'univers des nouvelles technologies. En plaçant le client au centre de toutes ses préoccupations, Partouche Interactive réunit, au service du jeux et du divertissement, la téléphonie mobile, la télévision interactive et Internet.

Enfin en créant la carte Player plus, GROUPE PARTOUCHE donne un accès unique à tous ses clients à l'ensemble de ses nouveaux supports de communication.



UNE NOUVELLE ÈRE DE JEUX : LA MIXITÉ



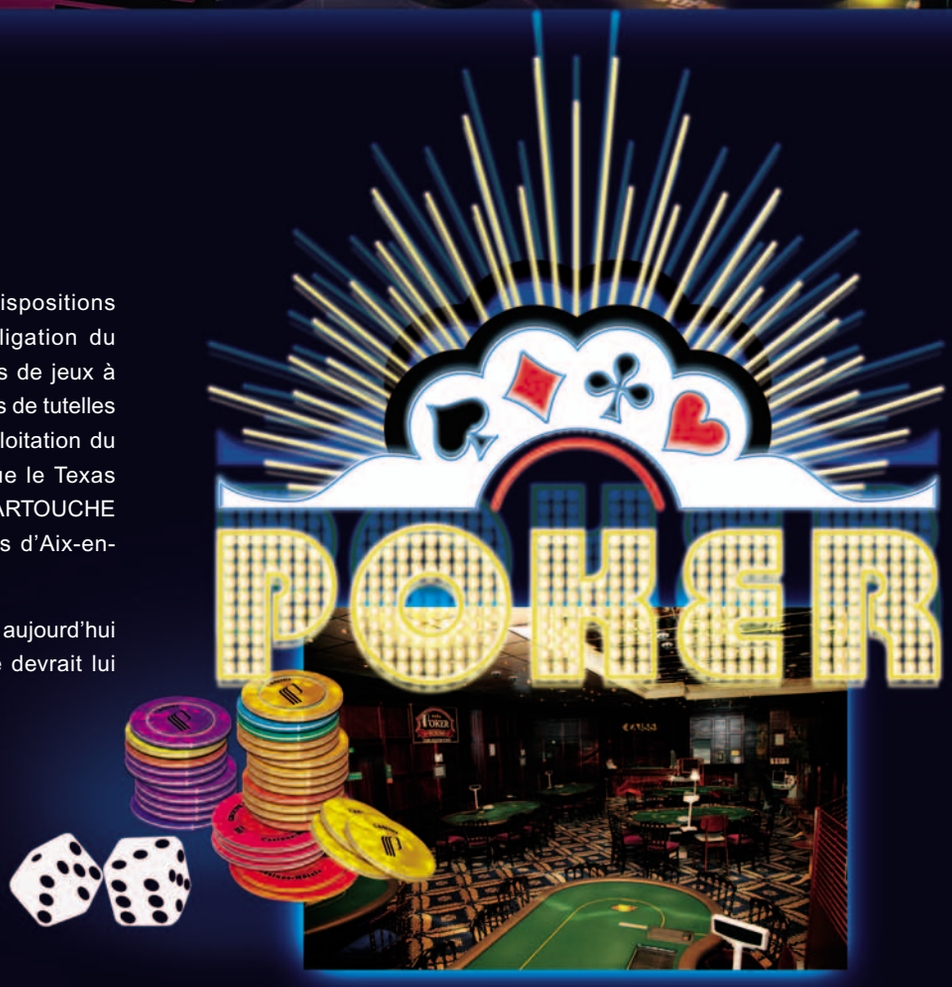
Accompagnant la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels, la mixité des jeux de tables et des machines à sous au sein d'une même salle a été autorisée à partir du 1er mai 2006.

Cette mesure appliquée dans la plupart des casinos du Groupe a eu pour effet d'améliorer très nettement l'attractivité des jeux de tables souvent ignorés jusqu'alors par la majorité de nos clients.



En contrepartie aux nouvelles dispositions réglementaires concernant l'obligation du contrôle d'identité à l'entrée des salles de jeux à partir du 1er novembre 2006, les autorités de tutelles ont autorisé à mener un test sur l'exploitation du Poker sous sa forme la plus répandue le Texas Hold'em. Deux casinos du GROUPE PARTOUCHE ont été désignés, il s'agit des casinos d'Aix-en-Provence et de Divonne-les-Bains.

L'engouement médiatique que connaît aujourd'hui le Poker dans le Monde et en France devrait lui assurer un succès certain.





GROUPE PARTOUCHE

RAPPORT FINANCIER 2006

SOMMAIRE

		Page
1.	PERSONNES RESPONSABLES	14
2.	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	15
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	16
4.	FACTEURS DE RISQUES	17
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	24
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	27
7.	ORGANIGRAMME	32
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	40
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	41
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	48
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	49
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	50
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	51
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	52
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	62
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
17.	SALARIÉS	74
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	77
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	79
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	83
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	150
22.	CONTRATS IMPORTANTS	161
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	162
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	163
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	164
26.	TABLE DE RECONCILIATION	165

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

“ J’atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document de référence ”.

Patrick PARTOUCHE
Président du Directoire

2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des Commissaires aux Comptes	Date du dernier renouvellement	Date de la première nomination	Fin du mandat
TITULAIRE			
BDO GENDROT	AGO	AGM	AGO appelée à statuer sur les comptes
25, Quai Carnot - 92000 SAINT CLOUD	du 23 avril 2004	du 23 avril 2004	de l'exercice clos le 31 octobre 2009
TITULAIRE			
M. José DAVID	AGO	AGO	AGO appelée à statuer sur les comptes
47, Av. du Pt F. Roosevelt - 92330 Sceaux	du 23 avril 2004	du 4 février 1995	de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLEANT			
Société FIDUCIAIRE MCR	AGO	AGO	AGO appelée à statuer sur les comptes
232 Av. du Prado – 13000 MARSEILLE	du 23 avril 2004	du 23 avril 2004	de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLEANT			
M. Emmanuel QUINIOU	AGO	AGO	AGO appelée à statuer sur les comptes
62, rue de la Faisanderie - 75116 Paris	du 23 avril 2004	du 8 mars 1996	de l'exercice clos le 31 octobre 2009

2.2. DÉMISSION OU DÉPART DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, est démissionnaire à l'issu de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2005 et 2006, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

COMPTE DE RÉSULTAT **En milliers d'euros au 31 octobre (sauf les données par action)**	**2006**	**2005**
Chiffre d'affaires	511 136	455 771
Résultat Opérationnel	**81 189**	**87 229**
Résultat Net Total	36 071	39 156
Dont part du Groupe	**28 670**	**32 866**
Résultat net par action part du Groupe	0,66524	0,76259
Dividende distribué part action	-	-

ACTIF **En milliers d'euros au 31 octobre**	**2006**	**2005**
Actifs non courants	**877 172**	**912 862**
Actifs courants	**173 261**	**171 820**
Actifs destinés à être cédés	12 799	-
TOTAL ACTIF	**1 063 232**	**1 084 682**

PASSIF **En milliers d'euros au 31 octobre**	**2006**	**2005**
Capitaux propres Groupe	271 216	240 557
Intérets minoritaires	32 336	33 642
Capitaux propres	**303 552**	**274 200**
Passifs non courants	**563 880**	**604 488**
Passifs courants	**193 963**	**205 994**
Passifs destinés à être cédés	1 837	-
TOTAL PASSIF	**1 063 232**	**1 084 682**

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1. PRINCIPAUX RISQUES

4.1.1. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La société GROUPE PARTOUCHE dispose d'une trésorerie abondante, aidée en cela par un besoin en fonds de roulement structurellement négatif.

L'endettement à la clôture de l'exercice reste non seulement compatible avec l'EBITDA du Groupe et le niveau des capitaux propres. Le crédit syndiqué renégocié à l'occasion de l'acquisition du Groupe de Divonne tient compte dans son profil de remboursement des flux prévisionnels d'exploitation et d'investissements attachés aux prochains exercices ; son exigibilité anticipée est principalement activée par le non-respect des covenants financiers évoqués dans la note 17 des annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1.).

ENDETTEMENT :

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	TOTAL	- 1 ANS		1 à 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
PASSIF							
Crédit syndiqué	400 830	-	34 480	-	168 952	-	197 398
Emprunts bancaires	19 972	1 671	3 961	1 373	9 413	-	3 554
Total	**420 802**	**1 671**	**38 441**	**1 373**	**178 365**	**-**	**200 952**
ACTIF							
Placements	**24 611**	**-**	**24 611**	**-**	**-**	**-**	
Position nette avant gestion	**396 191**	**1 671**	**13 830**	**1 373**	**178 365**	**-**	**200 952**
Couverture de taux	-	17 000	-17 000	184 000	-184 000	-	
Position nette après gestion	**396 191**	**18 671**	**-3 170**	**185 373**	**-5 635**	**-**	**200 952**

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT SYNDIQUE :

Montant du crédit à l'origine :

431 000 000 €

Capital restant dû à la clôture de l'exercice :

400 830 000 €

Durée restante :

6 ans

Taux :

Variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque au fur et à mesure de l'amélioration du ratio Endettement financier consolidé net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

Garanties :

- Nantissement des titres des principales filiales du Groupe.
- Le crédit syndiqué comprend en outre certains ratios financiers évolutifs dans le temps, construits sur les chiffres consolidés du Groupe, dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée :
 - Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers consolidés devra être supérieur ou égal à 4,75 au 31/10/2007.
 - Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / Service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2007.
 - Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3 au 31/10/2007.

4.1.2. RISQUES DE TAUX

Hors prise en compte des liquidités, l'exposition aux risques des taux est la suivante.

Le montant des emprunts bancaires à court et moyen terme, hors découverts bancaires, s'élève à 420,8 M€. La part à taux variable est de 417,8 M€.

Après gestion, les emprunts exposés à la fluctuation des taux variables s'élève à 192,1 M€, soit 45,65 % du total des dettes bancaires.

Cette position est conforme aux objectifs fixés. Lors de l'arrêté des comptes, les couvertures de taux étaient actives.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 192,1 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 1 921 000 €.

Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux correspondent à des risques identifiés et le Groupe ne prend aucune position spéculative.

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La mise en œuvre des options retenues est assurée par la direction financière.

4.1.3. RISQUES DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de préciser que les activités de GROUPE PARTOUCHE à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 19 sociétés étrangères dont 8 se situant hors zone Euro. L'exposition au risque de change demeure, compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse et égyptienne. L'ensemble, hors zone Euro, représente moins de 6 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ne fait l'objet d'aucune couverture.

Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

La présence du Groupe à l'étranger entraîne une exposition du chiffre d'affaires aux risques de change attachés aux principaux pays suivants : Tunisie, Suisse et Etats-Unis. Le risque de change lié aux opérations réalisées par les filiales est limité car les produits et charges sont engagés en devises locales.

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2006 :

Devises par pays	K CHF Suisse	K USD USA	K TND Tunisie
Actifs	2 455,8	-	699,3
Passifs	12 366,9	11,8	1 109,0
Position nette avant gestion	**-9 911,1**	**-11,8**	**-409,7**
Position de gestion	-	-	-
Position nette après gestion	**-9 911,1**	**-11,8**	**-409,7**

4.1.4. RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.

Le montant des actions propres auto-détenues à l'actif du bilan, pour un montant de 169 K€, se décompose en actions de GROUPE PARTOUCHE SA pour 168 767 €. Dans la présentation du bilan aux normes IFRS, ces actions viennent réduire les capitaux propres du Groupe.

Actions de GROUPE PARTOUCHE SA :

L'achat de ces actions s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par Assemblées, avec comme objectif principal la régularisation du cours de bourse.

Nombre de titres	Valeur comptable	Valeur de marché (cours au 31.10.06)	Plus-value potentielle (cours au 31.10.05)
19 166	168 767 €	383 320 €	214 553 €

Une baisse de 10 % du cours de l'action GROUPE PARTOUCHE n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés.

Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

4.1.5. RISQUE DE TRANSACTION

Comme expliqué ci-dessus, les achats et vente effectués dans le cadre de l'activité de GROUPE PARTOUCHE le sont essentiellement en euros. De même, le risque lié à la détention d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères est peu significatif. En conséquence il n'y a pas de couverture du risque de change attachée au risque de transaction.

4.1.6. RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les capitaux propres. En raison du caractère long terme de ces participations, GROUPE PARTOUCHE ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.7. NANTISSEMENTS

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par GROUPE PARTOUCHE aux banques au titre du contrat de crédit en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, GROUPE PARTOUCHE a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après :

Pour l'ensemble des filiales suivantes :

• **Bénéficiaire :** pool bancaire mené par Natexis Banques Populaires est composé des banques suivantes : BRED Banque Populaire, Commerzbank AG – succursale de Paris, IKB, Lloyds TSB Bank PLC, CIC Lyonnaise de Banque, Natexis Banques Populaires, Scotiabank Europe PLC, WEST LB AG, Bank of Scotland, HSBC, Crédit Agricole Nord de France, Crédit Agricole Normandie Seine, Bank of Ireland, Crédit du Nord, BCME, Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais.

• **Condition de levée du nantissement :** remboursement de l'emprunt.

Date de départ du nantissement : 30 septembre 2005 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %
FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND SAS	116 250	100,00 %
HOTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %
GROUPE DE DIVONNE SA	2 659 969	99,99 %

Date de départ du nantissement : 1er mars 2006 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %
CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %
SARL HOTEL COSMOS	49 950	99,90 %
CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL THERMES DE CONTREXEVILLE	49 950	99,90 %
ELYSEE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SARL THERMES DE VITTEL	49 950	99,90 %
LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %
NUMA SAS	5 000	100,00 %
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES THERMES	9 950	99,90 %
SOCIETE DES CHEMINS DE FER ET HOTELS DE MONTAGNE AUX PYRENEES SA	178 000	76,17 %
SCI SOCIETE FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	49 950	99,90 %
SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO ET HOTELS DE CONTREXEVILLE SAS	4 950	99,00 %
SOCIETE DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %
JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %
CANNES BALNEAIRES PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %
LYDIA INVEST	973	97,30 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %

En outre, Financière Partouche a nanti au profit du pool bancaire 62,3 % du capital de GROUPE PARTOUCHE, soit l'intégralité de sa participation.

Nom de l'action--naire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nbre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Financière Partouche SA	Pool bancaire mené par Natexis [1]	30 sept 2005	31 sept 2012	Remboursement d'emprunt	26 848 500	62,30 %

[1] Le pool bancaire mené par NATEXIS BANQUES POPULAIRES est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC CCF, Lyonnaise de Banque et Natexis Banques Populaires.

4.1.8. RISQUES JURIDIQUES

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

4.1.9. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la " politique environnementale " est intégré dans les dépenses globales :

RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE ; UTILISATION DES SOLS ; REJETS DANS L'AIR ; L'EAU ET LE SOL ; NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS :

Le GROUPE PARTOUCHE et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO2 dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES A L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

LES MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE :

Le GROUPE PARTOUCHE a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des " affaires environnementales ".

LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement reste marginal.

L'EXISTENCE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, LES MOYENS CONSACRÉS A LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du GROUPE PARTOUCHE de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SAUF SI CETTE INFORMATION EST DE NATURE A CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUX A LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du GROUPE PARTOUCHE n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2006.

LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSES À CELUI-CI :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

TOUS LES ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ A ASSIGNÉ À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS CI-DESSUS :

Les éléments sur les objectifs environnementaux que le GROUPE PARTOUCHE assigne à ses filiales à l'étranger sur les six premiers points cités ci-dessus ont été transmis en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Tunisie.

4.2. GESTION DES RISQUES

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du " Tous risques sauf " garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances " multirisques Casinos et Hôtels " avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'Art …

Il n'existe pas de mécanisme d'auto assurance. Le GROUPE PARTOUCHE n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

A notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1er novembre 2005 au 31 octobre 2006.

CASINOS	Couvertures	Montant des garanties	Primes (frais de gestion compris)
Multirisques Casinos	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 65 M€	1 013 775 €
Responsabilité civile			74 152 €
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC Voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
Responsabilité civile après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
Responsabilité civile des dirigeants		8 M€ par sinistre et par an	14 186 €
Tous risques exposition			1 996 €
Polices œuvres d'Art			14 979 €
Automobiles		Tous Risques	
	Flotte automobiles		50 204 €
	Missions collaborateurs		3 238 €

HOTELS	Couvertures	Montant des garanties	Primes (frais de gestion compris)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	158 926 €
Responsabilité civile hôtelière	Dommages corporels, matériels et immatériels	7,6 M€ à 7,9M€ par sinistre	20 445 €
	dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	1,53 M€ à 1,59 M€ par sinistre	

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. DÉNOMINATION SOCIALE

La Société a pour dénomination sociale " GROUPE PARTOUCHE " et a pour sigle " G.P. ".

5.1.2. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464. Son code APE est le 741 J.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société GROUPE PARTOUCHE initialement dénommée SA Compagnie Fermière Des Eaux et Boues de Saint-Amand a été créée, par acte reçu par Maître CARTIGNY, Notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la Société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994, au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux présents statuts.

5.1.4. SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris. Son numéro de téléphone est le +33 (0)1 47 64 33 45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1 47 64 19 20.

La Société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La Société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.1.5. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

En fin d'exercice 2005, GROUPE PARTOUCHE a réalisé une opération de croissance externe significative en acquérant le pôle Groupe de Divonne comprenant notamment cinq casinos, avec comme principale ambition de redynamiser l'activité de cet ensemble tout en procédant au redressement de sa rentabilité.

GROUPE PARTOUCHE a réalisé fin 2005, pour un montant total de 4,2 M€, deux prises de participations minoritaires dans les sociétés QueDesJeux, fournisseur de jeux à des sites Internet et opérateurs de téléphonie mobile et NEW SCREENS, chaîne interactive du bouquet Canal Satellite. Le développement du gambling dans le cadre de ces nouvelles technologies devient ainsi l'une des préoccupations stratégiques premières du GROUPE PARTOUCHE.

Depuis le 1er novembre 2006, un contrôle d'identité aux personnes accédant aux salles de jeux de casino a été rendu obligatoire permettant ainsi d'améliorer le contrôle des interdits de jeux et des mineurs.

En contrepartie à cette mesure, une évolution de la réglementation des jeux a permis au secteur des casinos de moderniser ses activités. Il est désormais possible de mixer les jeux de tables avec les machines à sous. De nouvelles mesures, telles que les accepteurs de billet dans les machines à sous (Bill Acceptor), le système de cartes pré créditée (Cashless), le ticket in/out, la constitution de jackpots multi-sites, la publicité des jackpots en cours, l'exploitation du Texas Hold'em Poker, seront rendues également possibles.

Depuis le 1er février 2007, le décret interdisant de fumer dans les lieux publics est entré en vigueur. Un délai de onze mois a été accordé aux casinotiers afin de leur permettre de " s'adapter économiquement " à cette nouvelle mesure. Au 1er janvier 2008, tous les établissements devront avoir mis en place des espaces clos destinés aux fumeurs ou être totalement non-fumeurs.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices vise à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe. Pour atteindre le premier objectif, le Groupe maintient son volume d'investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs à un niveau voisin de 45 M€.

Cette maîtrise du volume brut associée à des cessions ponctuelles d'actifs non-stratégiques, autorise un désendettement régulier du Groupe qui lui permet de réaliser des opérations de croissance externe significatives telles que les acquisitions du Goupe Compagnie Européenne de Casinos (2002) et du Groupe de Divonne (2005), et des prises de participations dans des sociétés au potentiel de développement jugé stratégique.

5.2.2. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Sur 2006, la génération de trésorerie par les activités opérationnelles s'est élevée à 80,6 M€ et le flux de trésorerie lié aux activités de financement a représenté une utilisation de trésorerie de 41,6 M€, majoritairement consacrée à la réalisation du nouveau casino du Havre pour 24,5 M€. Des investissements financiers pour 8,6 M€ ont essentiellement concerné le développement stratégique du Groupe dans les nouvelles technologies. Des cessions (Hôtel Parc Martigny et SFC) ont permis de limiter le flux total d'investissement net total à 41,7 M€.

5.2.3. INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT

Le flux net provenant du financement a représenté une utilisation de trésorerie de 50,8 M€ ; le Groupe a en effet consacré 47,9 M€ au remboursement de sa dette bancaire tel que prévu sur l'exercice. Aucune dette nouvelle n'a été contractée.

5.2.4. INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS

Les principaux chantiers individuels à venir et concernant au premier chef l'exercice 2007 sont :

- **Boulogne-sur-Mer :** déménagement du casino (5 M€)
- **Bandol :** construction de l'hôtel 4 étoiles et réfection du casino (4 M€)
- **La Tremblade :** construction du casino (3 M€)
- **Salies-de-Béarn :** Construction de l'hôtel (3 M€)
- **Cabourg :** réorganisation et réaménagement total du casino (2,8 M€)

5.2.5. INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS QUE COMPTE RÉALISER LA SOCIÉTÉ À L'AVENIR POUR LESQUELS SES ORGANES DE DIRECTION ONT DÉJÀ PRIS DES ENGAGEMENTS

Les investissements significatifs qui ont été engagés, concernent la construction d'un nouveau casino à La Ciotat (10,5 M€) et l'édification d'un nouveau Pasino à La Grande-Motte (15 M€).

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1. LES CASINOS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe.

EN FRANCE, LES JEUX AUTORISÉS SONT LES SUIVANTS :

Les jeux de table :
La boule, la roulette française, les roulettes anglaises ou américaines.
Le stud-poker de casino, le black-jack, le baccara – chemin de fer et le trente et quarante (jeux de cartes).
Le craps (jeu de dés).

Les jeux automatiques :
Les machines à sous, sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites " machines à rouleaux " et " jeux vidéo ".

Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous (5 576 machines au 31 octobre 2006 et 5 616 au 31 janvier 2007 en France).

AUTRES ACTIVITÉS :

Outre ses activités de jeux, le GROUPE PARTOUCHE réalise le solde de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration qui sont considérées comme une activité complémentaire et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

6.1.2. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le Ministre de l'Intérieur sur avis conforme du Conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La Commission supérieure des jeux instituée au Ministère de l'Intérieur est composée de hauts fonctionnaires (15) et d'élus (5). Elle examine les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux, lesquelles sont soumises à son avis.

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur fixe la durée de l'autorisation, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le Ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le Ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du Ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise.

6.1.3. LES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX

Ils sont assis sur le " produit brut des jeux " auxquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le " produit brut des jeux " dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	58 000 €		
15 % de	58 001 €	à	114 000 €
25 % de	114 001 €	à	338 000 €
35 % de	338 001 €	à	629 000 €
45 % de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 % de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 % de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 % de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 % de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 % au-delà de	9 443 000 €		

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus de 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfactée).

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de GROUPE PARTOUCHE SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

6.1.4. IMPLANTATIONS DES CASINOS

GROUPE PARTOUCHE, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 janvier 2007, 54 casinos dont 47 établissements sont exploités en France et 7 à l'étranger.

74,9 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 54 casinos du GROUPE PARTOUCHE sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

France Régions	Commune d'implantation du casino
NORD/PAS-DE-CALAIS	ST-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS-PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLENEUF-VAL ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE POSAY
BOURGOGNE	ST-HONORÉ-LES-BAINS
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, ST-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES, ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
AUVERGNE	ÉVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT, ST-NECTAIRE
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE, PORT-BARCARÈS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, GRASSE, CANNES, JUAN-LES-PINS, BEAULIEU-SUR-MER, NICE

Étranger Pays	Commune d'implantation du casino
BELGIQUE	KNOKKE LE ZOUTE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE
TUNISIE	DJERBA
ESPAGNE	SAN ROQUE
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

6.1.5. CONCESSIONS D'EXPLOITATION DES CASINOS

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 18 ans. Au 1er mars 2006, le GROUPE PARTOUCHE compte en France 47 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation Ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier ne fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès du Ministère visant à la création d'un casino.

6.1.6. NOUVELLES ACTIVITÉS

En avril 2006, GROUPE PARTOUCHE a crée une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

- **Description de l'environnement concurrentiel**

Pour l'exercice 2005/2006, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 705,1 M€ en progression de 2,16 %. La part des machines à sous représente 93,8 % du PBJ total en hausse de 2,5 %. Les jeux de tables connaissent quant à eux une baisse de 2,9 % par rapport à l'exercice précèdent.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 58,1 % pour l'exercice 2005/2006.

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Il compte 193 casinos autorisés sur le territoire national (+ 3 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des Groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des Groupes en France	Nombre de casinos exploités	Produit brut des jeux réel 2006 (en M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	47	799,0
GROUPE BARRIERE SAS	31	774,9
GROUPE MOLIFLOR LOISIRS	21	245,8
GROUPE TRANCHANT	17	223,5
GROUPE COGIT	8	76,9
SMCFC	2	75,1
GROUPE ÉMERAUDE	8	58,4

Source : Syndicat des Casinos Modernes de France (données au 31/10/06).

- **Description des principaux clients**

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, est désormais constituée par l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU ou au Loto. La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros.

La clientèle des séniors et retraités forme désormais le principal segment.

- **Fournisseurs**

L'activité des casinos présente la particularité d'être très fortement réglementée.

L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du Ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.

C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi, etc.), cylindres de roulettes, jetonnerie pour jeux traditionnels (Bourgogne et Grasset) et jetonnerie pour machines à sous (La Monnaie de Paris,...).

6.3. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS ET LES MARCHÉS

Néant.

6.4. DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de convention municipale portant délégation de service public d'une durée maximum de 18 ans renouvelables.

6.5. ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION CONCERNANT LA POSITION CONCURRENTIELLE

Les éléments concernant la position concurrentielle ont été fournis par le Syndicat des Casinos Modernes de France – 143, rue de Saussure – 75017 Paris.

7. ORGANIGRAMME

7.1. RELATION MÈRE-FILIALES

Les actifs immobiliers du Groupe sont répartis sur de nombreux différents sites ; les principales propriétés immobilières concernent les sites de Juan-les-Pins, La Tour de Salvagny, Forges-les-Eaux et Divonne-les-Bains. L'essentiel de la dette bancaire et financière du Groupe est logée à plus de 90 % chez la maison-mère GROUPE PARTOUCHE SA.

Société holding du Groupe sans activité économique propre, GROUPE PARTOUCHE SA présente un actif immobilisé important avec 622,2 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 277,8 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de GROUPE PARTOUCHE SA est principalement divisé en capitaux propres pour 349,7 M€, compte-courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 100 M€ et dette bancaire pour 407,5 M€.

7.2. FONCTIONNEMENT DU GROUPE

GROUPE PARTOUCHE SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la Société mère cotée au Premier Marché de la Bourse de Paris.

GROUPE PARTOUCHE, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à GROUPE PARTOUCHE, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le montant total perçu, à ce titre, a été de 10 474 K€ hors taxes.

Par ailleurs, GROUPE PARTOUCHE entretient avec ses filiales des relations de type " mère-filles ", dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

7.3. HISTORIQUE DU GROUPE PARTOUCHE

1973

M. Isidore PARTOUCHE, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de St-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales " familiales ".

1976

Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982

Création du casino de Calais.

1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

1988

Rachat du casino de Dieppe.

1989

Les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991

Les casinos du GROUPE PARTOUCHE bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino Le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de St-Galmier et de Juan-les-Pins. Le casino de Berck est rouvert par le Groupe.

1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Cessions des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

1994

Le GROUPE PARTOUCHE prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre, de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse dont le Groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars 1995, la société GROUPE PARTOUCHE SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

1996

Le GROUPE PARTOUCHE rachète la participation minoritaire de l'ex-groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien Garden Beach. Cette opération assure ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du casino de Juan-les-Pins.

Le GROUPE PARTOUCHE est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg et rachète le casino de Beaulieu-sur-Mer.

1998

En avril de cette année, le GROUPE PARTOUCHE fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.

En juin 1998, le Groupe rachète au Groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.

Le 2 novembre 1998, le GROUPE PARTOUCHE rachète la participation de 99 % du Groupe Vivendi dans la Société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

À cette même date, la valeur de GROUPE PARTOUCHE SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.

1999

Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau casino.

À l'étranger, inauguration du grand casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du casino du Hilton Bucarest la même année.

En octobre, le GROUPE PARTOUCHE prend une participation majoritaire dans la Société Française des Casinos qui exploite quatre casinos (Gruissan, Châtelguyon, Le-Mont-Dore, La Bourboule).

2000

En février, rachat du Lydia à Port-Barcarès, plage de Perpignan. En avril, inauguration du casino de Lyon par son maire M. Raymond Barre.

À Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella puis reprise de l'établissement thermal de la ville.

2001

En juillet, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En fin d'exercice, le GROUPE PARTOUCHE acquiert le Savoy (devenu 3.14), hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. En novembre, cession du casino de Bucarest et acquisition du pôle " Casino, Hôtels et Thermes " de Contrexéville et des Thermes de Vittel.

2002

Entre janvier et avril grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie Européenne de Casinos, le GROUPE PARTOUCHE accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

En août, ouverture du Casino Palm Beach à Cannes.

Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont-Dore et d'Alvignac.

2003

En juillet, inauguration du premier casino suisse du GROUPE PARTOUCHE situé à Meyrin (Aéroport International de Genève).

En septembre, cession du casino de Spa en Belgique.

Le 28 décembre 2003, le casino de St-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

2004

En mars, ouverture du casino de la Trinité-sur-Mer.

En mai, réouverture du casino " le Lydia " à Port-Barcarès.

En juin, le GROUPE PARTOUCHE ouvre le Casino du Havre, dans ses locaux provisoires, et à Nice inaugure le nouveau Palais de la Méditerranée et son casino.

2005

Le 26 février 2005, le casino de Port-la-Nouvelle ouvre ses portes.

En mars, le GROUPE PARTOUCHE cède le casino de Cazaubon-Barbotan.

Les premières machines à sous arrivent au casino du Havre (50) et de Nice " Palais de la Méditerranée " (150) en mai, et en juillet au casino de Port-Barcarès " Le Lydia " (51).

Le 30 septembre 2005, GROUPE PARTOUCHE rachète le Groupe de Divonne qui comprend 5 casinos : Divonne-les-Bains, Annemasse, Hauteville-Lompnès, Saint-Julien-en-Genevois, et Crans-Montana en Suisse.

2006

En février 2006 est accordée l'autorisation pour l'ouverture d'un casino à la Tremblade.

En avril 2006, GROUPE PARTOUCHE cède le Groupe Société Française de Casinos, comprenant 4 casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle en France et Agadir au Maroc).

Le 27 avril 2006, GROUPE PARTOUCHE lance sa une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

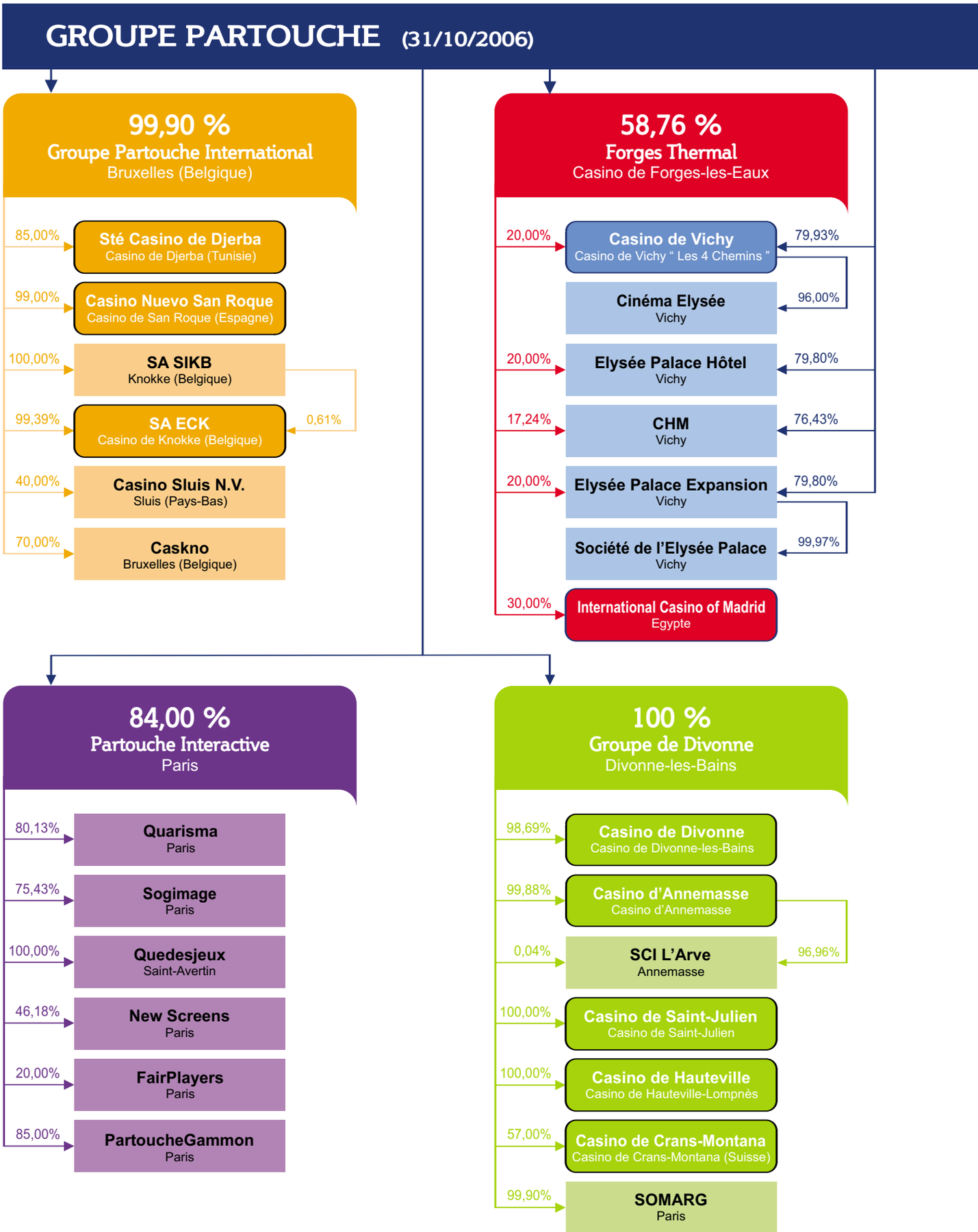
En juin, le Pasino du Havre ouvre ses portes en offrant à la clientèle la mixité des jeux traditionnels et des machines à sous.

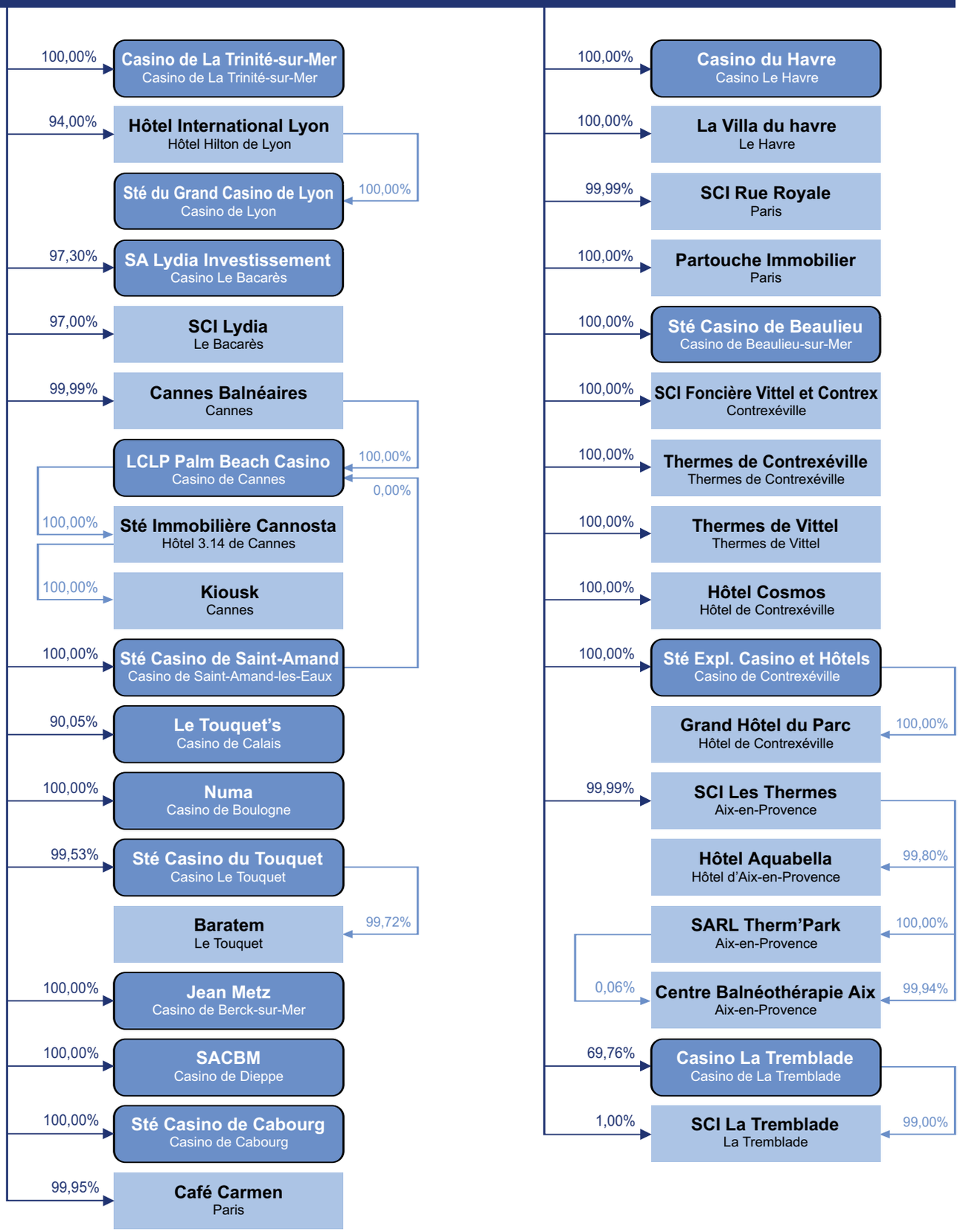
En août, le Pasino de Aix-en-Provence débute les tests en vue de l'exploitation du Texas Hold'em Poker avec un grand succès à la clé.

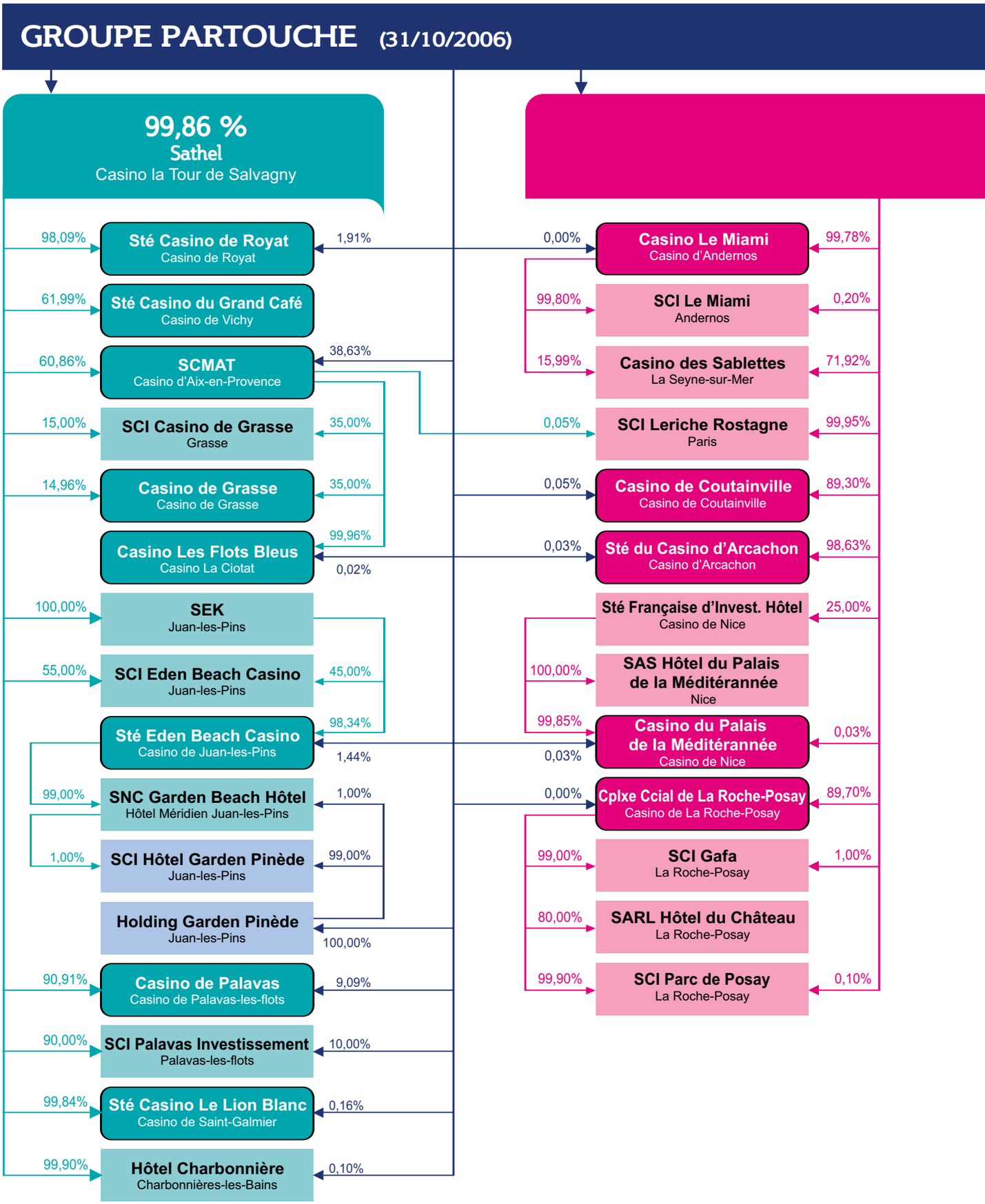
En novembre, Partouche Interactive Ltd obtient une licence du gouvernement de Gibraltar pour l'exploitation de jeux en ligne.

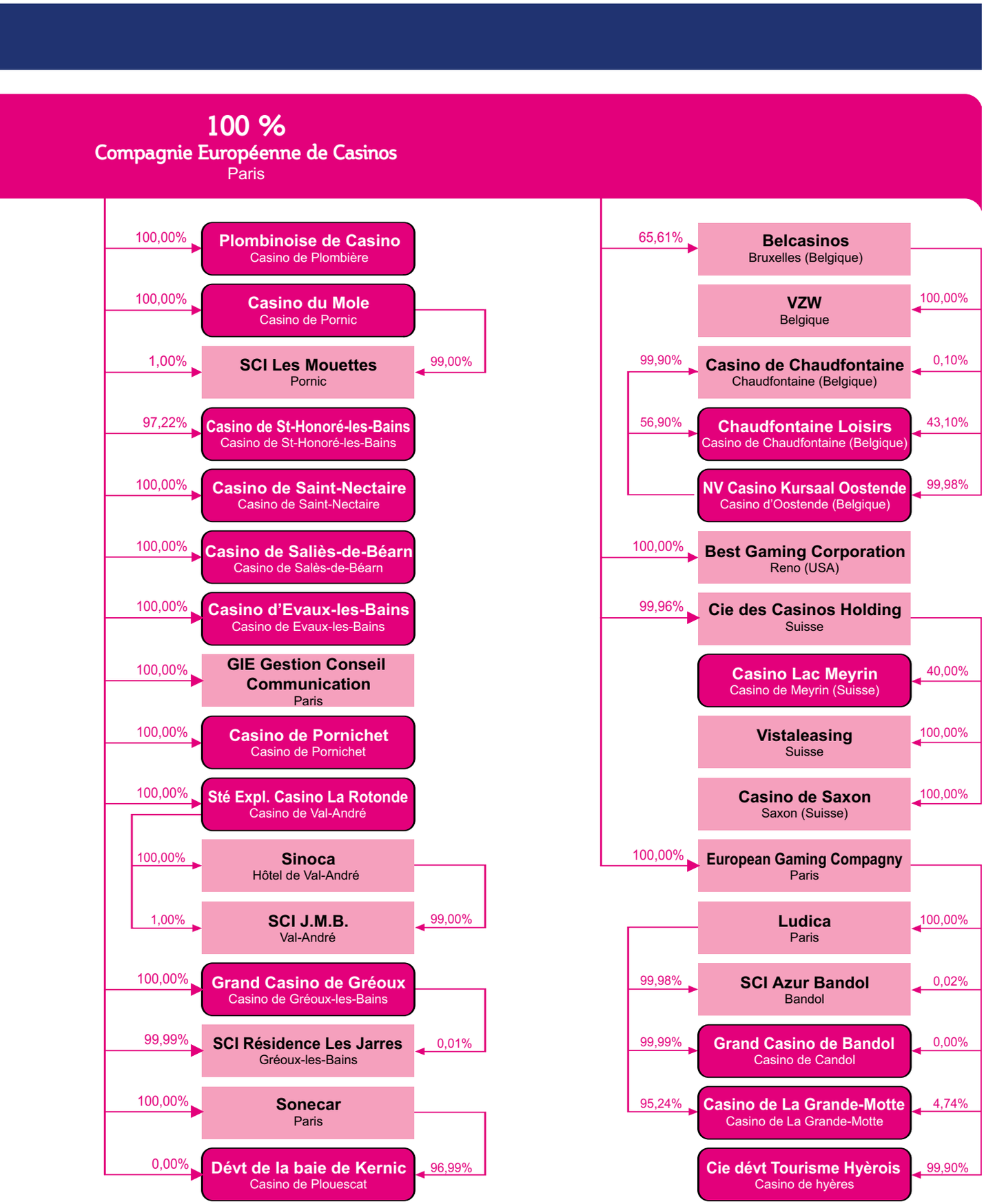
7.4. LE GROUPE

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.


GROUPE PARTOUCHE (31/10/2006)
99,90 %
Groupe Partouche International
Bruxelles (Belgique)
85,00%
Sté Casino de Djerba
Casino de Djerba (Tunisie)
99,00%
Casino Nuevo San Roque
Casino de San Roque (Espagne)
100,00%
SA SIKB
Knokke (Belgique)
99,39%
SA ECK
Casino de Knokke (Belgique)
0,61%
40,00%
Casino Sluis N.V.
Sluis (Pays-Bas)
70,00%
Caskno
Bruxelles (Belgique)
58,76 %
Forges Thermal
Casino de Forges-les-Eaux
20,00%
Casino de Vichy
Casino de Vichy " Les 4 Chemins "
79,93%
Cinéma Elysée
Vichy
96,00%
20,00%
Elysée Palace Hôtel
Vichy
79,80%
17,24%
CHM
Vichy
76,43%
20,00%
Elysée Palace Expansion
Vichy
79,80%
Société de l'Elysée Palace
Vichy
99,97%
30,00%
International Casino of Madrid
Egypte
84,00 %
Partouche Interactive
Paris
80,13%
Quarisma
Paris
75,43%
Sogimage
Paris
100,00%
Quedesjeux
Saint-Avertin
46,18%
New Screens
Paris
20,00%
FairPlayers
Paris
85,00%
PartoucheGammon
Paris
100 %
Groupe de Divonne
Divonne-les-Bains
98,69%
Casino de Divonne
Casino de Divonne-les-Bains
99,88%
Casino d'Annemasse
Casino d'Annemasse
0,04%
SCI L'Arve
Annemasse
96,96%
100,00%
Casino de Saint-Julien
Casino de Saint-Julien
100,00%
Casino de Hauteville
Casino de Hauteville-Lompnès
57,00%
Casino de Crans-Montana
Casino de Crans-Montana (Suisse)
99,90%
SOMARG
Paris


100,00%
Casino de La Trinité-sur-Mer
Casino de La Trinité-sur-Mer
94,00%
Hôtel International Lyon
Hôtel Hilton de Lyon
100,00%
Sté du Grand Casino de Lyon
Casino de Lyon
97,30%
SA Lydia Investissement
Casino Le Bacarès
97,00%
SCI Lydia
Le Bacarès
99,99%
Cannes Balnéaires
Cannes
100,00%
LCLP Palm Beach Casino
Casino de Cannes
0,00%
100,00%
Sté Immobilière Cannosta
Hôtel 3.14 de Cannes
100,00%
Kiousk
Cannes
100,00%
Sté Casino de Saint-Amand
Casino de Saint-Amand-les-Eaux
90,05%
Le Touquet's
Casino de Calais
100,00%
Numa
Casino de Boulogne
99,53%
Sté Casino du Touquet
Casino Le Touquet
99,72%
Baratem
Le Touquet
100,00%
Jean Metz
Casino de Berck-sur-Mer
100,00%
SACBM
Casino de Dieppe
100,00%
Sté Casino de Cabourg
Casino de Cabourg
99,95%
Café Carmen
Paris
100,00%
Casino du Havre
Casino Le Havre
100,00%
La Villa du havre
Le Havre
99,99%
SCI Rue Royale
Paris
100,00%
Partouche Immobilier
Paris
100,00%
Sté Casino de Beaulieu
Casino de Beaulieu-sur-Mer
100,00%
SCI Foncière Vittel et Contrex
Contrexéville
100,00%
Thermes de Contrexéville
Thermes de Contrexéville
100,00%
Thermes de Vittel
Thermes de Vittel
100,00%
Hôtel Cosmos
Hôtel de Contrexéville
100,00%
Sté Expl. Casino et Hôtels
Casino de Contrexéville
Grand Hôtel du Parc
Hôtel de Contrexéville
100,00%
99,99%
SCI Les Thermes
Aix-en-Provence
Hôtel Aquabella
Hôtel d'Aix-en-Provence
99,80%
SARL Therm'Park
Aix-en-Provence
100,00%
0,06%
Centre Balnéothérapie Aix
Aix-en-Provence
99,94%
69,76%
Casino La Tremblade
Casino de La Tremblade
1,00%
SCI La Tremblade
La Tremblade
99,00%


GROUPE PARTOUCHE (31/10/2006)
99,86 %
Sathel
Casino la Tour de Salvagny
98,09%
Sté Casino de Royat
Casino de Royat
1,91%
61,99%
Sté Casino du Grand Café
Casino de Vichy
60,86%
SCMAT
Casino d'Aix-en-Provence
38,63%
15,00%
SCI Casino de Grasse
Grasse
35,00%
14,96%
Casino de Grasse
Casino de Grasse
35,00%
99,96%
Casino Les Flots Bleus
Casino La Ciotat
0,02%
100,00%
SEK
Juan-les-Pins
55,00%
SCI Eden Beach Casino
Juan-les-Pins
45,00%
98,34%
Sté Eden Beach Casino
Casino de Juan-les-Pins
1,44%
99,00%
SNC Garden Beach Hôtel
Hôtel Méridien Juan-les-Pins
1,00%
1,00%
SCI Hôtel Garden Pinède
Juan-les-Pins
99,00%
Holding Garden Pinède
Juan-les-Pins
100,00%
90,91%
Casino de Palavas
Casino de Palavas-les-flots
9,09%
90,00%
SCI Palavas Investissement
Palavas-les-flots
10,00%
99,84%
Sté Casino Le Lion Blanc
Casino de Saint-Galmier
0,16%
99,90%
Hôtel Charbonnière
Charbonnières-les-Bains
0,10%
0,00%
Casino Le Miami
Casino d'Andernos
99,78%
99,80%
SCI Le Miami
Andernos
0,20%
15,99%
Casino des Sablettes
La Seyne-sur-Mer
71,92%
0,05%
SCI Leriche Rostagne
Paris
99,95%
0,05%
Casino de Coutainville
Casino de Coutainville
89,30%
0,03%
Sté du Casino d'Arcachon
Casino d'Arcachon
98,63%
Sté Française d'Invest. Hôtel
Casino de Nice
25,00%
100,00%
SAS Hôtel du Palais
de la Méditérannée
Nice
99,85%
Casino du Palais
de la Méditérannée
Casino de Nice
0,03%
0,03%
0,00%
Cplxe Ccial de La Roche-Posay
Casino de La Roche-Posay
89,70%
99,00%
SCI Gafa
La Roche-Posay
1,00%
80,00%
SARL Hôtel du Château
La Roche-Posay
99,90%
SCI Parc de Posay
La Roche-Posay
0,10%


100 %
Compagnie Européenne de Casinos
Paris
100,00%
Plombinoise de Casino
Casino de Plombière
100,00%
Casino du Mole
Casino de Pornic
1,00%
SCI Les Mouettes
Pornic
99,00%
97,22%
Casino de St-Honoré-les-Bains
Casino de St-Honoré-les-Bains
100,00%
Casino de Saint-Nectaire
Casino de Saint-Nectaire
100,00%
Casino de Saliès-de-Béarn
Casino de Salès-de-Béarn
100,00%
Casino d'Evaux-les-Bains
Casino de Evaux-les-Bains
100,00%
GIE Gestion Conseil Communication
Paris
100,00%
Casino de Pornichet
Casino de Pornichet
100,00%
Sté Expl. Casino La Rotonde
Casino de Val-André
100,00%
Sinoca
Hôtel de Val-André
1,00%
SCI J.M.B.
Val-André
99,00%
100,00%
Grand Casino de Gréoux
Casino de Gréoux-les-Bains
99,99%
SCI Résidence Les Jarres
Gréoux-les-Bains
0,01%
100,00%
Sonecar
Paris
0,00%
Dévt de la baie de Kernic
Casino de Plouescat
96,99%
65,61%
Belcasinos
Bruxelles (Belgique)
VZW
Belgique
100,00%
99,90%
Casino de Chaudfontaine
Chaudfontaine (Belgique)
0,10%
56,90%
Chaudfontaine Loisirs
Casino de Chaudfontaine (Belgique)
43,10%
NV Casino Kursaal Oostende
Casino d'Oostende (Belgique)
99,98%
100,00%
Best Gaming Corporation
Reno (USA)
99,96%
Cie des Casinos Holding
Suisse
Casino Lac Meyrin
Casino de Meyrin (Suisse)
40,00%
Vistaleasing
Suisse
100,00%
Casino de Saxon
Saxon (Suisse)
100,00%
100,00%
European Gaming Compagny
Paris
Ludica
Paris
100,00%
99,98%
SCI Azur Bandol
Bandol
0,02%
99,99%
Grand Casino de Bandol
Casino de Candol
0,00%
95,24%
Casino de La Grande-Motte
Casino de La Grande-Motte
4,74%
Cie dévt Tourisme Hyèrois
Casino de hyères
99,90%

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIÉES

Les immobilisations corporelles du Groupe comprennent des actifs immobiliers détenus en pleine propriété. GROUPE PARTOUCHE a fait réaliser par un expert immobilier(1) une estimation sommaire de ses propriétés situées en France, excluant les sites de Gruissan, Châtelguyon, Port la Nouvelle et ceux des sociétés du Groupe de Divonne. L'estimation repose essentiellement, après recensement des immeubles, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés " occupés ", sauf ceux notoirement connus comme libres. D'après cette étude achevée fin 2005, la valeur de ce patrimoine immobilier, a pu être estimée à 238 M€, hors évaluation des baux emphytéotiques pour 87 M€.

(1) Gérard Naulet – Ancien Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des Expropriations – TGI Paris.
Adresse : 17, allées des Eidres - 75019 Paris.

8.2. EXISTENCE D'ACTIFS EXPLOITÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET APPARTENANT AUX DIRIGEANTS OU À LEUR FAMILLE

Les éléments d'actifs significatifs exploités par la Société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche :

Actifs de Financière Partouche :

- Ensemble immobilier abritant le casino du Touquet.
- Une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port-Barcarès abritant une activité de casino.
- Des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17ème) abritant le siège social de GROUPE PARTOUCHE SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

8.3. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DE CES IMMOBILISATIONS

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation de ces immobilisations, compte-tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

Pour la lecture du présent chapitre, il est renvoyé aux états financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2006 figurant au paragraphe 20.2.1. du présent document.

9.1.1. PRINCIPALE ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

L'exercice clos au 31 octobre 2006 a connu les principales évolutions de périmètre suivantes :

- en milieu d'exercice GROUPE PARTOUCHE a cédé la participation qu'il détenait dans le pôle Société Française de Casinos (SFC).
- GROUPE PARTOUCHE a constitué une branche d'activité nouvelle, Partouche Interactive, regroupant des sociétés visant au développement du Groupe sur les supports de diffusion numériques et des medias électroniques dans le domaine du jeu et du divertissement.

Par ailleurs l'exercice 2006 enregistre pour la première fois la présence sur un exercice complet des sociétés du Groupe de Divonne, contre le seul mois d'octobre en 2005 (cf. Comptes consolidés de l'exercice au 31 octobre 2006 (chapitre 20.2.1.) - Note 1. Faits marquants de l'exercice).

9.1.2. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2006

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 511,1 M€, en progression de 12,2 % par rapport à l'exercice précédent, grâce essentiellement à la présence des sociétés du Groupe de Divonne qui contribuent pour 63,2 M€ en 2006 contre 5,5 M€ en 2005. Nuancée également de la sortie à mi-exercice 2006 des sociétés du pôle SFC, (CA de 6,5 M€ en 2006 contre 15,3 M€ en 2005) l'activité apparaît en très légère progression de 1,5 %.

La ventilation des différentes masses conduisant à l'élaboration du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau de synthèse suivant :

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2006 En millions d'euros au 31 octobre	2006	2005	Ecart	Evolution en %
France	37,0	33,5		
Etranger	24,1	23,5		
PBJ de contrepartie et de cercle	**61,1**	**57,0**	**4,1**	**7,1 %**
% du PBJ réel	**7,1 %**	**7,4 %**		
France	744,5	672,4		
Etranger	58,0	41,9		
Produit Brut MAS (Réel)	**802,5**	**714,3**	**88,2**	**12,4 %**
% du PBJ réel	**92,9 %**	**92,6 %**		
France	781,5	705,9		
Etranger	82,1	65,4		
Produit Brut des Jeux (Total)	**863,6**	**771,3**	**92,3**	**12,0 %**
France	444,9	399,6		
Etranger	35,8	28,7		
Prélèvements Groupe	**480,7**	**428,3**	**52,3**	**12,2 %**
France	56,9 %	56,6 %		
Etranger	43,6 %	43,9 %		
Taux de Prélèvement	**55,7 %**	**55,5 %**		
France	336,6	306,3		
Etranger	46,3	36,6		
Produit Net Jeux Comptabilisé	**382,8**	**343,0**	**40,0**	**11,6 %**
% du CA Total	**74,9 %**	**75,3 %**		
France	119,1	103,3		
Etranger	9,2	9,6		
Chiffre d'affaires Hors Jeux	**128,3**	**112,8**	**15,7**	**13,7 %**
% du CA Total	**25,1 %**	**24,8 %**		
France	455,6	409,6		
Etranger	55,5	46,2		
Chiffre d'affaires	**511,1**	**455,8**	**55,3**	**12,1 %**

Activité des jeux en France

Le Produit Brut des Jeux (PBJ) s'élève à 781,5 M€ en progression de 10,7 % grâce aux casinos du Groupe de Divonne. L'activité jeux s'est à nouveau inscrite dans un contexte difficile, avec une fréquentation des établissements notamment ralentie au troisième trimestre de l'exercice en raison de la canicule et de la coupe du monde de football. Parmi les casinos ayant éprouvé des difficultés, le Palm Beach de Cannes a connu une baisse de 7,5 M€ de son PBJ (-38,5 %) et le casino de Forges une baisse de 3,8M€ (-8,2 %). Au titre des progressions, la plus importante est celle du casino du Havre (+9,1 M€) liée à son installation dans son cadre d'exploitation définitif. Les casinos de St-Amand-les-Eaux, Port-Barcarès, St-Galmier et Hyères ont enregistré des progressions remarquables.

La ventilation au sein du PBJ est restée inchangée, la part des jeux traditionnels représentant 4,7 % et celle des machines à sous 95,3 % en 2006 comme en 2005.

Le parc des machines à sous est passé de 5 451 à 5 376 unités au cours de l'exercice par cession du pôle SFC (-150 machines) et dotations nouvelles, à St-Amand-les-Eaux (+ 25 machines) puis au Havre (+50 machines). Le PBJ moyen par jour et par machine s'inscrit de nouveau en recul à 379 € (contre 397 € en 2005).

Activité des jeux à l'étranger

Ce secteur est en forte progression (+25,6 %) en raison de la présence nouvelle d'un casino en fort développement (+26,9 %), celui de Crans-Montana en Suisse. Dans le même pays, il faut relever également la poursuite du développement de Meyrin (+13,5 %), dont le PBJ atteint désormais 45,8 M€.

Prélèvements

Le taux global des prélèvements pratiqués sur le PBJ du Groupe est en très légère progression : 55,7 % contre 55,5 %. Cette évolution tire son origine de l'application de la hausse du taux de la CSG au 1er janvier 2005 appliquée sur les 12 mois de l'exercice 2006 contre 10 mois en 2005.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités représente 128,3 M€ dont 15,2 M€ attachés aux sociétés du Groupe de Divonne. Il est impacté sensiblement par la cession du pôle SFC, qui avait réalisé au second semestre 2005 un chiffre d'affaires de 4,6 M€. Outre les contributions accrues des établissements récents du Havre et de Port-Barcarès, ce secteur enregistre le développement de deux hôtels, le 3.14 à Cannes (+2,2 M€) et l'hôtel Le Pavillon de la Rotonde à Charbonnières-les-Bains.

Résultats consolidés

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 81,2 M€ contre 87,2 M€ en 2005. Cette dégradation a été façonnée par différents éléments :

• Les difficultés évoquées plus haut dans l'activité des casinos français se sont traduites par une baisse de rentabilité opérationnelle importante en raison de la progression des charges.

• Le déménagement du casino du Havre dans ses locaux définitifs s'est accompagné de coûts non récurrents liés au démarrage de son exploitation. Le résultat opérationnel s'est ainsi dégradé de 2,8M€.

• Le lancement de la filiale Partouche Interactive dédiée aux nouvelles technologies s'est traduit par une perte opérationnelle de 1,3 M€.

Cette évolution a été partiellement compensée par la contribution des sociétés du Groupe de Divonne, dont l'évolution des comptes atteste du redressement en cours. L'amélioration s'est particulièrement inscrite dans les comptes des sites de Divonne, St-Julien-en-Genevois et Crans-Montana.

Parmi les hôtels du Groupe, il y a lieu de mentionner l'amélioration significative du résultat opérationnel de l'hôtel 3.14 de Cannes (+0,8 M€) et le poids du début d'exploitation du nouvel hôtel de La Rotonde à Charbonnières (perte opérationnelle de 0,9 M€).

Le résultat opérationnel du Groupe intègre également des éléments non courants, soit principalement d'une part une perte de valeur des écarts d'acquisition pour 2,2 M€, et d'autre part, un solde net positif d'autres opérations non courantes pour 4,7 M€ incluant les impacts des cession ou liquidation de différentes sociétés, dont l'Hôtel du Parc à Martigny et la Société Française de Casinos.

Le résultat financier constitue une charge nette de 22,5 M€ contre 21,4 M€ en 2005, ce qui représente une performance satisfaisante compte-tenu de l'augmentation significative de la dette bancaire générée par l'acquisition du Groupe de Divonne en fin d'exercice 2005.

Le résultat courant avant impôt est de 58,7 M€ en baisse de 10,8 %.

La charge d'imposition globale du Groupe atteint 20,8 M€ contre 24,2 M€ en 2005, et la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence représente une perte de 1,8 M€, en réduction de 26,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net de la totalité des sociétés intégrées est un bénéfice de 36,1 M€ contre 39,2 M€ en 2005. La part des minoritaires est de 7,4 M€, en progression de 17,6 % liée principalement à la contribution nouvelle du casino de Crans-Montana.

ACTIVITÉ DES FILIALES

Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit Net des Jeux comptabilisé	Hébergement	Restauration	Autres Activités
CASINO DE CHARBONNIERE (LYON VERT)	34 152 549	28 971 040	-	4 620 468	561 041
CASINO D'AIX-EN-PROVENCE	32 208 070	27 083 373	-	4 195 145	929 552
CASINO DE DIVONNE-LES-BAINS	29 220 273	17 148 384	3 398 106	5 837 074	2 836 709
CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX	27 733 023	22 358 602	664 209	3 740 137	970 075
CASINO DE FORGES-LES-EAUX	26 192 115	17 581 650	3 652 963	3 385 899	1 571 603
CASINO DE MEYRIN	21 770 374	21 119 360	-	200 603	450 412
CASINO DE LYON (PHARAON)	17 635 255	16 542 672	-	677 186	415 397
CASINO D'ANNEMASSE	15 176 514	13 996 016	-	652 645	527 853
CASINO DE LA GRANDE-MOTTE	12 942 564	11 394 332	-	293 923	1 254 309
CASINO DE PORNICHET	12 158 210	10 813 327	-	1 256 314	88 569
CASINO DE HYERES	12 084 291	11 295 695	168 626	332 394	287 576
CASINO DE BANDOL	11 374 768	10 629 118	-	519 007	226 643
CASINO DE JUAN-LES-PINS	10 669 959	8 981 979	-	1 366 109	321 871
CASINO DE CRANS-MONTANA	9 904 580	9 454 174	-	120 832	329 573
CASINO DE CANNES (PALM BEACH)	9 349 389	5 641 542	-	2 740 813	967 034
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	8 908 843	8 138 366	87 011	490 737	192 729
CASINO DE PALAVAS-LES-FLOTS	8 748 332	8 084 068	-	414 392	249 872
CASINO DE PORNIC	8 188 671	6 939 493	-	1 059 087	190 091
CASINO DE ROYAT	8 110 302	7 402 199	-	507 940	200 163
CASINO DU HAVRE	7 546 365	6 149 980	100 335	906 133	389 917
CASINO DE SAINT-GALMIER	7 395 679	6 955 017	-	300 893	139 769
CASINO DE DIEPPE	6 726 716	5 359 175	120 125	1 074 731	172 685
CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	6 437 912	5 418 680	-	706 855	312 377
CASINO D'OOSTENDE	6 326 924	4 827 981	-	637 017	861 926
CASINO DE KNOKKE-LE-ZOUTE	6 224 556	4 853 037	-	613 170	758 349
CASINO DE VICHY (GRAND CAFE)	6 069 818	4 256 294	-	1 527 550	285 974
CASINO DE PLOUESCAT	5 844 983	5 298 445	-	458 060	88 478
CASINO D'ARCACHON	5 555 285	5 202 375	-	190 533	162 377
CASINO DE CALAIS	5 423 980	4 996 204	-	343 508	84 268
CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER	4 557 982	3 855 523	-	474 477	227 982
CASINO DE VICHY (4 CHEMINS)	4 554 951	3 719 261	-	684 009	151 681
CASINO DE LA CIOTAT	4 466 959	4 209 227	-	108 598	149 134
CASINO DU TOUQUET	4 450 043	3 471 389	-	665 617	313 037
CASINO D'ANDERNOS	4 101 812	3 679 713	-	353 123	68 976
CASINO DE VAL-ANDRE	4 057 608	3 047 094	-	773 778	236 736
CASINO DE BERCK-SUR-MER	4 054 716	3 646 291	-	347 139	61 286
CASINO DE PLOMBIERES-LES-BAINS	3 762 935	3 420 772	-	250 437	91 726
CASINO DE CONTREXEVILLE	3 670 779	3 268 513	-	334 378	67 888
CASINO DE CABOURG	3 552 086	2 667 396	-	671 644	213 046
CASINO DE CHAUDFONTAINE (LOISIRS)	3 441 935	2 411 721	-	195 924	834 290
CASINO DE BOULOGNE-SUR-MER	3 308 267	3 191 039	-	63 460	53 768
CASINO DE PORT-BARCARES	3 178 623	2 136 901	-	604 589	437 133
CASINO DE GRUISSAN	3 161 936	2 659 536	152 728	308 118	41 554
CASINO DE GREOUX-LES-BAINS	2 895 685	2 653 676	-	224 739	17 270
CASINO D'AGON-COUTAINVILLE	2 824 530	2 540 487	-	241 264	42 779
CASINO DE DJERBA	2 529 095	2 047 139	-	398 652	83 304
CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES	2 434 462	1 930 514	-	315 340	188 608
CASINO D'EVAUX-LES-BAINS	2 313 009	2 075 155	-	133 748	104 106

(Suite)

Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit Net des Jeux comptabilisé	Hébergement	Restauration	Autres Activités
CASINO DE SALIES-DE-BEARN	2 059 772	1 816 371	-	179 789	63 612
CASINO DE CHATELGUYON	1 882 767	1 676 960	-	151 328	54 479
CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS	1 774 042	1 665 241	-	87 957	20 844
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	1 544 858	1 402 939	-	122 589	19 330
CASINO DE SAN ROQUE	1 532 200	1 145 022	-	240 427	146 751
CASINO DE GRASSE	1 306 441	1 144 721	-	86 049	75 670
CASINO D'AGADIR	465 237	434 192	-	16 485	14 559
CASINO DE LA TRINITE-SUR-MER	131 801	20 089	-	99 786	11 926
CASINO DE PORT LA NOUVELLE	70 818	7 228	-	28 000	35 590
TOTAL CASINOS	**458 165 649**	**382 836 688**	**8 344 103**	**47 330 599**	**19 654 258**
HOTEL DE LYON (HILTON)	11 682 941	-	6 125 621	4 613 367	943 953
HOTEL DE JUAN-LES-PINS (GARDEN BEACH)	10 056 878	-	7 323 634	1 940 248	792 996
HOTEL DE CANNES (3.14)	6 999 665	-	3 146 103	3 211 534	642 028
HOTEL D'AIX-EN-PROVENCE (AQUABELLA)	5 088 212	-	3 186 160	1 723 851	178 201
HOTEL DE MARTIGNY	1 909 154	-	737 585	1 049 849	121 719
HOTEL DE CONTREXEVILLE (COSMOS)	1 845 069	-	789 964	1 026 514	28 591
HOTEL DE CHARBONNIERE	463 733	-	213 636	120 395	129 702
HOTEL DE CHATELGUYON (SPLENDID)	405 047	-	203 097	174 412	27 538
HOTEL DE CONTREXEVILLE (GD HOTEL DU PARC)	223 945	-	97 300	123 589	3 056
HOTEL DE VAL-ANDRE (SINOCA)	199 165	-	184 684	14 025	456
TOTAL HOTELS	**38 873 809**	**0**	**22 007 784**	**13 997 784**	**2 868 240**
THERMES DE VITTEL	2 791 992	-	-	-	2 791 992
THERMES D'AIX (C.B.A.P. Centre de Balnéothérapie)	2 577 032	-	-	-	2 577 032
CINEMA ELYSEE DE VICHY	1 559 000	-	-	-	1 559 000
QUEDESJEUX	1 436 614	-	-	-	1 436 614
THERMES DE CONTREXEVILLE	1 219 574	-	-	-	1 219 574
SA SIKB	669 214	-	-	8 750	660 464
SARL CAFE CARMEN	656 496	-	-	-	656 496
VILLA DU HAVRE	613 414	-	-	595 875	17 539
GROUPE PARTOUCHE	517 051	-	-	-	517 051
SCI LERICHE ROSTAGNE	411 538	-	-	-	411 538
SPRL CASKNO	383 677	-	-	-	383 677
CASINO DE SLUIS N.V.	321 936	-	-	-	321 936
THERMES DE CHATELGUYON (SEMCG)	249 527	-	-	-	249 527
SARL THERM'PARK	219 545	-	-	-	219 545
SOGIMAGE	207 043	-	-	-	207 043
ELYSEE PALACE (EPSA)	72 310	-	-	-	72 310
KIOUSK	70 966	-	-	65 663	5 303
BARATEM	44 979	-	-	43 981	998
SCI RUE ROYALE	37 959	-	-	-	37 959
SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	18 631	-	-	-	18 631
CASINO DE VIRGINIAN DE RENO	11 071	-	-	-	11 071
SCI PARC DE POSAY	3 598	-	-	-	3 598
CHM	2 960	-	-	-	2 960
SCI THERMES	300	-	-	-	300
SCI DE GRASSE	27	-	-	-	27
TOTAL AUTRES SOCIETES	**14 096 454**	**0**	**0**	**714 269**	**13 382 185**
TOTAL	**511 135 911**	**382 836 688**	**30 351 887**	**62 042 653**	**35 904 684**

9.2. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2006 considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2005 au 31 octobre 2006.

Cet exercice a été principalement marqué par la cession de la participation de 55,55 % détenue dans le capital de la Société Française de Casinos au profit de la société La Tête Dans Les Nuages pour un montant de 17,5 M€, compte courant inclus.

Le chiffre d'affaires s'élève à 11 443 K€, en progression de 7,1 %, constitué pour l'essentiel par les redevances perçues auprès des filiales, soit 10 605 K€, et les produits d'exploitation 11 779 K€ contre 12 101 K€ en 2005.

Avec des charges d'exploitation égales à 13 761 K€ (contre 27 546 K€ en 2005), le résultat d'exploitation est une perte réduite à 1 982 K€ contre une perte de 15 445 K€ pour l'exercice précédent.

Avec 68 564 K€ de produits financiers constitués pour l'essentiel de dividendes versés par les filiales (pour 46 301 K€) et 33 975 K€ de charges financières principalement constituées des frais financiers attachés au crédit syndiqué, le produit financier représente un produit de 34 588 K€ en 2006, contre un produit de 32 542 K€ en 2005.

Le résultat courant avant impôt enregistre ainsi une nette amélioration et représente un résultat positif de 32 636 K€, contre 17 129 K€ en 2005.

Le résultat exceptionnel impacté par les évolutions dans les participations, représente une perte nette de 6 553 K€.

L'économie d'impôt, notamment induite par le mécanisme d'intégration fiscale, est de 15 458 K€ et le bénéfice de l'exercice atteint 41 541 K€ contre 32 776 K€ en 2005.

Au bilan, l'actif immobilisé atteint 629 466 K€, enregistrant au sein des Participations les principaux mouvements suivants :

- Acquisition de participations dans les sociétés News Screen, QueDesJeux, Sogimage et Quarisma
- Création de Partouche Interactive et cession à celle-ci des participations prises dans les sociétés citées précédemment à leur valeur d'acquisition
- Cession des titres de la Société Française de Casinos

L'actif circulant passe de 267 980 K€ à 302 648 K€ enregistrant l'augmentation des créances sur les filiales ou sur débiteurs divers (créance de 14 500 K€ sur La Tête dans les nuages dans le cadre de la cession de SFC) et concomitamment la baisse de trésorerie pour 10 411 K€.

Les évolutions au passif sont l'amélioration des capitaux propres qui atteignent 349 663 K€ contre 308 196 K€, la réduction de la dette bancaire pour 31 777 K€ et l'augmentation des Autres dettes pour 24 565 K€ liée aux comptes courants avec les filiales.

9.3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2006

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2006 est la suivante :

Bénéfice de l'exercice	**41 540 660 €**
Au compte " report à nouveau "	41 540 660 €
Qui après affectation se solde à un montant de	186 141 163 €

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Les capitaux propres sont de 303,7 M€ au 31 octobre 2006 contre 274,2 M€ au 31 octobre 2005. Le capital social est resté inchangé, composé de 43 097 418 actions.

10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX

Se reporter à la note 25 du chapitre 20.2.1. relatif aux comptes consolidés du Groupe.

10.3. STRUCTURE DE FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

En raison d'un besoin en fond de roulement structurellement négatif, GROUPE PARTOUCHE dispose d'une trésorerie abondante. Au 31 octobre 2006, elle représente 105,2 M€.

Se reporter également à la note 17 du chapitre 20.2.1. où la dette bancaire est commentée.

10.4. INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'endettement à la clôture de l'exercice reste compatible avec l'EBITDA du Groupe et le niveau des capitaux propres. Le crédit syndiqué renégocié à l'occasion de l'acquisition du Groupe de Divonne tient compte dans son profil de remboursement des flux prévisionnels d'exploitation et d'investissements attachés aux prochains exercices ; son exigibilité anticipée est principalement activée par le non-respect des covenants financiers évoqués dans la note 17 des annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1.).

Il n'existe pas de ligne de crédit autorisée non utilisée. Le recours à un éventuel nouveau concours bancaire reste soumis à l'autorisation du pool bancaire du crédit syndiqué en place.

10.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3. ET 8.1.

Néant.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Compte tenu de son activité principale, le GROUPE PARTOUCHE n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Dans un secteur casinotier français parvenu à maturité, GROUPE PARTOUCHE n'escompte plus de croissance significative d'activité.

L'exercice 2007 sera marqué par les aménagements induits par la mise en oeuvre progressive des mesures réglementaires, visant à adapter la profession, à travers principalement l'introduction de la mixité des jeux et le contrôle aux entrées. L'impact de cette dernière mesure n'est pas étranger au recul de l'activité mesuré au 1er trimestre de l'exercice 2007. Le manque de visibilité sur les prochains exercices est accru par l'application au 1er janvier 2008 de l'interdiction de fumer au sein des établissements casinotiers.

Le relais de croissance que peut représenter le développement de la filiale Partouche Interactive dans le domaine des nouvelles technologies reste fondamentalement lié à une évolution de la réglementation applicable en France.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Néant.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION

14.1. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Identité des membres du Conseil de Surveillance (Identité / Date et lieu de naissance)	Fonctions	Etat du Mandat (Date du premier mandat / Date du dernier renouvellement / Echéance du mandat)	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
M. Isidore PARTOUCHE Né, le 21 avril 1931 à TREZEL (ALGERIE)	Président du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	1 160 915 actions	Aucune
M. Marcel PARTOUCHE Né, le 24 février 1920 à TIARET (ALGERIE)	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	21 345 actions	Aucune
M. Maurice SEBAG Né, le 1er décembre 1926 à TIARET (ALGERIE)	Membre du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	5 100 actions	Aucune
M. Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS Né, le 11 décembre 1938 à CONSTANTINE (ALGERIE)	Membre du Conseil de Surveillance	Cooptation en remplacement de M. Jacques BENHAMOU par décision du Conseil de Surveillance du 11 décembre 1998. AGO du 9 avril 2002 / 31 octobre 2007	70 actions	Artiste, chanteur- comédien Membre de l'Unesco

() à l'issue de l'AGE du 25 octobre 2006 ayant modifié le mode d'administration de la Société.*

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de GROUPE PARTOUCHE est le siège social de GROUPE PARTOUCHE. (141 bis, rue de Saussure 75017 Paris – France)

ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Autres mandats exercés

Président du Conseil de Surveillance : SA FINANCIERE PARTOUCHE(*). **Président-Directeur Général :** SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris). **Président, Administrateur Délégué :** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL - GPI (Bruxelles). **Président :** SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE. **Administrateur :** SAS SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND (Saint-Amand), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS DU GRAND CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SA SOCIETE DES CHEMINS DE FER ET HOTELS DE MONTAGNE AUX PYRENEES – CHM (Vichy), SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu), SAS CASINO DE SAINT CAST LE GUILDO, SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas), SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA SOCLE (Lille), SA LOSC LILLE METROPOLE – SASP (Lille), SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux), SA SATHEL (La Tour de Salvagny),SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE - TTH DIVONNE (Divonne-les-Bains), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIETE DE BRASSERIE ET CASINOS " LES FLOTS BLEUS " (La Ciotat), SA SOCIETE CANNES BALNEAIRE – PALM BEACH CASINO (Cannes), SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix-en-Provence), SA L'EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan-les-Pins), SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA LE GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Administrateur Délégué :** SA ECK (Belgique), SA SIKB (Belgique). **Gérant :** SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE (Vittel), SCI LES THERMES (Aix-en-Provence), SARL THERM PARK (Aix-en-Provence), SCI AZUR BANDOL (Bandol), SCI DU CASINO DE LA TREMBLADE.

Membre du Conseil de Surveillance : SA FINANCIERE PARTOUCHE(*). **Président :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet). **Président du Conseil d'Administration :** SA GRAND CASINO DU HAVRE (Le Havre). **Représentant Permanent :** SA GROUPE PARTOUCHE. **Administrateur :** SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières-les-Bains). **Administrateur :** SAS CASINO DU TOUQUET (Le Touquet Paris-Plage), SAS JEAN METZ (Berck), SA CASINO NUEVO DE SAN ROQUE (Espagne).

Vice Président du Conseil de Surveillance : SA FINANCIERE PARTOUCHE(*). **Président :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet). **Président du Conseil d'Administration :** SA GRAND CASINO DU HAVRE (Le Havre). **Représentant Permanent :** SA GROUPE PARTOUCHE. **Administrateur :** SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières-les-Bains). **Administrateur :** SAS CASINO DU TOUQUET (Le Touquet Paris-Plage), SAS JEAN METZ(Berck), SA CASINO NUEVO DE SAN ROQUE (Espagne).

Membre du Conseil de Surveillance : SA FINANCIERE PARTOUCHE(*). **Président Directeur Général :** SA SOCIETE DU CASINO D'ARCACHON. **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris.)

14.1.2. LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Identité des membres du Conseil du Directoire (Identité / Date et lieu de naissance)	Fonctions	Etat du Mandat (Date du premier mandat / Date du dernier renouvellement / Echéance du mandat)	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
M. Patrick PARTOUCHE Né, le 13 juin 1964 à ORAN (ALGERIE)	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1er novembre 2001 31 octobre 2007	27 986 actions	Aucune
M. Hubert BENHAMOU Né, le 15 décembre 1948 à TIARET (ALGERIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1er novembre 2001 31 octobre 2007	19 950 actions	Aucune
M. Ari SEBAG Né, le 25 septembre 1961 à TIARET (ALGERIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1er novembre 2001 31 octobre 2007	22 300 actions	Aucune
Mme Katy ZENOU Née, le 6 août 1961 à TIARET (ALGERIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1er novembre 2001 31 octobre 2007	35 469 actions	Aucune
M. Richard PARTOUCHE Né, le 7 décembre 1946 à TIARET (ALGERIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1er novembre 2001 31 octobre 2007	17 276 actions	Aucune

L'adresse professionnelle des membres du Directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de GROUPE PARTOUCHE est le siège social de GROUPE PARTOUCHE. (141 bis, rue de Saussure 75017 Paris – France)

Autres mandats exercés

Président du Directoire : FINANCIERE PARTOUCHE SA. **Président du Conseil d'Administration :** PARTOUCHE INTERACTIVE SA (Paris), GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie). **Président :** PARTOUCHE IMMOBILIER SAS (Paris). **Directeur Général Délégué :** COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS SAS (Paris). **Directeur Général Délégué et Administrateur :** EDEN BEACH CASINO SA (Juan-les-Pins), CANNES BALNEAIRE SA PALM BEACH CASINO (Cannes). **Administrateur :** SAS CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE, SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SAS CASINO DE PALAVAS, SAS CASINO DE SAINT-CAST LE GUILDO, SA FORGES THERMAL,SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA CASINO DE GRASSE, SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA BARATEM (Le Touquet Paris-Plage) SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA DU GRAND CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES (Hauteville,) SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne-les-Bains), SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Gérant :** SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI DU CASINO DE GRASSE. **Représentant :** SARL SEK dans la SCI DE L'EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins). **Membre du Comité Exécutif :** QUEDESJEUX SAS (St-Avertin). **Représentant permanent :** SA CANNES BALNEAIRE, associé commandité de la SCS LCLP (France) SA et Cie, SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS. **Administrateur :** SA SOCIETE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice). GROUPE PARTOUCHE SA administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). **Chairman :** GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED.
Président Directeur Général : SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne-les-Bains). **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA DU CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES (Hauteville), GRAND CASINO DU HAVRE. **Administrateur :** SAS GRAND CASINO DE LYON (Lyon), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet Paris-Plage), SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux), SA BARATEM (Le Touquet), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA SOCIETE DU CASINO DE SAINT-JULIEN (St Julien-en-Genevois), SA SOMARG (Paris), SA E.C.K. (Belgique), SA SIKB (Belgique), SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie). **Représentant permanent :** GROUPE PARTOUCHE SA. **Administrateur :** SAS COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS, SAS GRAND CASINO DE CABOURG, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SAS NUMA (Boulogne), SAS CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS, SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA CANNES BALNEAIRE PALM BEACH CASINO (Cannes). **Représentant :** GROUPE PARTOUCHE SA, gérant de la SCI Rue Royale (Paris).
Directeur Général Délegué, Membre du Directoire : FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance. **Président-Directeur Général :** SA FORGES THERMAL. **Président :** SAS CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE, SAS LA VILLA DU HAVRE (Le Havre), SA GRAND CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA GRAND CASINO DU HAVRE. **Directeur Général :** PARTOUCHE IMMOBILIER SAS, SOCIETE GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED. **Administrateur :** SA SOMARG (Paris), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville), SA CANNES BALNEAIRES (Cannes), SA BARATEM (Le Touquet), SA SOCIETE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan-les-Pins), SAS SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS GRAND CASINO DE LA TRINITE, SA PARTOUCHE INTERACTIVE, SA SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE SAINT-JULIEN, GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL GPI (Bruxelles). **Gérant :** SARL NOA, SCI ELISA. **Représentant permanent :** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL. **Administrateur :** SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie).
Membre du Directoire Délegué, Membre du Directoire : SA FINANCIERE PARTOUCHE. **Président - Directeur Général :** SA ELYSEE PALACE EXPANSION (Vichy). **Directeur Général Délégué et Administrateur :** SAS CASINOS DU TOUQUET. **Administrateur :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS HOTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE, SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). **Représentant :** GROUPE PARTOUCHE SA. **Administrateur :** SA GRAND CASINO DU HAVRE (Le Havre).
Président : SAS CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX, SAS CASINO DE SAINT NECTAIRE. **Administrateur:** SAS GRAND CASINODE LYON, SAS GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SA DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville-Lompnès), SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie).

14.1.3. NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	Isidore PARTOUCHE	Marcel PARTOUCHE	Maurice SEBAG	Gaston GHRENASSIA	Patrick PARTOUCHE	Hubert BEHAMOU	Ari SEBAG	Richard PARTOUCHE	Katy ZENOU
Isidore PARTOUCHE	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	Oncle	Oncle	Oncle
Marcel PARTOUCHE	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	Oncle	Oncle	Père
Maurice SEBAG	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Oncle	Père	Oncle	Oncle
Gaston GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Patrick PARTOUCHE	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	Cousin	Cousin	Cousin
Hubert BENHAMOU	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	-	Cousin	Cousin	Cousin
Ari SEBAG	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	Cousin	-	Cousin	Cousin
Richard PARTOUCHE	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	Cousin	Cousin	-	Cousin
Katy ZENOU	Nièce	Fille	Nièce	-	Cousine	Cousine	Cousine	Cousine	-

14.1.4. INFORMATIONS RELATIVES À L'EXPÉRIENCE

• **M. Isidore PARTOUCHE,** arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le casino de Saint-Amand-les-Eaux, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et soeurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

• **M. Patrick PARTOUCHE,** il arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore PARTOUCHE. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : Il est nommé à 25 ans Directeur Général du Casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du Casino Eden Beach de Juan-les-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du Casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en Août 2002. Directeur Général du GROUPE PARTOUCHE jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé Président du Directoire du GROUPE PARTOUCHE le 31 Janvier 2005. Il représente également la profession en tant que Président du Syndicat des Casinos Modernes de France depuis décembre 2006, succédant à M. Hubert BENHAMOU.

• **M. Hubert BENHAMOU,** arrivé en France en 1962, il participe activement au développement du Groupe en assurant la direction de différents établissements significatifs avec la chronologie suivante :

1966 - 1973 Le Touquet - Megève Discothèque et Restauration
1973 - 1976 Casino de Saint-Amand-les-Eaux
1976 - 1986 Casinos du Touquet
1986 - 1991 Casino de Forges-les-Eaux
1991 - 1996 Casino Le Lyon Vert

Il assure ensuite la Présidence du Directoire de GROUPE PARTOUCHE jusqu'au 31 janvier 2005. Resté Directeur Général et membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE, il s'est investit depuis dans le redressement du Groupe de Divonne acquis en septembre 2005.

• **M. Ari SEBAG,** diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le GROUPE PARTOUCHE, en 1989 en tant que Directeur Général du Casino de Forges-les-Eaux. Directeur Général et membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du Nord-Ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick PARTOUCHE depuis sa nomination au poste de Président du Directoire du Groupe.

• **M. Marcel PARTOUCHE,** enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore PARTOUCHE à la création et au développement du GROUPE PARTOUCHE. Du Touquet berceau historique de Groupe, il continue à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

• **M. Maurice SEBAG,** fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau-frère, Isidore PARTOUCHE dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

• **M. Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS**, apporte au GROUPE PARTOUCHE sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

• **M. Richard PARTOUCHE,** membre de la deuxième génération, celle qui a, sous les directives de Isidore PARTOUCHE, assuré la consolidation du Groupe, il bénéficie de l'expérience la plus large de l'ensemble des activités opérationnelles de casinos de grande tailles. Il a en effet dirigé pendant près de 15 ans le casino de Saint-Amand-les-Eaux, puis le casino du Lyon Vert à Charbonnières-les-Bains à compter de 1996. Il se consacre particulièrement au pôle hôtelier depuis 3 ans.

• **Mme. Katy ZENOU**, entrée dans l'activité des jeux dès avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

14.1.5. CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC. :

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes n'a fait l'objet au cours des 5 dernières années précédant la clôture de l'exercice au 31 octobre 2006 :

• De condamnation pour fraude.

• De faillite, mise sous séquestre de ses biens.

• D'incrimination, sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.

• D'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'Administration, de Direction, de Surveillance de l'émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de l'émetteur.

14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.2.1. INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La Société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et le Groupe.

14.2.2. OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Aucun des dirigeants de GROUPE PARTOUCHE n'a réalisé d'opération sur titre à l'exception de M. Marcel PARTOUCHE qui a acquis 9 850 actions au cours de l'exercice au prix moyen pondéré de 15,13 € et vendu 5 actions au prix de 16,00 €.

M.Richard PARTOUCHE quant à lui a vu le nombre de ses actions passer de 16 800 à 17 276 à la suite de la liquidation de la succession de son père M. Jacques PARTOUCHE.

14.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES COMITÉS

Le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur exposé ci-après, les principes directeurs de son fonctionnement.

ARTICLE 1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en oeuvre par la Direction Générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en oeuvre les orientations du plan stratégique.

ARTICLE 2. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chacun des membres du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

ARTICLE 3. CONTRÔLE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le Président ou par le Président d'un Comité d'Audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le Président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le Président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

ARTICLE 4. POSSIBILITÉ DE CONFÉRER UNE MISSION A UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, qui :
- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, au Comité de Rémunération, d'Audit et ou financier et communique aux Présidents de ces Comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président aux membres du Conseil de Surveillance de la Société.

ARTICLE 5. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le Conseil de Surveillance a créé des comités.

Le Conseil de Surveillance fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. A ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du Conseil.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres et le Président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Le Président de chaque comité établit l'ordre du jour de ses réunions et le communique au Président.

Le Président de chaque comité peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions. Il fait connaître au Président du Conseil de Surveillance les membres de la direction qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine de chaque comité sont les suivantes :
- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- il peut être saisi par le Président Conseil de Surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance ;
- le Conseil de Surveillance et son Président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

ARTICLE 6. COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe. Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le Président du comité en informe le Conseil de Surveillance.

La Société assure le financement des missions du Comité d'Audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

ARTICLE 7. COMITÉ DE RÉMUNERATION

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du Directoire. Il est chargé de reccueillir, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

ARTICLE 8. COMITÉ FINANCIER

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

ARTICLE 9. RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (Conseil du 1er et 3ème trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'Assemblée Générale Annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de Surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance quarante huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

ARTICLE 10. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PAR VISIO-CONFÉRENCE

Le Président veille à ce que des moyens de visio-conférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil de Surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil de Surveillance n'est pas celui du siège de la Société, le Président prend les dispositions voulues pour que les membres du Conseil de Surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion par des moyens de visio-conférence.

Les caractéristiques des moyens de visio-conférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil de Surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visio-conférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visio-conférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visio-conférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

ARTICLE 11. DEVOIR DE CONFIDENTIALITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président porte à la connaissance des membres Conseil de Surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, après avis des Présidents des Comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

ARTICLE 12. DEVOIR D'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre Conseil de Surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité de Rémunération Il appartiendra au membre du Conseil de Surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil de Surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent au Président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'interdisent :
- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels du Groupe et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

15.1.1. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de Direction et de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006 s'élève à la somme de 1 544 401 €.

15.1.2. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2006 dans GROUPE PARTOUCHE est résumé dans le tableau ci-dessous :
Liste des mandataires sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA

Montant des rémunérations brutes pour l'exercice 2005-2006 En euros	Montant des rémunérations brutes globales	Dont avantages en nature
M. Patrick PARTOUCHE	324 000	6 915
M. Hubert BENHAMOU	320 784	-
M. Ari SEBAG	349 500	6 917
M. Richard PARTOUCHE	257 640	-
Mme Katy ZENOU	233 924	-
M. Isidore PARTOUCHE	281 000	-
M. Marcel PARTOUCHE	204 522	-
M. Maurice SEBAG	154 179	-
M. Gaston GHRENASSIA	30 000	-

Evolution sur les trois dernières années du montant des rémunérations brutes globales En euros	2006	2005	2004
M. Patrick PARTOUCHE	324 000	319 359	317 085
M. Hubert BENHAMOU	320 784	320 784	320 784
M. Ari SEBAG	349 500	342 583	342 583
M. Richard PARTOUCHE	257 640	268 640	257 640
Mme Katy ZENOU	233 924	233 924	233 924
M. Isidore PARTOUCHE	281 000	330 000	560 000
M. Marcel PARTOUCHE	204 522	204 522	204 522
M. Maurice SEBAG	154 179	154 179	108 444
M. Gaston GHRENASSIA	30 000	30 000	30 000
M. Maurice PARTOUCHE	-	-	40 920

Tous les éléments de rémunération sont fixes.

Aucun élément exceptionnel composant les rémunérations des mandataires sociaux n'est à distinguer pour l'exercice 2005-2006.

L'ensemble de ces rémunérations n'est soumis à aucun critère de calcul, et il n'existe aucun engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondants à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantage dûs ou susceptibles d'être dûs à la raison de prise, de cessation ou changement de fonction.

15.1.3. JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le montant global des jetons de présence versés en 2006 au titre de l'exercice 2005-2006 s'élève à 66 000 € et se décompose comme suit :

Membres du Conseil	Montant des jetons de présences versés en euros
M. Isidore PARTOUCHE	30 000
M. Marcel PARTOUCHE	12 000
M. Maurice SEBAG	12 000
M. Gaston GHRENASSIA	12 000

Pour mémoire la somme totale des jetons de présence versée par GROUPE PARTOUCHE aux membres du conseil était de 66 000 € pour l'exercice 2005.

15.2. LE MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES.

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1. s'est élevé à 37 861€.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Il convient de se reporter au chapitre 14.1. ci-dessus.

16.2. CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES À TERME

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

16.3. LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.3.1. LE DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

M. Patrick PARTOUCHE : Président
M. Ari SEBAG : Membre du Directoire, Directeur Général
M. Hubert BENHAMOU : Membre du Directoire, Directeur Général
M. Richard PARTOUCHE : Membre du Directoire, Directeur Général
Mme Katy ZENOU : Membre du Directoire, Directeur Général

LES SÉANCES DU DIRECTOIRE

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2006, le Directoire s'est réuni 12 fois, avec un taux de présence de 100 %.

LE FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Il convient de se reporter au chapitre 21.1.2.

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2006

Les réunions du Directoire ont porté tout d'abord, sur les échéances trimestrielles. Le Directoire a présenté un rapport d'activité détaillé qui permet au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement sa mission. (Directoires du 15 février 2006, du 24 mai 2006 et du 21 août 2006), ainsi que sur les comptes semestriels (Directoire du 25 juillet 2006).

Il a arrêté les comptes annuels (Directoire du 31 janvier 2006) et les comptes consolidés pro forma (Directoire du 12 juillet 2006).

Le Directoire au cours de l'exercice écoulé a en outre décidé de :
- la cession de la Société Française de Casinos (Directoire du 13 janvier 2006),
- la cession de 1 % des actions détenues au capital de sa filiale la SA Partouche Interactive,
- la cession de créances détenues à l'encontre de tiers (Directoires du 15 septembre 2006, du 17 octobre 2006, du 20 octobre 2006, du 23 octobre 2006).

Enfin, le Directoire dans sa séance du 30 janvier 2007 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 et a arrêté les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Isidore PARTOUCHE : Président du Conseil
M. Marcel PARTOUCHE : Vice-président du Conseil
M. Maurice SEBAG : Membre du Conseil
M. Gaston GHRENASSIA : Membre du Conseil

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il convient de se reporter au chapitre 21.1.2.

LES SÉANCES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni 22 fois, avec un taux de présence de 95 %.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Tenue des réunions du Conseil de Surveillance : les membres du Conseil de Surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant la tenue du Conseil.

ÉVALUATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principes d'évaluation des membres du Conseil de Surveillance, exposés dans le Rapport Vienot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du Conseil de la Société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du Conseil de Surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.

Le Conseil de Surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la Société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR L'EXERCICE 2006

Les réunions du Conseil de Surveillance ont porté tout d'abord, sur les échéances trimestrielles. Le Directoire y présente un rapport d'activité détaillé qui permet au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement sa mission. (Conseils de Surveillance du 23 février 2006, du 29 mai 2006 et du 30 août 2006), ainsi que sur les comptes semestriels (Conseil de Surveillance du 28 juillet 2006).

Le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- d'autoriser l'acquisition d'une participation au capital de la SARL Sogimage (Conseil de Surveillance du 2 novembre 2005),
- d'autoriser la cession à la Société Française de Casinos des créances détenues sur ses filiales (Conseil de Surveillance du 1er décembre 2005),
- d'autoriser la cession de sa filiale la Société Française de Casinos (Conseil de Surveillance du 9 janvier 2006),
- d'autoriser la licence de la marque GROUPE PARTOUCHE à la société Partouche Interactive (Conseil de Surveillance du 20 avril 2006),
- d'autoriser, la signature, compte tenu de l'évolution de la législation, de 59 nouvelles conventions d'intégration fiscale et celle de 6 conventions d'assistance de siège. (Conseils de Surveillance du 7 avril 2006, du 20 mars 2006, du 20 juin 2006, et du 10 octobre 2006),
- d'autoriser la cession de participations, la cession d'actions et de créances de filiales (Conseil de Surveillance du 20 avril et du 11 septembre 2006),
- d'autoriser la société Caskno à fournir sa caution à la société du Grand Casino du Havre (Conseil de Surveillance du 21 avril 2006),
- d'autoriser la cession de la créance qu'elle détenait sur le Grand Hôtel du Parc (Conseil de Surveillance du 18 octobre 2006),
- d'approuver les abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis à ses filiales le Grand Casino du Havre et le Casino de la Trinité-sur-Mer qui ont besoin d'apport de fonds propres pour financer un début d'exploitation. (Conseils de Surveillance du 24 mars 2006 et 3 juillet 2006),
- de fixer la rémunération de M. Isidore PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance (Conseils de Surveillance des 3 avril 2006, et du 30 octobre 2006),
- de fixer la répartition des jetons de présence (Conseil du 14 juin 2006),
- de détacher en mission M. Hubert BENHAMOU, Directeur Général et membre du Directoire (Conseil de Surveillance du 24 avril 2006).

Enfin, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 janvier 2007 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 ainsi que du rapport du Directoire.

16.3.3. LES COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres des comités sont désignés par le Conseil de Surveillance.

Les différents comités se réunissent sous la présidence de M. Isidore PARTOUCHE qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de M. Patrick PARTOUCHE Président du Directoire, M. Ari SEBAG et celle de M. Hubert BENHAMOU, chacun membre du Directoire et Directeur Général.

Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de Surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.

Leurs compétences et attributions sont détaillées dans le règlement intérieur (chapitre14.3.).

Les comités ne comptent pas d'administrateurs indépendants.

LE COMITÉ D'AUDIT

Patrick PARTOUCHE, Hubert BENHAMOU, Ari SEBAG, Directeurs Généraux et membres du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur Financier.

Le comité d'audit a pour mission de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2006, avec un taux de présence de 100 %.

LE COMITÉ FINANCIER

Patrick PARTOUCHE, Hubert BENHAMOU, Ari SEBAG, Directeurs Généraux et membres du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur Financier.

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le comité financier s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2006, avec un taux de présence de 100 %.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Patrick PARTOUCHE, Hubert BENHAMOU, Ari SEBAG, Directeurs Généraux et membres du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur Financier.

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du Directoire, et permet d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité des rémunérations se réunit une fois par an, afin d'établir selon le budget l'ensemble des rémunérations pour l'exercice à venir avec un taux de présence de 100 %.

16.4. RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société GROUPE PARTOUCHE respecte les principes du gouvernement d'entreprise. En effet les comités d'audit, financier et de rémunération ont été mis en place. Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des comités a été mis en place durant l'exercice clos le 31 octobre 2006. En outre, à chaque action du capital est attaché un seul droit de vote.

Le seul point qui pourrait apparaître dérogatoire aux principes du gouvernement d'entreprise est l'absence d'administrateur indépendant, mais cela correspond au mode de fonctionnement d'une entreprise qui a conservé un caractère familial fort.

16.5. AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de Sécurité Financière, il m'appartient en tant que Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre Société jusqu' alors à Conseil d'Administration en Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.

Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la Société, assumées par le Directoire composé de 5 membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un Conseil de Surveillance composé actuellement de 4 membres.

Dans ce cadre, il convient de préciser que le chapitre 16.3.2. du présent document relatif en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- au compte rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé,
- à ses travaux préparatoires,
- et enfin à l'évaluation de ses membres,

compose la présente partie du rapport du Président.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le GROUPE PARTOUCHE SA ont pour objet :
• d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ;
• d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Directoire et sont mises en oeuvre sous la responsabilité directe des Directions Générales des différentes filiales.

L'activité de notre Groupe est développée, pour 80 % de notre chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent " trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée " (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les Collectivités Publiques et de Surveillance.

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :
• les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisation des jeux,
• les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
• les règles de fonctionnements des jeux,
• la comptabilité et le prélèvement progressif,
• la surveillance et le contrôle.

Les cadres réglementaires dans les casinos exploités à l'étranger (plus de dix pour cent de notre chiffre d'affaires) sont eux aussi très stricts, notamment en Suisse. Par ailleurs, la gestion des plus importantes unités hôtelières du Groupe est conduite, à travers des contrats de gestion (Hilton et Méridien) ou de franchise (Club Méditerranée), par des opérateurs reconnus. Près de quatre pour cent de notre chiffre d'affaires est réalisé avec Hilton et Méridien.

Les directions financière et administrative de GROUPE PARTOUCHE SA s'assurent de l'organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la Société.

Le siège de GROUPE PARTOUCHE SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en terme de personnel et de moyens techniques, et fournit ainsi un support technique en matière notamment de services administratif, comptable, juridique et financier.

Les unités d'exploitation sont toutes des sociétés filialisées, structures ne présentant pas un degré de complexité particulier et disposant en interne de services administratif et comptable.

Les filiales de GROUPE PARTOUCHE SA sont par ailleurs assistées par des experts comptables, conseils permanents, qui disposent d'une connaissance approfondie des spécificités propres aux métiers du Groupe.

Organisation du contrôle interne comptable

La Direction comptable de GROUPE PARTOUCHE coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Elle contrôle la tenue régulière de la comptabilité.

Comme ses unités d'exploitation, GROUPE PARTOUCHE SA utilise un système d'information comptable uniforme.

Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes. Ces dernières sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès de certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Les utilisateurs disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure – mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales).

Organisation du contrôle interne de gestion

Les services de gestion du siège de GROUPE PARTOUCHE SA s'appuient sur les personnels qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire et reporting de gestion, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie décentralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe. Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Organisation du contrôle interne financier

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules décentralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation décentralisé.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

GROUPE PARTOUCHE SA a un impératif de présentation fiable de ses états financiers, qui doivent répondre aux principes de régularité et de sincérité.

L'information comptable

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec l'arrêté du 27 février 1984 qui fixe les dispositions relatives à la comptabilité générale des casinos et, mentionne que le plan comptable professionnel qui lui est annexé doit être appliqué par les casinos.

Des notes de procédures sont établies par la Direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables de notre secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à GROUPE PARTOUCHE SA. La Direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

GROUPE PARTOUCHE SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information de gestion

La procédure budgétaire développée par GROUPE PARTOUCHE SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :
- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements,
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Deux phases de reporting sont en place : un reporting mensuel d'activité et un reporting trimestriel d'exploitation et d'investissements.

Le reporting mensuel d'activité permet de disposer des informations relatives au chiffre d'affaires et aux éléments spécifiques au métier des jeux.

Le reporting trimestriel de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, un rapprochement entre les phases reporting de gestion et consolidation du système d'information permet d'assurer un cadrage définitif des informations.

L'information financière

L'objectif des procédures de contrôle interne, pour GROUPE PARTOUCHE SA, Société-mère tête de Groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de GROUPE PARTOUCHE.

Nous pouvons avoir recours, au besoin, à des consultants extérieurs spécialisés, notamment pour le traitement d'opérations particulières et non récurrentes (acquisitions, cessions, fusions…).

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisé par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en oeuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Lors du passage aux nouvelles normes IFRS applicables à GROUPE PARTOUCHE à compter du 1er novembre 2005,

Un comité de pilotage du projet ainsi qu'une cellule spécifique dédiée ont été créés regroupant les différentes fonctions concernées, un calendrier de mise en place a également été établi. Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2006 du référentiel de normes internationales d'informations financières tel qu'adopté par l'Union européenne, GROUPE PARTOUCHE a procédé à l'identification exhaustive des divergences par rapport aux principes français. Les retraitements finaux ont été présentés lors de la publication semestrielle.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'un cahier permanent qui sert de notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part d'un cahier de clôture, constitué par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Isidore PARTOUCHE
Président du Conseil de Surveillance

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GROUPE PARTOUCHE SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006.

Sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Saint-Cloud et Sceaux, le 27 mars 2007.

BDO MARQUE GENDROT **José David**
Patrick Foulon
Jean-Louis Mathieu

17. SALARIÉS

17.1. RESSOURCES HUMAINES, EFFECTIFS

17.1.1. EFFECTIFS

Catégories au 31 octobre	2006	2005	2004
Cadres	810	839	678
Agents de maîtrise et Techniciens	372	321	238
Employés	4 689	4 788	4 473
Ouvriers	211	234	130
TOTAL	**6 082**	**6 182**	**5 519**

17.1.2. RESSOURCES HUMAINES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

A la fin de l'exercice, GROUPE PARTOUCHE comptait 6 082 collaborateurs, l'effectif moyen restant stable par rapport à l'exercice précédent. L'évolution de cet effectif moyen est principalement due à la cession de la Société de Française de Casinos. Hors cet impact, l'effectif reste stable.

Les raisons de cette stabilité sont en grande partie dues à une gestion adaptée et prévisionnelle des embauches et des départs, ainsi qu'à un management proche des équipes. 88 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée.

Les contrats à temps partiel sont des contrats choisis.

Les femmes représentent 39 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 810 collaborateurs.

SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, totalement propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

Des accords d'aménagement du temps de travail ont été négociés et signés dans certaines filiales. Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers principaux exercés se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté 12,6 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

RECONNAÎTRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 201,0 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 7,6 M€.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes " en direct ", et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le GROUPE PARTOUCHE a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. A cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales. Le travail mené va autoriser la mise en place d'une charte qualité applicable dans toutes les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de GROUPE PARTOUCHE d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, GROUPE PARTOUCHE en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail.

FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF

L'exercice 2005-2006 a été une année de transition. GROUPE PARTOUCHE a souhaité impliquer ses salariés dans la conduite du changement : amélioration de l'accueil, prise en compte des modifications réglementaires, formation des personnels à la problématique du jeu responsable.

Outre l'attachement à la formation continue individualisée, certains types de formation sont déployés à l'échelle du Groupe.

Ainsi, en 2006, les 650 salariés des services d'accueil ont suivi une formation leur permettant de mieux intégrer et mettre en pratique les valeurs fondamentales de GROUPE PARTOUCHE.

Par ailleurs, et afin de maintenir leur niveau de connaissance, 282 cadres ont suivi une formation spécialisée destinée à comprendre les enjeux liés aux réformes réglementaires (contrôles aux entrées, mixité des jeux, etc.).

Enfin, dans le cadre de la mise en place de son système de fidélisation de la clientèle, Player Plus, 419 salariés ont pu suivre une formation ad hoc.

L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le GROUPE PARTOUCHE veille à ce que soient remplies les obligations légales et morales en la matière, chaque filiale restant libre de ses choix en matière d'embauche ou de contribution.

SAVOIR AIDER ET PARTAGER

Le GROUPE PARTOUCHE, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles, et repris dans le magazine du Groupe " Players Magazine ", mis à la disposition de la clientèle et des collaborateurs. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de GROUPE PARTOUCHE un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable et de la charte signée par le syndicat professionnel " Syndicat des Casinos Modernes de France ", auquel GROUPE PARTOUCHE adhère, la protection des joueurs a été renforcée.

Ainsi, les contrats passés avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement.

GROUPE PARTOUCHE assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Par ailleurs, les activités de GROUPE PARTOUCHE ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2. PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Néant.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

17.3.1. INTÉRESSEMENT

Dans la SA GROUPE PARTOUCHE, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2. PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2006.

17.3.3. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau suivant repartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

Principaux actionnaires Au 1er mars	2007		2006		2005	
	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote [1]	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote [1]	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote [1]
Financière Partouche SA [2]	28 840 000	66,92 %	26 848 500	62,30 %	26 848 500	62,30 %
Sogesic SARL [3]	-	-	1 991 500	4,62 %	1 991 500	4,62 %
Famille PARTOUCHE	1 564 881	3,63 %	1 564 821	3,63 %	1 544 777	3,58 %
Sous-total	**30 404 881**	**70,55 %**	**30 404 821**	**70,55 %**	**30 384 777**	**70,50 %**
Public [4]	12 692 537	29,45 %	12 692 597	29,45 %	12 712 641	29,50 %
TOTAL	**43 097 418**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**

[1] Il n'existe pas de droits de vote double.

[2] La SA Financière Partouche est une holding familiale. En date du 31 janvier 2007, elle a fusionné avec la SARL Sogesic qui lui a apporté les 1 991 500 actions GROUPE PARTOUCHE que cette dernière possédait.

[3] La SARL Sogesic était une centrale d'achat du Groupe détenue par des membres de la famille. En date du 31 janvier 2007, elle a fusionné avec la société Financière Partouche en faisant apport de ses 1 991 500 actions GROUPE PARTOUCHE.

[4] A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.

A la demande de GROUPE PARTOUCHE, la société Euroclear France a réalisé en date du 1er mars 2007 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 3 938 actionnaires représentant 27,0 % du capital. Compte tenu des 91 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 97,52 % du capital total de GROUPE PARTOUCHE était détenu par 4 029 actionnaires.

En ce qui concerne l'actionnariat identifié par l'enquête Euroclear France, une très large part, de l'ordre de 91,1 %, est constituée par les investisseurs institutionnels.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

A la connaissance de la Société et à ce jour, il n'existe ni de pacte d'actionnaires ni aucun plan d'options et d'achat et de souscriptions d'actions.

Le nombre d'actions auto détenues à la clôture s'élevait à 19 166 titres.

18.2. DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Il n'existe pas de droit de vote double. Les actions émises et en circulation disposent de droit simple.

18.3. INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La Société est contrôlée à hauteur de 66,92 % du capital par l'actionnaire majoritaire Financière Partouche, société dont le capital est intégralement détenu par des membres de la famille Partouche. La famille Partouche, à travers le holding Financière Partouche et des personnes physiques, contrôle ainsi 70,55 % du capital de GROUPE PARTOUCHE. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4. CHANGEMENT DE CONTRÔLE

A notre connaissance, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de GROUPE PARTOUCHE n'a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter au chapitre 7.2 du présent Document.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2006.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1. Abandon de créance au profit de la SA Grand Casino du Havre

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, votre Société a consenti à la SA Grand Casino du Havre un abandon de créance pour un montant de 1 900 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre Société détient sur la SA Grand Casino du Havre.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 mars 2006.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Katy ZENOU
- Ari SEBAG
- Hubert BENHAMOU
- Maurice SEBAG

1.2. Autorisation d'exploitation de marque au profit de la SA PARTOUCHE INTERACTIVE

Votre Société a concédé à la SA Partouche Interactive, filiale crée en mars 2006, la licence exclusive d'exploitation de la marque française " GROUPE PARTOUCHE ". Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans.

A titre de redevance de licence, la SA Partouche Interactive paiera à GROUPE PARTOUCHE SA durant l'exécution du contrat, une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'exploitation de 2 162 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 20 mars 2006.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Ari SEBAG
- Patrick PARTOUCHE

1.3. Abandon de créance au profit de la SA Grand Casino de la Trinité

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, votre Société a consenti à la SA Grand Casino de la Trinité un abandon de créance pour un montant de 794 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre Société détient sur la SA Grand Casino de la Trinité.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 3 juillet 2006.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Ari SEBAG

1.4. Cession de créance détenue à l'encontre de la SA Hôtel du Parc au profit de la SA Financière Partouche (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de votre Société)

Votre Société a cédé la créance qu'elle détenait à l'encontre de sa filiale suisse la SA Hôtel du Parc dont l'exploitation a cessé en octobre 2006. Cette créance qui s'élevait à 1 358 427 € a été cédée à la SA Financière Partouche en date du 30 octobre 2006 pour un prix de 0,21 € (l'équivalent de 1 Franc suisse).

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 18 octobre 2006.

1.5. Cession de créance détenue à l'encontre de Mme Joanna Bugeda au profit de la SA Financière Partouche (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de votre Société)

Votre Société a cédé la créance qu'elle détenait à l'encontre de Mme Bugeda à la SA Financière Partouche. Cette créance qui correspondait à diverses avances opérées dans le cadre de prospection dans la Principauté d'Andorre, avait fait l'objet d'une provision totale dans les comptes GROUPE PARTOUCHE SA pour cause de litige. Cette créance s'élevait à 267 219 € et a été cédée le 23 octobre 2006 pour un prix fixé à 1 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 11 septembre 2006.

1.6. Cession des titres de la Société Sandton Trading Limited au profit de la SA Financière Partouche (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de votre Société)

Votre Société a cédé à la SA Financière Partouche les titres qu'elle détenait dans le capital de Sandton Trading Limited. Cette cession a été effectuée le 10 octobre 2006 et a porté sur 100 actions (représentant 100% du capital de Sandton Trading Limited). Le prix de cession des titres s'élève à 50 000 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 11 septembre 2006.

1.7. Cession de la participation détenue dans Boccardi Capital Systems (BCS) au profit de la SA Financière Partouche (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de votre Société)

Votre Société a cédé à la SA Financière Partouche la participation qu'elle détenait dans le capital de Boccardi Capital Systems (BCS). Cette cession a été effectuée le 23 octobre 2006 et a porté sur 1.33% du capital de Boccardi Capital Systems (BCS). Le prix de cession de cette participation s'élève à 1 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 11 septembre 2006.

1.8. Cession de titres de participation dans diverses Sociétés à la SA Partouche Interactive

Votre Société a cédé à la SA Partouche Interactive des titres de participation dans les sociétés suivantes et selon les modalités détaillées ci-dessous :

• Titres Quarisma SARL : Cession de 564 parts sociales représentant 75.20 % du capital de Quarisma pour un prix de 5 640 € correspondant à leur coût d'acquisition. Cette cession a été réalisée le 19 avril 2006.

• Titres Sogimage SARL : Cession de 92 parts sociales représentant 20% du capital de Sogimage pour un prix de 3 956 € correspondant à leur coût d'acquisition. Cette cession a été réalisée le 26 avril 2006.

• Titres QueDesJeux SAS : Cession de 5 000 actions représentant 20% du capital de QueDesJeux pour un prix de 1 500 000 € correspondant à leur coût d'acquisition. Cette cession a été réalisée le 25 avril 2006.

• Titres News Screens SA : Cession de 4 199 117 actions représentant 32.06% du capital de NNews Screens SA pour un prix de 2 750 422 € correspondant à leur coût d'acquisition. Cette cession a été réalisée le 24 avril 2006.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 20 avril 2006.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

• Ari SEBAG

• Patrick PARTOUCHE

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Convention d'intégration fiscale

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2006, la convention d'intégration fiscale qui concernait 62 sociétés filiales, a été étendue aux 2 sociétés suivantes dont l'intégration portera effet à compter du 1er novembre 2006 : Café Carmen SARL et SAS Partouche Immobilier.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des Impôts.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré une économie d'impôt de 15 457 725 €.

2.2. Bail avec la SA Financière Partouche

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre Société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre Société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par GROUPE PARTOUCHE SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 € hors taxe.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré une charge d'exploitation de 175 324 €.

2.3. Convention de gestion centralisée de trésorerie avec la SA Financière Partouche

La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA GROUPE PARTOUCHE dans les mêmes conditions que les filiales de votre Société.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'intérêts financiers de 1 216 €.

2.4 Convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche

Votre Société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre Société une avance d'un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 6 mois plus 2 %.

Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a refacturé à votre Société des intérêts financiers pour 4 769 903 € et des frais de couverture de taux d'intérêt pour 590 515 €.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2007.

BDO MARQUE GENDROT **José David**
Patrick Foulon
Jean-Louis Mathieu

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

• Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2004 établis selon les règles et principes comptables français et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2004 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2005 sous le n° D.05-0345 en pages 39 et suivantes.

• Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2005 établis selon les règles et principes comptables français et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2006 sous le n° D.06-0224 en pages 46 et suivantes.

• Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2004 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2005 sous le n° D.05-0345 en pages 71 et suivantes.

• Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 avril 2006 sous le n° D.06-0224 en pages 78 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2. ÉTATS FINANCIERS

20.2.1. ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 OCTOBRE 2006

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros au 31 octobre (sauf les données par action)	Notes	2006	2005
Chiffre d'affaires	**20**	**511 136**	**455 771**
Achats et charges externes	21	(141 163)	(122 865)
Impôts et taxes		(27 297)	(23 475)
Charges de personnel	22	(210 780)	(177 267)
Amortissements et dépréciations		(48 031)	(38 684)
Autres charges opérationnelles	23	(48 642)	(31 084)
Autres produits opérationnels	23	35 923	23 083
Résultat sur cession de participations consolidées		10 042	1 750
Résultat Opérationnel		**81 189**	**87 229**
Résultat Financier	**24**	**(22 489)**	**(21 397)**
Résultat avant impôt		**58 700**	**65 832**
Impôts sur les bénéfices	25	(20 825)	(24 224)
Résultat après impôt		**37 875**	**41 608**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(1 805)	(2 453)
Résultat Net Total		**36 071**	**39 156**
Dont part du Groupe		**28 670**	**32 866**
Dont part des minoritaires		7 400	6 290
Résultat net par action part du Groupe		0,66524	0,76259
Dividende distribué part action		-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action	14	43 097 418	43 097 418

BILAN CONSOLIDÉ (VALEURS NETTES)

ACTIF

En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005
Immobilisations Incorporelles	4	8 884	9 475
Ecarts d'acquisition	5	404 301	418 919
Immobilisations corporelles	6	420 005	450 761
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	7 473	6 465
Autres actifs financiers non courants	8	33 611	23 991
Impôts différés actifs	25	2 280	3 022
Autres actifs non courants	9	618	229
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**877 172**	**912 862**
Stocks et en-cours	10	8 072	7 867
Clients et autres débiteurs	11	39 371	25 474
Créances d'impôt sur les bénéfices		5 038	2 792
Instruments financiers dérivés	17	545	316
Autres actifs courants	12	15 050	17 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	105 186	117 619
TOTAL ACTIFS COURANTS		**173 261**	**171 820**
Actifs destinés à être cédés	28	12 799	-
TOTAL ACTIF		**1 063 232**	**1 084 682**

PASSIF

En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005
Capital social		86 195	86 195
Actions propres		(169)	(169)
Primes liées au capital		9 411	9 411
Réserves consolidées		147 260	112 278
Réserves de conversion		(151)	(23)
Résultat de l'exercice		28 670	32 866
CAPITAUX PROPRES GROUPE	**14**	**271 216**	**240 557**
Intérêts minoritaires	14	32 336	33 642
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**14**	**303 552**	**274 200**
Dettes financières non courantes	17	503 045	548 877
Engagements envers le personnel	15	4 185	2 633
Autres provisions non courantes	16	13 592	14 311
Impôts différés passifs	25	32 719	31 469
Autres passifs non courants	18	10 339	7 198
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**563 880**	**604 488**
Instruments financiers courants		-	33
Dettes financières courantes	17	45 934	42 536
Provisions courantes	16	1 138	1 386
Fournisseurs et autres créditeurs	19	91 089	97 767
Dettes d'impôt courant	25	51 714	61 065
Autres passifs courants	18	4 088	3 207
TOTAL PASSIFS COURANTS		**193 963**	**205 994**
Passifs destinés à être cédés	28	1 837	-
TOTAL PASSIF		**1 063 232**	**1 084 682**

(Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2006 et au 31 octobre 2005 : 43 097 418).

TABLEAU DE FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Résultat net total	**36 071**	**39 156**
Ajustements :	**-**	**-**
Elimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 805	2 453
Elimination de la charge (produit) d'impôt	20 804	24 224
Elimination des amortissements et provisions	47 349	38 791
Elimination des résultats de cessions d'actifs	(4 659)	(304)
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes	24 369	18 413
Elimination des produits de dividendes	(14)	(14)
Incidence de la variation du BFR	**9 910**	**5 830**
Intérêts versés	(25 522)	(19 066)
Impôts payés	(27 665)	(23 860)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	(1 816)	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**80 629**	**85 623**
Acquisition de titres de participations nette de trésorerie acquise	(8 601)	(73 717)
Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée	1 766	8 930
Incidence des autres variations de périmètre	1	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 032)	(8 196)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 062)	(34 830)
Acquisition d'actifs financiers	1 318	5
Prêts et avances consentis	(629)	(818)
Cession d'immobilisations corporelles	5 418	840
Cession d'actifs financiers	68	1
Remboursements reçus sur prêts	348	722
Intérêts encaissés	1 144	430
Dividendes reçus	14	14
Variation nette des placements court terme	(158)	-
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	(246)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(41 649)**	**(106 618)**
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	329	-
Emission d'emprunts	6 565	436 222
Remboursement d'emprunts	(47 929)	(359 652)
Dividendes payés aux minoritaires	(9 736)	(7 189)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(50 770)**	**69 381**
Incidence de la variation des taux de change	(521)	(161)
Variation de la trésorerie	**(12 311)**	**48 225**
Trésorerie d'ouverture	117 113	68 888
Trésorerie de clôture	**104 801**	**117 113**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Actions Propres	Primes liées au capital	Réserves Conso--lidées	Réserves de conversion Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minori--taires	TOTAL Capitaux propres
Capitaux propres au 1er novembre 2004	**86 195**	**(169)**	**9 411**	**109 758**	**172**	**205 367**	**33 534**	**238 901**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(7 194)	(7 194)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	2 629	-	2 629	64	2 693
Autres variations	-	-	-	(110)	(195)	(305)	948	643
Résultat de l'exercice 2005	-	-	-	32 866	-	32 866	6 290	39 156
Capitaux propres au 31 octobre 2005	**86 195**	**(169)**	**9 411**	**145 143**	**(23)**	**240 557**	**33 642**	**274 200**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 851)	(9 851)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	1 941	-	1 941	48	1 989
Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	(2 680)	(2 680)
Autres variations	-	-	-	175	(128)	47	3 777	3 824
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	28 670	-	28 670	7 400	36 071
Capitaux propres au 31 octobre 2006	**86 195**	**(169)**	**9 411**	**175 930**	**(151)**	**271 216**	**32 336**	**303 552**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Présentation Générale

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes " GROUPE PARTOUCHE ", " le Groupe ", définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. GROUPE PARTOUCHE SA définit la Société mère du GROUPE PARTOUCHE.

GROUPE PARTOUCHE SA, la Société et ses filiales, sont organisées autour des métiers de casinos et hotellerie. GROUPE PARTOUCHE est une Société anonyme cotée en bourse depuis Mars 1995.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire de GROUPE PARTOUCHE SA le 30 janvier 2007.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 24 avril 2007.

Note 1. Faits Marquants de l'exercice

L'exercice 2006 enregistre pour la première fois la présence sur un exercice complet des sociétés du Groupe de Divonne, contre le seul mois d'octobre en 2005.

En milliers d'euros au 31 octobre	2006 12 mois	2005 1 mois
Chiffre d'affaires	**63 174**	**5 456**
Achats et charges externes	(16 147)	(1 816)
Impôts et taxes	(3 938)	(573)
Charges de personnel	(29 079)	(2 961)
Amortissements et dépréciations	(8 865)	(820)
Autres charges opérationnelles	(8 605)	(875)
Autres produits opérationnels	5 860	1 022
Résultat sur cession de participations consolidées	(1 660)	-
Résultat opérationnel	**739**	**(568)**
Résultat financier	**341**	**76**
Résultat courant	**1 080**	**(492)**
Impôts sur les bénéfices	(1 619)	54
Résultat après impôt	(538)	(438)
Résultat net total	**(538)**	**(438)**
Part du Groupe	(1 712)	(353)
Part des minoritaires	1 174	(85)

Au cours de l'exercice 2006, GROUPE PARTOUCHE a cédé la participation de 55,56 % qu'il détenait dans le pôle Société Française de Casinos (SFC) conduisant à la déconsolidation des sociétés détenus par la SFC.

Au cours de l'exercice 2006, GROUPE PARTOUCHE a constitué une branche d'activité nouvelle, Partouche Interactive regroupant des sociétés visant au développement du Groupe sur les supports de diffusion numériques et des médias électroniques dans le domaine du jeu et du divertissement.

L'ensemble des impacts de ces variations de périmètre significatives vous sont indiqués dans la note 3. Evolution du périmètre de consolidation.

Note 2. Description des principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe

GÉNÉRALITÉS

Principes d'élaboration

Les comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation, en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS.

Les effets chiffrés de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres et les résultats du Groupe sont décrits dans la note 31.

Options comptables retenues

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, à compter du 1er novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés,
- les actifs financiers disponibles à la vente.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de GRASSE et SC du Casino de GRASSE.

Les entreprises dans lesquelles le GROUPE PARTOUCHE exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

MÉTHODE DE CONVERSION

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique " écarts de conversion " inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

Principaux cours de conversion

Les principaux taux de change appliqués hors zone euros sont les suivants :

Devises / Euro	Taux clôture 31/10/2006	Taux moyen Exercice 2005-2006	Taux clôture 31/10/2005	Taux moyen Exercice 2004-2005
USD (Dollar US)	1,2696	1,2352	1,2023	1,31118
CHF (Franc suisse)	1,5887	1,5650	1,5455	1,54198
MAD (Dirham marocain)	11,067	11,006	10,9531	11,13205
TND (Dinar tunisien)	1,6871	1,6508	1,6188	1,60753
EGP (Livre égyptienne)	7,2714	7,1095	6,946	7,82848

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, ils constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur. Ils font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indice de pertes de valeurs.

ECARTS D'ACQUISITION

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition.

Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiée. Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au Groupe d'UGT qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne.

Conformément à la norme IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Evaluation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en charge financière dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Le Groupe possède de l'immobilier de placement pour lequel il a maintenu la méthode du coût.

Méthode et durée d'amortissement

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions - structures 20 à 50 ans
- Constructions - fluides 15 à 20 ans
- Constructions - aménagements 8 à 15 ans
- Installations générales, agencements 5 à 10 ans
- Autres immobilisations 3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des " autres produits opérationnels " ou " autres charges opérationnelles ".

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Dans cette rubrique sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la Direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique " Autres actifs financiers non courants ".

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la Direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la Société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice, et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la Société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé "Autres actifs financiers non courants " dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres,
- si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du " premier entré, premier sorti ".

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne " Trésorerie et équivalents de trésorerie " inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type SICAV ou Fonds Communs de Placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers, et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Aucun coût financier n'est incorporé aux coûts des actifs.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou règlementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :
- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur),
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie),
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés.

Lors de la " première application " des normes IAS39, les justes valeurs des instruments de couverture ont été comptabilisées en capitaux propres au sein des " Réserves consolidées ". L'impact de la première application de ces normes s'est traduit avant effet d'impôt par une minoration des capitaux propres de 3 565 K€ au 1er novembre 2004 qui concerne entièrement les capitaux propres Groupe.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt futur, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres au sein des " Réserves consolidées ".

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs avec un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La quasi-totalité des salariés de la Société est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, la Société n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de locations référencées au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat opérationnel regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe, que ces éléments soient des éléments récurrents (et usuels ou habituels) du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels ou inhabituels, y compris d'événements extraordinaires, sur lesquels le Groupe n'a aucune maîtrise. Ainsi les autres produits et les autres charges opérationnels comprennent notamment l'impact des cessions d'actifs corporels et incorporels.

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle de premier niveau est établie en fonction de l'analyse des principaux secteurs d'activités du Groupe. Le Groupe considère que ces sociétés d'exploitation tant casinotières qu'hôtelières ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ces clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière. En conséquence, le Groupe n'utilisant pas d'autre indicateur opérationnel pour gérer ses activités, la communication est limitée à une ventilation du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- Secteur Casinotiers
- Secteurs Hôteliers
- Secteurs Autres activités

L'information sectorielle de second niveau repose sur un découpage par grandes régions géographiques des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe :

- France
- Europe hors France
- Reste du monde

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

I. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits dans le poste " Autres passifs courants " du bilan consolidé.

II. Le GROUPE PARTOUCHE procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste " Provisions courantes " du bilan consolidé.

III. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des " casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques ", les casinos du GROUPE PARTOUCHE ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste " Fournisseurs et autres créditeurs " du bilan consolidé.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les principales règles appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessus. La préparation des comptes consolidés en conformité avec les IFRS oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif, ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant l'année dans les comptes consolidés. La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et probables, celles-ci servant de base à la détermination des valeurs au bilan, des actifs et passifs, et au compte de résultat, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations du fait de différentes hypothèses et circonstances. La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés en IFRS.

Dans le but de s'assurer de la correcte valorisation au bilan de ces actifs, le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant un test de dépréciation selon les principes comptables indiquées ci-dessus.

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés Actifs et Passifs, et le niveau de reconnaissance des impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessus. La Direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe.

La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée est dépendante des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision. Ces hypothèses sont décrites dans la note 15. Les hypothèses sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en-cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges, risques fiscaux..., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des Conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

Note 3. Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE SA, établis au 31 octobre 2006, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la Note 30.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

Au 31 octobre	2006			2005		
Nombre de Sociétés	France	Europe (hors France)	Etranger	France	Europe (hors France)	Etranger
Sociétés mères et filiales consolidées	106	11	4	107	12	6
Sociétés intégrées proportionnellement	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	5	-	1	3	-	1
TOTAL	**113**	**11**	**5**	**112**	**12**	**7**

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2006, sont les suivantes :

ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

En milliers d'euros	Méthode de consolidation	Ecart d'acquisition (note 5)	Montant d'acquisition	Chiffre d'Affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat Net
PARTOUCHE INTERACTIVE	I G	-	31	-	(946)	(1 060)
SOGIMAGE	I G	151	15	267	(158)	(471)
QUEDESJEUX	I G	5 703	6 500	1 437	(175)	(151)
SCI LA TREMBLADE	I G	-	1	-	-	(3)
CASINO LA TREMBLADE	I G	47	53	-	(7)	(7)
KIOUSK	I G	-	-	71	(118)	(118)
PARTOUCHE GAMMON	I G	-	7	-	(36)	(36)
PARTOUCHE IMMOBILIER	I G	-	37	-	(3)	(4)
NEW SCREENS CASH TV	MEE	2 915	3 555	596	(656)	(651)
FAIRPLAYERS	MEE	-	1	29	10	8

IG : Méthode Intégration Globale. MEE : Méthode Mise En Equivalence.

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊTS ET DE CONTRÔLES

Au 31 octobre	Contrôle 2006	Intérêt 2006	Contrôle 2005	Intérêt 2005
CASINO DE VICHY (GRAND CAFE)	61,99	61,90	61,99	61,91
CASINO DE FORGES-LES-EAUX	58,76	58,76	58,75	58,75
SCI PALAVAS	100,00	99,88	100,00	99,89
GARDEN BEACH HOTEL	100,00	99,65	100,00	99,67
SCI HOTEL GARDEN	100,00	100,00	100,00	100,00
ELYSEE PALACE SA	99,97	91,53	99,97	91,53
CASINO LE LYON VERT	99,86	99,86	99,88	99,88
CASINO DE ROYAT	100,00	99,86	100,00	99,88
CASINO DE SAINT-GALMIER	100,00	99,86	100,00	99,88
SEK	100,00	99,86	100,00	99,88
SCI EDEN BEACH	100,00	99,86	100,00	99,88
CASINO EDEN BEACH	99,78	99,65	99,78	99,66
CASINO AIX-EN-PROVENCE	99,49	99,41	99,49	99,42
CASINO DE LA CIOTAT	99,98	99,39	99,98	99,40
CASINO DE PALAVAS-LES-FLOTS	100,00	99,87	100,00	99,89
BELCASINOS	65,61	65,61	60,00	60,00
CASINO CHAUDFONTAINE LOISIRS	100,00	65,60	100,00	59,99
CASINO OOSTENDE	99,98	65,60	99,98	59,99
CASINO DE CHAUDFONTAINE	100,00	65,60	100,00	59,99
SCI LERICHE ROSTAGNE	100,00	99,99	100,00	99,99
VZW	100,00	65,61	100,00	60,00
COMPAGNIE DES CASINOS HOLDING	99,96	99,96	99,40	99,40
CASINO DE MEYRIN	39,99	39,98	39,99	39,76
VISTALEASING	100,00	99,96	100,00	99,40
CAFE CARMEN	99,95	99,95	99,95	55,53
HOTEL DE CHARBONNIERE	100,00	99,86	100,00	99,88
CASINO DE DIVONNE-LES-BAINS	98,69	98,69	98,69	98,69
CASINO D'ANNEMASSE	99,88	99,88	99,94	99,94
CASINO DE CRANS MONTANA	57,00	57,00	80,00	79,99
CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	100,00	100,00	100,00	100,00
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI DE L'ARVE	100,00	99,88	100,00	99,94
SOMARG	99,90	99,90	100,00	100,00
ADNOR	100,00	69,93	100,00	69,93
CASINO DE SAXON	100,00	99,96	100,00	99,40
QUARISMA	80,13	67,31	75,20	75,20

SORTIE DE PÉRIMÈTRE

Déconsolidation – Cession du Groupe Société Française de Casinos (SFC).

En milliers d'euros au 31 octobre	Chiffre d'affaires 2006	Chiffre d'affaires 2005	Résultat net 2006	Résultat net 2005
SFC	-	202	(449)	1 360
CASINO DE GRUISSAN	3 162	6 224	396	802
CASINO DE PORT LA NOUVELLE	71	277	(364)	(545)
CASINO LE MIRAGE	465	14 600	(222)	(402)
CASINO DE CHATELGUYON	1 883	3 765	410	834
HOTEL LE SPLENDID	405	1 365	(168)	(160)
SEMCG THERMES (CHATELGUYON)	249	2 527	(690)	(546)
SCI LE PHOEBUS (GRUISSAN)	-	88	27	56
SCI AZT (GRUISSAN)	-	-	(2)	(4)
SCI HOTEL CASINO (GRUISSAN)	-	145	(28)	(5)
SCI FONCIERE GRANDS HOTELS (CHATELGUYON)	-	161	8	20
CIE THERMALE (CHATELGUYON)	-	-	(1)	-
SARL GCJB	-	-	(11)	9
SARL SED	-	-	(2)	(5)
SF2D	-	-	(35)	(111)
SIHCT	-	-	(23)	26

Déconsolidation – Autres Sociétés.

En milliers d'euros au 31 octobre	Chiffre d'affaires 2006	Chiffre d'affaires 2005	Résultat net 2006	Résultat net 2005
MAZELKA – liquidation	-	-	-	(202)
HOTEL DU PARC – Cession	1 909	2 353	(2 108)	(1 116)
SANDTON – Cession	-	-	(9)	(8)

Note 4. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Total, Concessions, Brevets, Marques	Total Fonds Commercial	Total Autres Immobili-sations Incorporelles	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2005	**1 969**	**13 463**	**5 277**	**20 709**
Acquisitions	65	-	767	832
Cessions	-	13	90	103
Entrée de périmètre	79	-	33	112
Sortie de périmètre	489	306	456	1 251
Ecart de conversion	(5)	(5)	(11)	(22)
Virements	(44)	-	(1 036)	1 080
Valeur brute au 31 octobre 2006	**1 575**	**13 139**	**4 484**	**19 198**
Amortissements cumulés au 31 octobre 2005	(903)	(5 940)	(4 390)	(11 233)
Dotations/Reprises aux amortissements	(25)	(157)	(426)	(608)
Cessions	-	-	(90)	(90)
Entrée de périmètre	(79)	-	(3)	(82)
Sortie de périmètre	(41)	(305)	(687)	(1 033)
Ecart de conversion	-	-	10	10
Virements	16	-	460	476
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 octobre 2006	(950)	(5 792)	(3 572)	(10 314)
Valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 octobre 2006	**625**	**7 347**	**912**	**8 884**

Note 5. Écarts d'acquisition

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Jeux	358 060	372 203
Hôtels	5 543	5 738
Autres	40 698	40 978
TOTAL	**404 301**	**418 919**

DÉTAIL DES VARIATIONS

En milliers d'euros	
Valeur nette au 31 Octobre 2005	**418 919**
Augmentations	**7 887**
QUEDESJEUX (Entrée dans le périmètre)	5 703
CASINO TREMBLADE (Entrée dans le périmètre)	47
SOGIMAGE (Entrée dans le périmètre)	151
CASINO DE SAXON (Augmentation du pourcentage d'intérêt)	4
CASINO DE CHAUDFONTAINE LOISIRS (Augmentation du pourcentage d'intérêt)	533
CASINO OOSTENDE (Augmentation du pourcentage d'intérêt)	1 450
Diminutions	**20 157**
POLE SFC (Cession)	6 557
CASINO LE LYON VERT (Diminution du pourcentage d'intérêt)	9
ADNOR (TUP)	74
CRANS-MONTANA (Diminution du pourcentage d'intérêt)	1 674
SANDTON (Cession)	2 823
MAZELKA (Liquidation)	150
CASINO AIX-EN-PROVENCE (Ajustement de prix)	305
CASINO SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (Reclassement en Actifs destinés à la vente)	8 541
CASINO DE FORGES-LES-EAUX (Diminution du pourcentage d'intérêts)	3
COMPAGNIE DES CASINOS HOLDING (Diminution du pourcentage d'intérêts)	21
Impairments (perte de valeurs)	**(2 112)**
CASINO D'ANDERNOS	(756)
CASINO DE SAINT HONORÉ-LES-BAINS	(682)
CASINO D'OOSTENDE	(674)
Ecarts de conversion	**(236)**
Valeur nette au 31 Octobre 2006	**404 301**

DÉPRÉCIATION DES ECARTS D'ACQUISITION PAR SOCIÉTÉS DÉTENTRICES

Dans le cadre des tests de dépréciation, le Groupe a défini ses UGT suite à l'analyse menée sur les différents établissements en tenant compte de l'activité principale et des activités annexes indissociables pouvant être identifiées dans chaque cas. La juste valeur des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur de réalisation.

En 2006, les dépréciations complémentaires suivantes ont été reconnues sur des écarts d'acquisition :
- 756 K€ de perte de valeur sur l'écart d'acquisition du casino d'Andernos.
- 682 K€ de perte de valeur sur l'écart d'acquisition du casino de Saint-Honoré-les-Bains.
- 674 K€ de perte de valeur sur l'écart d'acquisition du casino de d'Oostende.

Note 6. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations Techniques	Autres Immobilisations Corporelles	TOTAL
Valeur brute au 31 octobre 2005	**33 081**	**459 621**	**167 957**	**109 188**	**769 848**
Acquisitions	153	22 865	10 284	8 280	41 582
Cessions	733	11 519	3 109	3 871	19 232
Entrée de périmètre	-	-	63	188	251
Sortie de périmètre	307	10 416	8 829	4 483	24 035
Ecart de conversion	(64)	(716)	(375)	(203)	(1 358)
Virements	(134)	(2 119)	(5 050)	(7 722)	(15 025)
Valeur Brute au 31 octobre 2006	**31 995**	**457 716**	**160 941**	**101 377**	**752 030**
Pertes de valeurs cumulées 31 octobre 2005	-	(4)	-	(61)	(65)
Amortissements cumulés au 31 octobre 2005	**(2 708)**	**(139 421)**	**(109 923)**	**(66 969)**	**(319 022)**
Dotations/Reprises aux amortissements	(590)	(20 862)	(16 916)	(6 893)	(45 261)
Cessions	-	(4 743)	(2 584)	(3 101)	(10 428)
Entrée de périmètre	-	-	(61)	(83)	(144)
Sortie de périmètre	(1)	(5 808)	(7 152)	(3 591)	(16 552)
Ecart de conversion	-	174	212	147	533
Virements	(421)	1 802	2 741	883	5 005
Amortissements au 31 octobre 2006	**(3 718)**	**(147 756)**	**(114 211)**	**(66 223)**	**(331 910)**
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2006	-	(6)	-	(108)	(114)
Valeur nette au 31 octobre 2006	**28 277**	**309 953**	**46 730**	**35 046**	**420 005**

Le poste construction enregistre à la clôture de l'exercice 2006, l'impact du retraitement des crédits baux immobiliers à hauteur de 5 876 K€. La dotation d'amortissement de l'exercice est de 287 K€.

Les postes construction enregistre à la clôture de l'exercice pour 4 544 K€, les valeurs brutes historiques des immeubles de placement. Ces actifs sont détenus en pleine propriété ou sont loués dans le cadre de baux ou ne sont pas occupés par le Groupe. Ils sont amortis sur des durées usuelles du Groupe comme indiqué en note 2. Ces actifs sont détenus par GROUPE PARTOUCHE SA, Elysée Palace SA et CHM, à hauteur respectivement de 1 524 K€, 2 153 K€ et 866 K€. A noter pour l'essentiel le casino de Bagnoles de l'Orne (exploité par le Groupe Emeraude) et un Immeuble à Vichy.

Note 7. Participations dans des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7 473	6 465
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	3 509	594

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillés dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Bilan relatif aux sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Total Actifs	152 854	153 704
Total Dettes	157 169	152 869
Total Actif net	(4 315)	835
Actif net " Part du Groupe " avant écart d'acquisition	**3 964**	**5 871**
Ecart d'acquisition	3 509	594
Actif net " Part du Groupe "	**7 473**	**6 465**

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Total Chiffre d'affaires	40 725	33 448
Total Résultat net	(8 580)	(17 887)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	**(1 805)**	**(2 453)**

Détail des titres de participation des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros au 31 octobre	% de détention 2006	Actifs Nets 2006	Actifs Nets 2005	Résultat net 2006	Résultat net 2005
CASINO INTERNATIONAL OF MADRID	17,63 %	7 298	6 924	(2 037)	(1 082)
PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice)	25,00 %	10 742	9 895	6 960	(8 033)
FAIRPLAYERS	16,80 %	16	-	8	-
NEW SCREENS CASH TV	38,79 %	1 464	1 950	(651)	(725)
STE FRANÇAISE D'INVEST. HOTEL ET CASINO	25,00 %	129 920	132 791	(6 726)	(3 754)
HOTEL DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE	25,00 %	10 650	10 712	(4 601)	(4 993)
TOTAL	**-**	**160 090**	**162 272**	**(7 047)**	**(18 587)**

Note 8. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Titres de participations non consolidés	26 271	21 997
Autres actifs financiers	2 338	1 994
Actifs destinés à être cédés	5 001	-
Autres actifs financiers non courants	**33 611**	**23 991**

Titres de participation non consolidés

En milliers d'euros au 31 octobre	Valeur Brute 2006	Dépréciation 2006	Valeur Nette 2006	Valeur Nette 2005
Sociétés non consolidées détenues à + de 50 %	569	501	68	86
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	155	142	13	13
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	26 371	181	26 190	21 899
TOTAL	**27 095**	**824**	**26 271**	**21 997**

Principales participations non consolidées

Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni le contrôle ni une influence notable, ne sont pas consolidées.

En milliers d'euros	% du Capital Détenu	Valeur Nette Comptable	Résultat 31/10/2005	Capitaux Propres (hors Résultat) 31/10/2005	Chiffres d'Affaires 31/10/2005
Société Fermière du Casino de Cannes *	15,76 %	25 203	2 736	31 180	27 385
Autres	-	1 068	-	-	
TOTAL		**26 271**			

** La société du casino Municipal de Cannes (SFCMC) représente une valeur brute comptable en social de 35 308 K€. Le cours boursier au 31 octobre 2006 est de 902 €. La juste valeur comptabilisée en consolidation est de 25 203 K€. Les variations de juste valeur hors effet d'impôt (3 828 K€ et 3 325 K€ respectivement pour les exercices clos le 31 octobre 2006 et 2005, ainsi que (17 259) K€ au 1er novembre 2004 dans le cadre du passage aux normes IFRS (voir Note 31)) sont enregistrées en capitaux propres dans la rubrique " Réserves consolidées ".*

Echéances des autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Titres immobilisés non courants	50	-	50	-
Prêts au personnel	61	-	61	-
Prêts, cautionnements et autres créances	2 506	-	1 333	1 173
Montant brut	**2 617**	**-**	**1 444**	**1 173**
Provision	(279)	-	(279)	-
Montant net	**2 338**	**-**	**1 165**	**1 173**

Note 9. Autres actifs non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Créances sur l'Etat	497	100
Charges constatées d'avance non courantes	121	129
Autres actifs financiers non courants	**618**	**229**

Note 10. Stocks et en-cours

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Stocks – Solides	631	624
Stocks – Liquides	2 133	2 112
Stocks – Autres achats consommés	460	776
Stocks – En cours de production	324	-
Stocks – Stocks de marchandises	4 549	4 380
Montant brut	**8 096**	**7 892**
Provision	25	25
Montant net	**8 072**	**7 867**

Note 11. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Clients	21 474	24 867
Provisions sur clients	(12 885)	(12 926)
Autres débiteurs*	44 664	28 250
Provisions sur autres débiteurs	(13 882)	(14 717)
Total Clients et Autres Débiteurs	**39 371**	**25 474**

***DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS**

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Fournisseurs – avances et acomptes	640	808
Créances sur personnel – avances et acomptes	604	143
Créances sur organismes sociaux	694	798
Créances fiscales – hors impôt sur les bénéfices	7 650	2 974
Comptes courants – actif	5 192	4 170
Créances sur cessions de titres	11 642	288
Autres créances	15 338	13 467
Produits à recevoir divers	2 904	5 602
Total des autres débiteurs	**44 664**	**28 250**

Au 31 octobre 2006, les créances courantes sur cessions de titres comprennent une créance de 10 000 K€ représentant le solde à recevoir sur la cession du pôle SFC.

La provision sur autre débiteurs concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours.

Note 12. Autres actifs courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Augmentation	Diminution	2006
Intérêts courus/créances et prêts	-	10	-	10
Prêts au personnel	152	252	(275)	129
Prêts, cautionnement	2 000	201	(1 222)	979
Créances sur l'Etat	7 055	247	(2 109)	5 193
Charges constatées d'avance	9 313	611	(1 178)	8 746
Total Valeur Brute	**18 520**	**1 321**	**(4 784)**	**15 057**
Provision/ Dépréciation	(768)	(7)	768	(7)
Valeur Nette	**17 752**	**1 314**	**(4 016)**	**15 050**

Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24 611	34 014
Disponibilités	80 575	83 605
Trésorerie et équivalent de trésorerie	**105 186**	**117 619**

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
SICAV de trésorerie	24 356	33 924
Fonds Communs de Placement	248	91
Intérêts courus / SICAV et FCP	7	-
Provision pour dépréciation	-	(2)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**24 611**	**34 014**

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Banques	69 124	72 080
Caisses	11 097	11 494
Intérêts à recevoir	354	31
Disponibilités	**80 575**	**83 605**

Les SICAV sont constituées de supports monétaires et font l'objet de valorisations quotidiennes ; immédiatement transformables en trésorerie.

Les Fonds communs de placements sont également constitués de supports monétaires et font l'objet de fréquentes valorisations ; leur conversion en trésorerie est quasi immédiate.

Il n'y a donc pratiquement aucun risque financier sur ce type de support.

Note 14. Capitaux propres

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL au 31 octobre	2006	2005
Valeur du capital	86 194 836 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	43 097 418	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2006. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

Au 31 octobre	2006	2005
Actions propres au coût historique	168 767	168 767
Nombre d'actions propres détenues	2 738	2 738

L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, a acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 2738 titres représentant 0,04 % du capital total de GROUPE PARTOUCHE SA, pour un montant total de 168 767 €.

CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Ecart de réévaluation	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	156 034	123 275
Réserve légale	8 620	8 619
Réserves de consolidation	20 699	20 417
Autres réserves Groupe	4 570	2 629
Réserves consolidées	**147 260**	**112 278**

INTÉRÊTS MINORITAIRES

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Réserves hors Groupe	25 472	27 584
Réserves de conversion hors Groupe	(536)	(232)
Résultat hors Groupe	7 400	6 290
Intérêts Minoritaires	**32 336**	**33 642**

Sur 2006, la baisse des intérêts minoritaires comprend pour 2 680 K€ le reclassement des intérêts minoritaires en dette financière suite à l'engagement de GROUPE PARTOUCHE de racheter les intérêts complémentaires dans des filiales contrôlées.

Note 15. Engagements envers le personnel

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations (2 %), de l'actualisation financière (4 %) et de la prise en compte des charges sociales afférentes à hauteur de 42 % du montant de la provision calculée. Au cours de l'exercice, GROUPE PARTOUCHE a acté dans son calcul l'augmentation des droits acquis liés à la modification des conventions collectives ce qui explique l'augmentation du poste.

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Provision début d'exercice	**2 633**	**1 472**
Charge nette de l'exercice	2 255	367
Utilisation	(592)	(291)
Variation de périmètre	(112)	1 085
Provision à la fin de l'exercice	**4 185**	**2 633**

Note 16. Autres provisions courantes et non courantes

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Sociétés Entrées	Dotations	Reprises Non utilisées	Reprises utilisées	Reclas--sement	Sociétés Sorties	2006
PROVISIONS NON COURANTES								
Provisions pour Litiges	1 934	14	426	-	(265)	34	-	2 143
Provisions pour risque fiscal	2 155	5	848	-	(521)	99	268	2 318
Autres provisions	10 222	-	1 800	(30)	(2 068)	(747)	47	9 130
TOTAL	**14 311**	**19**	**3 074**	**(30)**	**(2 854)**	**(614)**	**315**	**13 592**
PROVISIONS COURANTES								
Provisions pour Jackpot	753	-	640	-	733	(2)	20	638
Autres	633	-	598	-	633	209	306	501
TOTAL	**1 386**	**-**	**1 238**	**-**	**1 366**	**207**	**326**	**1 138**

Note 17. Dettes financières courantes et non courantes

VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES

En milliers d'euros au 31 octobre	Part Courante 2006	Part non courante 2006	TOTAL 2006	Part Courante 2005	Part non courante 2005	TOTAL 2005
Emprunts bancaires	40 112	380 690	420 802	40 623	423 503	464 126
Intérêts courus / emprunts	56	-	56	91	-	91
Crédit bail retraité	856	2 534	3 390	253	3 842	4 095
Comptes bancaires créditeurs	81	-	81	326	-	326
Autres emprunts et dettes	2 990	104 444	107 434	52	108 700	108 752
Participation des salariés	1 777	9 124	10 901	1 181	9 246	10 427
Dépôt et cautionnement	62	567	629	10	579	589
Dette sur titres de participation	-	963	963	-	964	964
Rachat de minoritaires	-	4 723	4 723	-	2 043	2 043
TOTAL	**45 934**	**503 045**	**548 979**	**42 536**	**548 877**	**591 413**

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	2006
Emprunts Bancaires	464 126	-3 211	-	-40 113	420 802

Dans le poste " Emprunts bancaires ", un crédit syndiqué constitue l'essentiel de la dette du Groupe et présente les principales caractéristiques suivantes :

Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €.

Capital restant dû à la clôture : 400 830 000 €.

Durée restante : 6 ans.

Taux :

Variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :

Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

Garanties :

- Nantissement des titres des principales filiales de Groupe.
- Suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe :
 - Le ratio résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / frais financiers devra être supérieur ou égal à 4,75 au 31/10/2007.
 - Le ratio flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2007.
 - Le ratio endettement financier net de la trésorerie / résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3 au 31/10/2007.
- Limitation des investissements nets des cessions (hors investissements concernant les villes du Havre, La Tremblade, Sanary-sur-mer et St-Cast-le-Guildo) à 37 000 000 €.

Le poste " Autres emprunts et dettes " comprend une avance de Financière Partouche de 100 M€ envers GROUPE PARTOUCHE SA selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et l'avenant du 30 septembre 2005.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

En milliers d'euros hors intérêts courus	Avant couverture de taux 2006	Après couverture de taux 2006	Avant couverture de taux 2005	Après couverture de taux 2005
Endettement financier à taux fixe	3 044	204 044	10 548	11 056
Endettement financier à taux variable	417 758	216 758	453 578	453 070
Endettement financier à la clôture	**420 802**	**420 802**	**464 126**	**464 126**
Taux d'intérêt moyen - fixe	5,21 %	5,15 %	5,55 %	5,57 %
Taux d'intérêt moyen - variable	5,02 %	4,99 %	3,59 %	3,62 %
Taux d'intérêt moyen à la clôture	**5,02 %**	**5,07 %**	**3,64 %**	**3,66 %**

A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 99 % du total des emprunts. En conséquence une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.

ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Emprunts auprès des établissements de crédit	424 192	468 221
Intérêts courus	56	91
Emprunts et dettes financières divers	119 927	120 732
Dette financière économique (1)	**544 175**	**589 044**
Instruments financiers actif	545	316
Instruments financiers passif	-	(33)
Instruments financiers de couverture (2)	**545**	**283**
Trésorerie	105 186	117 619
Concours bancaires	(81)	(326)
Trésorerie nette (3)	**105 105**	**117 293**
Option des minoritaires (4)	**4 723**	**2 043**
Dette financière nette (1-2-3+4)	**443 248**	**473 511**

Position de couverture

Un cap a été acheté pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3,50 % et un swap à levier avec tunnel a été conclu pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3,70 %. Ces deux dernières opérations ont une durée restante de 2 ans.

La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 201 M€ au 31 octobre 2006 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit.

Ces couvertures étaient actives lors de la fin de l'exercice.

Pour les comptes arrêtés au 31 octobre 2006 la comptabilisation à la juste valeur des instruments dérivés de couverture génère un produit financier net de 262 K€ impactant les comptes d'emprunts de 33 K€ et les immobilisations financières pour 229 K€.

L'impact à l'ouverture des exercices précédents de ces couvertures est traité à la note 2.

Option des minoritaires

Sur l'exercice 2006, la baisse des intérêts minoritaires s'explique principalement par le reclassement des intérêts minoritaires en dette financière suite à l'engagement de GROUPE PARTOUCHE de racheter les intérêts complémentaires dans des filiales contrôlées.

ECHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	TOTAL	- 1 ANS	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	420 802	40 112	179 738	200 952
Intérêts courus / emprunts	56	56	-	-
Financement en crédit-bail	3 390	856	2534	-
Autres emprunts et dettes	107 434	2 990	4 444	100 000
Participations des salariés	10 901	1 777	8 808	316
Dépôt et cautionnement	629	62	419	148
Dette sur titre de participation	963	-	963	-
TOTAL	**544 175**	**45 853**	**196 906**	**301 416**

Il n'existe pas de dettes financières en devise.

Note 18. Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations.	1 700	-
Dettes fiscales	174	14
Autres dettes	326	2 986
Produits constatés d'avance - part non courante	8 140	4 198
Total autres passifs non courants	**10 339**	**7 198**
Produits constatés d'avance - part courante	4 088	3 207
Total autres passifs courants	**4 088**	**3 207**

Note 19. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Clients, avances et acomptes reçus	2 969	2 444
Dettes fournisseurs	18 750	20 240
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	6 021	6 172
Personnel	5 927	5 969
Participation des salariés	7 808	8 279
Organismes sociaux	9 003	10 691
Congés payés	16 817	15 735
Prélèvements jeux	2 701	2 946
Comptes courants passifs et associés	1 400	1 478
Etat TVA	2 355	3 964
Etat IS	10 272	11 250
Divers	7 066	8 599
TOTAL	**91 089**	**97 767**

Note 20. Informations sectorielles

INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 1ER NIVEAU : PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Chiffre d'affaires En milliers d'euros au 31 octobre	2006	%	2005	%
Casinos	458 166	89,6 %	404 695	88,8 %
Hôtels	38 874	7,6 %	36 890	8,1 %
Autres	14 096	2,8 %	14 186	3,1 %
TOTAL	**511 136**	**100,0 %**	**455 771**	**100,0 %**

INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 2ÈME NIVEAU : PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires En milliers d'euros au 31 octobre	2006	%	2005	%
France	455 646	89,1 %	409 608	89,9 %
Europe (hors France)	52 485	10,3 %	42 449	9,3 %
Etranger	3 005	0,6 %	3 714	0,8 %
TOTAL	**511 136**	**100,0 %**	**455 771**	**100,0 %**

Note 21. Achats et charges externes

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Achats matières	48 984	41 108
Redevances de crédit bail mobilier et immobilier	150	144
Locations immobilières	9 705	9 026
Locations mobilières	4 700	3 446
Entretien et maintenance	10 520	9 430
Primes d'assurance	2 316	2 280
Personnel extérieur	1 941	3 018
Honoraires	14 505	12 969
Publicité	25 362	20 799
Missions et réceptions	2 465	2 259
Frais de poste et télécommunications	2 577	2 334
Services bancaires	3 666	4 814
Charges de sous-traitance	11 713	8 788
Divers	2 559	2 450
TOTAL	**141 163**	**122 865**

Note 22. Frais de personnel et effectifs

CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Salaires	145 644	123 203
Charges sociales	57 550	47 116
Participation des salariés	7 586	6 948
TOTAL	**210 780**	**177 267**

EFFECTIF MOYEN

Au 31 octobre	2006	2005
France	5 528	5 505
Etranger	554	677
TOTAL	**6 082**	**6 182**

2 586 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Cadres	810	839
Agents de maîtrise	372	321
Employés	4 686	4 788
Ouvriers	214	234
TOTAL	**6 082**	**6 182**

Note 23. Autres charges et autres produits opérationnels

Les Autres charges opérationnelles comprennent essentiellement :

- les charges attachées aux cahiers des charges pour 10 879 K€, comprenant désormais celles du Havre pour 2 583 K€,
- les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 13 640 K€,
- la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 8 658 K€ (dont 6 443 K€ concernant la cession des murs de la société Hôtel du Parc de Martigny),
- des amortissements et provisions pour 7 810 K€.

Les Autres produits opérationnels comprennent essentiellement :

- des produits exceptionnels pour 16 764 K€ dont 4 965 K€ pour la cession des murs de Martigny,
- des reprises de provision et transferts de charges pour 15 749 K€.

Note 24. Résultat financier

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Coût de l'endettement	(25 526)	(19 066)
Coût de la couverture de taux	(971)	(4 160)
Produit des placements	2 806	1 333
Coût de l'endettement financier	**(23 691)**	**(21 893)**
Gains de change	2 409	752
Perte de change	(959)	(151)
Autres	(1 426)	20
Dotations et reprises financières	1 178	(125)
Autres produits et charges financières	**1 202**	**496**
RESULTAT FINANCIER	**(22 489)**	**(21 397)**

Malgré une augmentation significative de la dette bancaire, le résultat financier sur l'année ne s'est que légèrement dégradé de 1 092 K€, passant à 22 489 K€.

En effet ce résultat est possible grâce à l'allègement significatif des frais liés aux couvertures de taux, qui représentent une économie de 3 189 K€, à la persistance sur l'exercice de taux d'intérêts bas et des produits financiers supplémentaires générés par les placements à hauteur de 1 473 K€.

Enfin l'arrivée du Groupe de Divonne génère des gains de change substantiels ajoutés aux autres sociétés du Groupe donnent un résultat de 1 450 K€.

Dans le poste " Autres " de l'exercice 2006, les moins values constatées sur les titres cédés sont quasiment compensées par les reprises sur provisions.

Note 25. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La génération de trésorerie par les activités opérationnelles s'élevait à 80,6 M€ pour l'exercice 2006 contre 85,9 M€ pour l'exercice 2005. Cette dégradation résulte de la baisse du résultat net couplée à une augmentation de la créance sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés versé.

La variation du besoin en fonds de roulement représente une ressource de 9,9 M€, dont l'explication tient notamment à une réduction du poste clients et une subvention versée à la SA Cinéma de Vichy.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le flux de trésorerie lié aux activités de financement représente une utilisation de trésorerie de 41,6 M€ contre 107,3M€ en 2005. Cette réduction s'explique par :

- Une très forte réduction des acquisitions de sociétés : présence en 2005 du Groupe de Divonne et limitation de la croissance externe en 2006 aux participations dans les filiales de Partouche Interactive.
- Une augmentation du poste cession d'immobilisations corporelles due à la vente des murs de l'Hôtel de Martigny.

En sens contraire, le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles est passé de 34,8 M€ en 2005 à 41,1 M€ en 2006 en raison de la présence, sur le dernier exercice, du chantier du Havre (flux total sur la période de 24,5 M€) et le flux de cession de sociétés est passé de 10,6 M€ (cession du casino de Cazaubon) à 1,8 M€ (cession de SFC avec règlement prévu au premier semestre 2007).

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont représenté une utilisation de trésorerie de 50,8 M€ contre une ressource de 69,7 M€ en 2005. Cet écart provient principalement du recours à l'endettement bancaire en 2005 pour financer l'acquisition du Groupe de Divonne, alors que le Groupe a consacré 47,9 M€ en 2006 au remboursement de sa dette bancaire.

Note 26. Impôt sur les bénéfices

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Résultat avant impôt	**58 700**	**65 832**
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	21 366	22 315
Variation des impôts différés	(541)	1 908
Charge totale d'impôt	**20 825**	**24 224**
Taux effectif d'imposition	35,48 %	36,80 %

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

En milliers d'euros au 31 octobre	2006
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	156 796
Total des traitements de consolidation	(98 096)
Résultat taxable au taux courant	**58 700**
Taux courant d'imposition France	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**(19 567)**

En milliers d'euros au 31 octobre	2006
Différences temporaires	1 006
Différences permanentes	32 057
Incidences des opérations de consolidation	(34 622)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(20 699)
Incidence de l'intégration Fiscale	16 641
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	2 039
Imputation Report déficits et ARD	825
Crédit impôt et autres	1 284
Autres éliminations	211
Charge d'impôt du Groupe	**(20 825)**
Résultat consolidé avant impôts	58 700
Taux apparent d'imposition du Groupe	**35,48 %**

En France, GROUPE PARTOUCHE a constitué cinq pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

• GROUPE PARTOUCHE SA (Groupe Partouche, Azur Bandol, Baratem, Bourbonnaise de Casino, C.D.T.H, Cannes Balnéaires, Casino d'Evaux-les-Bains, Casino de Bourbon Lancy, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande-Motte, Casino de Palavas, Casino de St-Cast-le-Guildo, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de St Amand, Casino de St Nectaire, Casino du Touquet – Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino Municipal d'Aix Thermal, Casino Municipal de Royat, Compagnie Européenne de Casinos, Développement Baie de Kernic, Eden Beach Casino, European Gaming Company, Grand Casino de Bandol, Grand Casino de Beaulieu, Grands Hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de Casino, SACBM, SATHEL, SEK, Société du Casino d'Arcachon, Sonecar, Sté de brasserie et casino Les Flots Bleus, Thermes de Contrexéville, Thermes de Vittel, Villa du Havre, Holding Garden Pinède, Aquabella, Lydia Investissement, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de Balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Sci Leriche Rostagne, Casino Val-André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, Casino de Saint Honoré, Socatest, SA Groupe de Divonne, SA Somarg, S.T.T.H. Divonne, Société du Grand Casino d'Annemasse, Sci de l'Arve, S.C.H.L., S.E.C.S.J).

• Hôtel International de Lyon (HIL, GCL).

• Casino de Vichy et Cinéma du Casino de Vichy.

IMPÔT DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Impôts différés Actif	2 280	3 022
Impôts différés Passif	(32 719)	(31 469)
Impôts différés Net	**(30 439)**	**(28 447)**

Note 27. Engagements commerciaux et financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS

Obligations contractuelles et engagements commerciaux au 31 octobre 2006

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	458 863	416 146	37 799	177 287	201 060
Obligations en matière de location-financement (autres que Crédit bail)	796	1 806	664	1 142	-
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	62 021	69 552	6 194	20 821	42 537
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 680	1 406	-	1 406	-
Autres obligations (Avals et cautions)	5 345	6 770	6 770	-	-
Traites et effets émis	159	9	9	-	-
Garantie de passif	5 481	5 481	5 481	-	-
Autres engagements financiers	-	15 195	15 195	-	-
Autres engagements commerciaux	35 166	33 670	5 267	11 742	16 661
TOTAL	**569 511**	**550 035**	**77 379**	**212 398**	**260 258**

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	2005
Avals et cautions	1 116	986
Garantie de passif	17 731	17 731
Autres engagements	2 680	-
TOTAL	**21 527**	**18 717**

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 28. Activités en cours de cession

Lors de l'acquisition du Groupe de Divonne, à la demande de la Direction Générale de la Concurrence (D.G.C.C.R.F.), le GROUPE PARTOUCHE devait se désengager d'un des établissements acquis lors de cette prise de participation dans un délai de dix huit mois. GROUPE PARTOUCHE a signé un protocole pour la cession du casino de Saint-Julien-en-Genevois. Ce protocole a conduit le Groupe à considérer à la clôture du présent exercice le Casino de Saint-Julien comme un actif destiné à être cédé. Seuls les actifs et passifs y afférents sont présentés comme étant destinés à être cédés au Bilan consolidé.

BILAN ACTIF En milliers d'euros au 31 octobre	2006
Actifs non courants	(11 992)
Actifs courants	(807)
Total Actifs destinés à être cédés	**12 799**

BILAN PASSIF En milliers d'euros au 31 octobre	2006
Capitaux propres	122
Passifs non courants	(33)
Passifs courants	(1 926)
Total Passifs destinés à être cédés	**(1 837)**

DÉTAIL ACTIFS NON COURANTS

En milliers d'euros au 31 octobre	2006
Immobilisations incorporelles	(27)
Immobilisations corporelles	(8 373)
Autres actifs non courants	(3 592)
Actifs non courants	**(11 992)**

Note 29. Évènements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

Note 30. Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA GROUPE PARTOUCHE :

SOCIETES Au 31 octobre	PAYS	Pourcentage d'intérêts 2006	Pourcentage d'intérêts 2005	Méthode de consolidation
SA Groupe PARTOUCHE	France			Mère
SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE **CASINOS**				
SA CASINO DE SAINT AMAND	France	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100,00	100,00	IG
SA CASINO DU GRAND CAFE	France	61,90	61,91	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER	France	100,00	100,00	IG
SA FORGES THERMAL	France	58,76	58,75	IG
SA CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100,00	100,00	IG
SA JEAN METZ	France	100,00	100,00	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,68	91,68	IG
CASINO DE CONTREXEVILLE	France	100,00	100,00	IG
SA NUMA	France	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	94,00	94,00	IG
SA LCL FRANCE ET CIE (CASINO CARLTON)	France	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,90	99,90	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	84,91	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,90	98,90	IG
SA SATHEL	France	99,86	99,88	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,88	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,86	99,88	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,66	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,42	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,39	99,40	IG
SA CASINO DE PALAVAS-LES-FLOTS	France	99,87	99,89	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE PORNIC	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES-DE-BEARN	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA GRANDE-MOTTE	France	99,98	99,98	IG
CASINO DE GREOUX-LES-BAINS	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'EVAUX-LES-BAINS	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS	France	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIERES-LES-BAINS	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'OOSTENDE	Belgique	65,60	59,99	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE	Belgique	65,60	59,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON-COUTAINVILLE	France	89,36	89,36	IG
CASINO DE HYERES	France	99,90	99,90	IG
CASINO DE VAL-ANDRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97,00	97,00	IG
CASINO DE BANDOL	France	100,00	100,00	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	39,98	39,76	IG

SOCIETES *(suite)* Au 31 octobre	PAYS	Pourcentage d'intérêts 2006	Pourcentage d'intérêts 2005	Méthode de consolidation
SA LYDIA	France	97,30	97,30	IG
CASINO DU HAVRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA TRINITE-SUR-MER	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE DIVONNE-LES-BAINS	France	98,69	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,88	99,94	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57,00	80,00	IG
CASINO DE LA TREMBLADE*	France	69,76	-	IG
HOTELS				
SA ELYSEE PALACE HOTEL	France	91,55	91,55	IG
SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	94,00	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	France	99,65	99,67	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	IG
HOTEL 3,14	France	99,99	99,99	IG
GRANDS HOTELS DU PARC	France	100,00	100,00	IG
HOTEL COSMOS	France	100,00	100,00	IG
HOTEL EHC CHARBONNIERE	France	99,86	99,88	IG
SARL SINOCA	France	100,00	100,00	IG
AUTRES				
SA CANNES BALNEAIRES PALM BEACH	France	99,99	99,99	IG
SA C.H.M.	France	86,56	86,56	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI HOTEL GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	IG
ELYSEE PALACE EXPANSION	France	91,55	91,55	IG
ELYSEE PALACE SA	France	91,53	91,53	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE	Belgique	99,90	99,90	IG
SA SIKB	Belgique	99,90	99,90	IG
SPRL CASKNO	Belgique	69,93	69,93	IG
SARL SEK	France	99,86	99,88	IG
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO	France	99,86	99,88	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,89	IG
CAFÉ CARMEN	France	99,95	55,53	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE	France	100,00	100,00	IG
A.D.NOR TECHNOLOGIE	France	69,93	69,93	IG
ETABLISSEMENT THERMAL VITTEL	France	100,00	100,00	IG
ETABLISSEMENT THERMAL CONTREX	France	100,00	100,00	IG
SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREX	France	100,00	100,00	IG
EUROPEENNE DE CASINO HOLDING	France	100,00	100,00	IG
BELCASINOS	Belgique	65,61	60,00	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	65,60	59,99	IG

SOCIETES *(suite)* Au 31 octobre	PAYS	Pourcentage d'intérêts 2006	Pourcentage d'intérêts 2005	Méthode de consolidation
SCI GAFA	France	89,80	89,80	IG
SCI AZUR BANDOL	France	100,00	100,00	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	Etat-Unis	100,00	100,00	IG
SCI MIAMI	France	99,78	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100,00	100,00	IG
SCI LES JARRES	France	100,00	100,00	IG
HOLDING SONECAR	France	100,00	100,00	IG
HOLDING LUDICA	France	100,00	100,00	IG
GIE EUROP. GESTION COMPANY	France	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE	France	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPEENNE GAMING CIE	France	100,00	100,00	IG
SCI JMB	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	87,88	87,88	IG
VZW	Belgique	65,61	60,00	IG
CIE CASINO HOLDING	Suisse	99,96	99,40	IG
VISTALEASING	Suisse	99,96	99,40	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHATEAU	France	71,76	71,76	IG
CINEMA ELYSEE VICHY	France	88,01	88,01	IG
QUARISMA	France	67,31	75,20	IG
CASINO DE SAXON	Suisse	99,96	99,40	IG
CASINO SLUIS NV	Pays Bas	39,96	39,96	IG
GROUPE DE DIVONNE	France	100,00	100,00	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,94	99,94	IG
SOMARG	France	99,90	100,00	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE*	France	84,00	-	IG
QUEDESJEUX*	France	84,00	-	IG
SOGIMAGE*	France	63,37	-	IG
SCI LA TREMBLADE*	France	70,06	-	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER*	France	100,00	-	IG
PARTOUCHE GAMMON*	France	72,25	-	IG
KIOUSK *	France	99,99	-	IG
SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE				
CASINOS				
CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANNEE	France	25,00	25,00	ME
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,63	17,63	ME
AUTRES				
STE FRANCAISE INVEST HOTEL	France	25,00	25,00	ME
SAS HOTEL DU PALAIS DE LA MEDITERRANNEE	France	25,00	25,00	ME
FAIR PLAYERS*	France	16,80	-	ME
NEWS SCREENS CASH TV*	France	38,79	-	ME
SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE				
CASINOS				
SA CASINO DE GRASSE	France	49,77	49,74	IP
AUTRES				
SCI DU CASINO DE GRASSE	France	49,78	49,78	IP

**Sociétés Entrantes.*

Note 31. Réconciliation entre les normes françaises et les normes IFRS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LES NORMES FRANÇAISES ET LES NORMES IFRS

	Notes	31 oct. 2004	Variations périmètre	Résultat de l'exercice	Juste Valeur	Autres	Ecart de Conver-sion	Capitaux propres Part du Groupe 31 oct. 2005	Intérêts minori-taires 31 oct. 2005	Ens. Conso-lidé 31 oct. 2005
Capitaux propres selon les normes françaises		**243 633**	-	**6 938**	-	**(570)**	**(186)**	**249 815**	**35 873**	**285 688**
IAS16		(2 964)	1 045	(623)	-	-	14	(2 529)	-	(2 529)
Anticipation CRC 02.10 sur certaines filiales		-	-	-	-	(243)	-	(243)	-	(243)
Impairment des immobilisations corporelles		(16)	-	(48)	-	-	-	(65)	-	(65)
IAS39 Juste valeur des instruments financiers		(3 565)	-	3 848	-	-	-	283	-	283
Annulation des frais d'établissement et des frais de recherche		(1 080)	(24)	366	-	(33)	-	(772)	-	(772)
Annulation des amortissements des fonds de commerce		-	-	189	-	-	-	189	-	189
Annulation des charges à répartir		(7 166)	-	3 407	-	-	-	(3 759)	-	(3 759)
Juste valeur des actifs financiers destinés à la vente		(17 259)	-	-	3 325	-	-	(13 934)	-	(13 934)
Reclassement des actions propres		(169)	-	-	-	-	-	(169)	-	(169)
Effets d'impôts différés des retraitements IFRS		8 207	(345)	(2 423)	(631)	-	(9)	4 799	-	4 799
Impairments des écarts d'acquisition		(14 483)	-	(1 112)	-	-	-	(15 595)	-	(15 595)
Neutralisation des amortissements des écarts d'acquisition		-	-	21 979	-	145	-	22 124	224	22 348
Reclassement de l'option de rachat des intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	0	(2 043)	(2 043)
Répartition Groupe / hors Groupe		228	(9)	347	(64)	(76)	(14)	413	(413)	-
Capitaux propres selon les normes IFRS		**205 367**	**666**	**32 866**	**2 630**	**(777)**	**(195)**	**240 557**	**33 642**	**274 199**

NOTES EXPLICATIVES SUR LE PASSAGE AUX NORMES IFRS

Les états financiers ont été retraités conformément aux normes comptables internationales en vigueur. Les principes comptables des normes IFRS ont été appliqués de manière constante à toutes les périodes présentées. Il est à noter les positions prises par le Groupe en vertu de l'application du référentiel IFRS sur les éléments suivants :

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation pratiqués sur les écarts d'acquisition dans le cadre de l'adoption de la norme IAS36, ont conduit le Groupe à constater une dépréciation des écarts d'acquisitions relatifs aux casinos d'Andernos, de Chaudfontaine et d'Ostende. Cela s'est traduit par un impact sur les capitaux propres d'ouverture de 14 483 K€.

Selon les normes comptables françaises (CRC 99-02), l'appréciation des écarts d'acquisition était basée sur l'ensemble du Groupe CEC dont sont issus les casinos d'Andernos, Chaudfontaine et Ostende, En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition existants au 31 octobre 2004 ont été affectés aux différentes UGT identifiées. Les tests de dépréciation menés ainsi au niveau de chaque UGT ont conduit le Groupe à constater, par un ajustement des capitaux propres à l'ouverture, une dépréciation totale de 14 483 K€ se répartissant comme suit :

FILIALES Au 31 octobre 2004 en milliers d'euros	Goowill avant impairment	Impairment	Goowill après impairment
Casino d'Andernos	23 442	7 191	16 251
Casino de Chaudfontaine (Chaudfontaine loisirs)	6 996	2 469	4 527
Casino d'Ostende	14 483	4 822	9 661
TOTAL	**44 921**	**14 483**	**30 439**

Evaluation à la juste valeur de certains actifs

L'évaluation à la juste valeur d'actif a concerné, les titres non consolidés de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes SFCMC. Cette évaluation a eu un impact défavorable de 17 259 M€ sur les capitaux propres d'ouverture en normes IFRS, correspondant à la différence entre la valeur comptable de ces titres 35 308 K€ et leur juste valeur de 25 203K€.

Lors de la " première application " des normes IAS 32 et 39, les justes valeurs des instruments de couverture sont comptabilisées en réserve de couverture. L'impact de la première application de ces normes se traduit avant effet d'impôt par une minoration des capitaux propres de 3 565 K€ au 1er novembre 2004 qui impacte entièrement les capitaux propres Groupe.

Regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprise antérieurs au 1er novembre 2004 n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par la norme IFRS1.

Note 32. Rappel comptes consolidés 31 octobre 2005 – Normes françaises

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 OCTOBRE 2005

ACTIF (valeurs Nettes) En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Frais d'établissement	77	77	297	749
Frais de recherche	459	459	323	466
Concessions, brevets et marques	1 066	1 066	1 038	572
Fonds commercial	7 334	7 334	6 876	7 121
Ecart d'acquisition	412 760	408 984	358 914	380 915
Autres immobilisations incorporelles	887	887	987	1 102
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**422 581**	**418 806**	**368 435**	**390 924**
Terrains	30 370	30 370	21 343	18 709
Constructions	323 161	323 161	241 829	232 687
Installations techniques	58 339	58 339	48 637	41 996
Autres immobilisations corporelles	35 022	35 022	57 141	51 415
Immobilisations en cours	6 598	6 598	5 019	4 720
Avances et acomptes	118	118	816	14 276
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**453 608**	**453 608**	**374 785**	**363 802**
Titres de participation	35 930	35 930	35 982	36 206
Autres immobilisations financières	3 378	3 378	2 652	3 615
Titres mis en équivalence	5 964	5 964	5 404	9
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**45 272**	**45 272**	**44 038**	**39 830**
ACTIF IMMOBILISE	**921 462**	**917 686**	**787 258**	**794 557**
Stocks matières premières	3 512	3 512	2 641	2 521
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	166	477
Stocks marchandises	4 355	4 355	4 233	4 196
Avances et acomptes sur commandes	808	808	550	942
Clients	11 942	11 942	9 823	12 880
Etat - Impôt différé	1 123	1 123	1 030	1 555
Autres créances	22 672	22 672	21 535	35 610
Actions propres	169	169	169	291
Autres valeurs mobilières	34 014	34 014	3 572	7 000
Disponibilités	83 605	80 803	65 916	55 637
Charges constatées d'avance	8 933	8 933	7 653	7 506
ACTIF CIRCULANT	**171 132**	**168 330**	**117 287**	**128 615**
Comptes de Régularisation	4 267	4 267	8 266	9 710
TOTAL GENERAL	**1 096 861**	**1 090 283**	**912 811**	**932 882**

PASSIF	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Capital	86 195	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission	9 411	9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	147 298	144 883	127 734	110 017
Réserves de conversion Groupe	(27)	(28)	159	128
Résultat Groupe	6 938	3 725	20 134	17 657
Provisions réglementées	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	**249 815**	**244 185**	**243 633**	**223 408**
Intérêts hors Groupe	29 627	29 494	28 517	24 877
Résultat hors Groupe	6 246	6 380	7 287	6 155
INTERETS MINORITAIRES	**35 874**	**35 874**	**35 805**	**31 032**
Provisions pour risques	3 438	3 438	4 061	6 371
Provisions pour charges	14 836	14 836	8 573	3 751
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**18 274**	**18 274**	**12 634**	**10 122**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	468 638	468 638	339 621	391 754
Emprunts et dettes financières divers	120 732	120 732	115 275	116 303
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 951	2 951	1 827	2 468
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 241	20 241	17 811	18 514
Dettes fiscales et sociales	116 967	116 967	97 438	88 513
Impôts différés Passifs	34 291	33 343	23 171	16 513
Dettes sur immobilisations	6 172	6 172	7 601	10 314
Autres dettes	15 502	15 549	10 827	13 354
Produits constatés d'avance	7 405	7 357	7 167	10 585
DETTES ET REGULARISATIONS	**792 898**	**791 950**	**620 739**	**668 319**
Comptes de Régularisation	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	**1 096 861**	**1 090 283**	**912 811**	**932 882**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 OCTOBRE 2005

En millier d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Ventes marchandises	1 339	1 511	1 085	1 256
Production vendue de services	454 432	510 459	451 410	434 399
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**455 771**	**511 970**	**452 495**	**435 655**
Production immobilisée	967	1 077	418	717
Subvention d'exploitation	1 897	2 170	467	385
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges	9 688	13 810	13 645	20 638
Autres produits	396	405	509	405
Produits d'exploitation	**468 719**	**529 432**	**467 534**	**457 801**
Achats et variations de stocks	25 510	29 104	24 578	25 980
Autres achats et charges externes	97 355	111 755	97 051	100 905
Impôts, taxes et versements assimilés	23 475	26 620	22 045	21 785
Charges de personnel	176 929	206 509	169 799	163 195
Dotations amortissements immobilisations	38 863	46 410	37 290	33 852
Dotations provisions sur actif circulant	3 854	4 376	2 774	4 134
Dotations provisions risques et charges	3 909	4 103	1 930	1 791
Autres charges	11 919	17 042	12 865	11 872
Charges d'exploitation	**381 813**	**445 919**	**368 332**	**363 514**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**86 905**	**83 514**	**99 202**	**94 288**
Produits financiers	4 843	6 979	4 126	1 586
Charges financières	27 393	31 709	29 067	34 705
RESULTAT FINANCIER	**(22 550)**	**(24 730)**	**(24 941)**	**(33 119)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**64 355**	**58 783**	**74 260**	**61 168**
Produits exceptionnels	22 415	29 672	34 693	27 775
Charges exceptionnelles	26 610	27 337	27 134	23 936
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 195)**	**2 335**	**7 559**	**3 839**
Dotations amortissements écarts acquisition	22 493	26 269	22 339	22 383
Impôts dus sur les bénéfices	22 315	22 500	22 495	16 546
Impôts différés sur les bénéfices	(435)	(358)	7 475	1 830
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	2 602	2 602	2 089	436
TOTAL DES PRODUITS	**495 976**	**566 083**	**506 335**	**487 162**
TOTAL DES CHARGES	**482 792**	**555 978**	**478 931**	**463 350**
Résultat des sociétés intégrées	13 184	10 105	27 421	23 812
RESULTAT GROUPE	**6 938**	**3 725**	**20 134**	**17 657**
RESULTAT HORS GROUPE	**6 246**	**6 380**	**7 287**	**6 155**
RESULTAT NET PAR ACTION	**0,3059**	**0,0234**	**0,6363**	**3,87**

Nombre d'actions total au 31 octobre 2003 : 6 156 774

Nombre d'actions total au 31 octobre 2004 : 43 097 418

Nombre d'actions total au 31 octobre 2005 : 43 097 418

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat Net Consolidé	13 184	10 105	27 421
Dotations et reprises d'amortissements	67 062	78 385	58 474
Dotations et reprises de provisions	(42)	(3 672)	(565)
Variations impôts différés	(435)	(358)	7 475
Produits de cession éléments d'actifs	(449)	(439)	(10 729)
Elimination de la quote part des mises en équivalences	2 602	2 602	2 089
Capacité d'autofinancement	**81 922**	**86 623**	**84 166**
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	5 560	3 528	22 389
Flux de trésorerie d'exploitation	**87 482**	**90 151**	**106 555**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(41 186)	(44 914)	(53 071)
Acquisitions d'immobilisations financières	(781)	(889)	(6 160)
Dettes sur immobilisations	(1 831)	(2 544)	(2 696)
Cession éléments actifs immobilisés	1 570	1 757	2 705
Incidence des variations du périmètre et divers	(64 823)	(65 160)	14 766
Flux de trésorerie d'investissements	**(107 051)**	**(111 750)**	**(44 455)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Variation des emprunts et autres dettes financières	80 381	79 575	(53 901)
Charges à répartir	(5 245)	(5 245)	(107)
Dividendes versés	(7 181)	(7 147)	(1 670)
Flux de trésorerie de financement	**67 955**	**67 183**	**(55 678)**
Incidence des variations du cours des devises	(160)	(160)	104
VARIATION DE LA TRESORERIE	**48 225**	**45 423**	**6 525**
Trésorerie à l'ouverture	69 146	69 146	62 620
Trésorerie de clôture	117 371	114 569	69 146

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION CONSOLIDE

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
ACTIF			
Stocks et en-cours	(34)	(126)	(63)
Avances et acomptes	(262)	(244)	428
Clients, comptes rattachés	(584)	(790)	2 547
Autres actifs d'exploitation	561	2 217	15 710
Sous Total	**(320)**	**1 057**	**18 622**
PASSIF			
Fournisseurs	526	(387)	246
Dettes fiscales et sociales	4 130	2 422	8 150
Autres passifs d'exploitation	840	(121)	(4 231)
Avances et acomptes	384	557	(398)
Sous Total	**5 880**	**2 471**	**3 767**
VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION	**5 560**	**3 528**	**22 389**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Prime	Réserves de conversion	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
Situation au 31 octobre 2003	**86 195**	**9 411**	**128**	**110 017**	**17 657**	**223 408**	**31 032**
Ecart de conversion	-	-	31	-	-	31	(111)
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(1 806)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	(644)	-	(644)	(85)
Autres variations	-	-	-	704	-	704	(512)
Affectation Résultat de l'exercice 2003	-	-	-	17 657	(17 657)	-	-
Résultat de l'exercice 2004	-	-	-		20 134	20 134	7 287
Situation au 31 octobre 2004	**86 195**	**9 411**	**159**	**127 734**	**20 134**	**243 633**	**35 805**
Ecart de conversion	-	-	(186)	-	-	-	(122)
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(7 194)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	1 167
Autres variations	-	-	-	(570)	-	(570)	(29)
Affectation Résultat de l'exercice 2004	-	-	-	20 134	(20 134)	-	-
Résultat de l'exercice 2005	-	-	-	-	6 938	6 938	6 246
Situation au 31 octobre 2005	**86 195**	**9 411**	**(27)**	**147 298**	**6 938**	**249 815**	**35 873**

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2006

BILAN

ACTIF (valeurs nettes) En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005	2004
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	**2.1 / 2.2**			
Concessions, brevets, droit sim.		160	184	39
Fonds commercial		1 590	1 667	1 743
Avances et acomptes sur imm. incorp.		173	22	
Immobilisations corporelles	**2.1 / 2.2**			
Terrains		145	145	145
Constructions		4 802	5 230	5 568
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles		273	148	191
Immobilisations en cours				180
Avances et acomptes			1	
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	622 169	625 750	529 180
Autres titres immobilisés	2.3			
Prêts	2.5	19	11	14
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	136	125	85
Total actif immobilisé		**629 466**	**633 283**	**537 145**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes		20	6	7
Clients et comptes rattachés	2.5	11	106	104
Autres créances	2.4 / 2.5	277 827	233 038	199 384
Valeurs mobilières placement		22 979	32 725	1 022
Disponibilités		166	831	1 028
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 645	1 275	812
Total actif circulant		**302 648**	**267 980**	**202 357**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		4 433	5 183	9 581
Ecarts de conversion actif		120	464	523
TOTAL GENERAL		**936 668**	**906 910**	**749 606**

PASSIF En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005	2004
Capital social ou individuel (dont versé : 86 195) [1]	2.13	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Ecarts de réévaluation [2]				
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Réserves réglementées [3]				5 566
Autres réserves		14 423	14 423	3 054
Report à nouveau		144 601	111 898	105 262
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		41 541	32 776	12 718
Capitaux propres	**2.12**	**349 663**	**308 196**	**275 699**
Provisions pour risques	2.4	114	413	523
Provisions pour charges	2.4	1 185	407	407
Provisions pour risques et charges		**1 299**	**821**	**930**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit [5]	2.6	507 530	539 307	402 395
Emprunts et dettes financières divers	2.6	1 031	992	991
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	443	732	384
Dettes fiscales et sociales	2.6	1 916	6 598	8 621
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	41	41	41
Autres dettes	2.6	74 719	50 154	60 522
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	20	19	19
TOTAL [4]		**585 700**	**597 843**	**472 973**
Ecarts de conversion passif		6	51	4
TOTAL GENERAL		**936 668**	**906 910**	**749 606**
[1] Ecart de réévaluation incorporé au capital		294	294	294
[2] Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) :				
• Ecart de réévaluation libre				
• Réserve de réévaluation (1976)				
[3] Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				5 566
[4] Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		119 177	97 013	116 927
[5] Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		6 700	6 469	7 840

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005	2004
Ventes de marchandises		**0**	**0**	**0**
Production vendue services		11 443	10 681	8 592
Chiffre d'affaires net	**2.14**	**11 443**	**10 681**	**8 592**
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges [7]		323	1 390	187
Autres produits		13	30	
Total produits d'exploitation [2]		**11 779**	**12 101**	**8 779**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (et droits de douane)		0	0	0
Autres achats et charges externes [6bis]		5 674	6 847	3 752
Impôts, taxes et versements assimilés		425	343	293
Salaires et traitements		3 733	3 474	3 199
Charges sociales		1 581	1 413	1 332
Dotations aux amortissements et prov./immobilisations		1 405	10 439	3 056
Dotations aux provisions / actif circulant		876	4 963	17 732
Autres charges		67	67	
Total charges d'exploitation		**13 761**	**27 546**	**29 364**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(1 982)**	**(15 445)**	**(20 585)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		30	32	43
Perte supportée ou bénéfice transféré		0	0	
Produits financiers de participation [5]	2.16	46 301	54 757	38 275
Produits des autres valeurs mobilières et créances [5]		21	57	53
Autres intérêts et produits assimilés [5]		7 982	5 193	5 856
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 558	4 403	462
Différences positives de change		0	0	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		701	341	102
Total produits financiers		**68 564**	**64 750**	**44 748**

(Suite)

En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2006	2005	2004
Charges financières				
Dotations financières amortissements, provisions		4 955	702	1 341
Intérêts et charges assimilés [6]		28 595	31 446	27 275
Différences négatives de change		426	61	
Total charges financières		**33 975**	**32 208**	**28 616**
RESULTAT FINANCIER		**34 588**	**32 542**	**16 132**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**32 636**	**17 129**	**(4 410)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		493	1 422	157
Produits exceptionnels sur opérations en capital		17 334		1 813
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 299	4	91
Total produits exceptionnels		19 126	1 426	2 061
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 549	93	125
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22 352		269
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		778		6 864
Total charges exceptionnelles		25 679	93	7 258
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2.17**	**(6 553)**	**1 333**	**(5 197)**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(15 458)	(14 314)	(22 325)
Total des produits		99 498	78 310	55 631
Total des charges		57 958	45 534	42 913
BENEFICE OU PERTE		**41 541**	**32 776**	**12 718**
[2] Dont produits de locations immobilières		658	503	482
[2] Dont produits d'exploitation afférents à des exercices ant.		60	68	144
[4] Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices ant.		123	5	33
[5] Dont produits concernant les entreprises liées		53 830	59 767	43 935
[6] Dont intérêts concernant les entreprises liées		9 484	10 411	7 285
[6 bis] Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		14	18	207
[7] Dont transfert de charges		118	1 390	187

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2006 dont le total est de 936 668 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 99 498 K€ et dégageant un résultat de 41 541 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2005 au 31 octobre 2006.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

• Cession de la participation de 55,55 % détenue dans le capital de la Société Française de Casinos au profit de la société La Tête Dans Les Nuages pour un montant de 17,5 M€, compte courant inclus.

• Les actionnaires familiaux de GP ont signé le 29 septembre 2006 avec M. Michel Ohayon un protocole pour une éventuelle cession de la majorité du capital et des droits de vote du Groupe. A l'échéance de ce protocole, une offre de 21,5 € a été formulée par M. Michel Oyahon et refusée par la famille Partouche.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1. Règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :
• le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 Avril 1999 (Règlement n° 9903),
• la loi n° 83-353 du 30 avril 1983,
• le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Le règlement CRC 2002.10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs s'est appliqué à l'ouverture de l'exercice et a eu pour conséquence principale la mise en place d'une ventilation des actifs par composant. Cette méthode a conduit à diminuer le report à nouveau de 73 K€.

Pour rappel, la Société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :
• Structure : 51 %
• Fluides : 24 %
• Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.
• Constructions : Linéaire 20 à 50 ans
• Installations, Matériel : Linéaire 5 à 8 ans
• Installations, Agencements : Linéaire 5 à 10 ans
• Matériel de transport : Linéaire 5 ans
• Matériel de bureau et informatique : Linéaire 2 à 5 ans

1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :
- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

1.4. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5. CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en " écarts de conversion actif ou passif ". Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6. TRÉSORERIE

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7. CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

1.8. DIVIDENDES

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10. DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat (en K€)

2.1. NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations Acquisition, création, virt poste à poste
Frais établissement, recherche et développement	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**2 791**	**-**	**304**
Terrains	145	-	-
Constructions sur sol propre	3 182	-	-
Constructions sur sol d'autrui	2 239	-	-
Installations générales agencements constructions	2 364	-	-
Installations techniques matériel outillage indust.	0	-	-
Autres installations agencements aménagements	158	-	27
Matériel de transport	138	-	163
Matériel de bureau, informatique, mobilier	139	-	21
Immobilisations corporelles en cours	205	-	65
Avances et acomptes	1	-	-
Total immobilisations corporelles	**8 571**	**-**	**276**

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession ou mise H.S	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**22**	**-**	**3 073**	**-**
Terrains	-	-	145	-
Constructions sur sol propre	-	-	3 182	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 364	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	0	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	184	-
Matériel de transport	-	45	256	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	160	-
Immobilisations corporelles en cours	-	270	0	-
Avances et acomptes	1	-	0	-
Total immobilisations corporelles	**1**	**315**	**8 531**	**-**

La Société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

2.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Début Exercice	Dotation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Frais établissements, recherche	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	**919**	**231**	**-**	**1 150**
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	931	170	-	1 101
Constructions sur sol d'autrui	708	112	-	820
Installations agencements des constructions	916	146	-	1 062
Installations techniques matériel outillage industriel	0	0	-	0
Autres installations agencements aménagements	78	20	-	98
Matériel de transport	103	26	28	102
Matériel de bureau, informatique, mobilier	106	23	-	129
Emballages récupérables et divers	-	-	-	0
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	0
Avances et acomptes	-	-	-	0
Total	**2 842**	**498**	**28**	**3 311**
TOTAL GÉNÉRAL	**3 760**	**729**	**28**	**4 461**

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 656 K€.

La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 749 K€.

La somme de ces deux dotations est égale à 1 405 K€ (confère ligne " Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations " du compte de résultat).

Le report à nouveau a été diminué de 73 K€ suite à l'impact du retraitement sur les actifs.

Le total de la dotation de l'exercice d'un montant de 729 K€ s'explique donc comme suit :

Dotations aux amortissements incorporels et corporels :	656 K€
+ Impact du retraitement sur les actifs :	73 K€
TOTAL	729 K€

2.3. NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Valeur brute début exercice	Acquisition, Vir. poste\poste
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	639 641	6 237
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	904	145
TOTAL	**640 545**	**6 382**

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession et mise H.S.	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation lég. valeur originale fin exercice
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	14	22 065	623 799	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	883	11	155	-
TOTAL	**897**	**22 076**	**623 954**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

• Acquisition de participations dans les sociétés News Screen, QueDesJeux, Sogimage et Quarisma.

• Création de Partouche Interactive et cession à celle-ci des participations prises dans les sociétés citées précédemment à leur valeur d'acquisition.

• Cession des titres de la Société Française de Casinos.

• Affectation d'un complément de prix sur les titres de la SCI Lydia.

• Cession des titres de la société Sandton.

• Conversion en titres d'un prêt participatif dans la société Boccardi Capital Systems et cession de ces titres.

Le cours boursier au 31 octobre 2006 de l'action de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes est de 902 €.

2.4. ETAT DES PROVISIONS

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Début Exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprise utilisable	Fin Exercice
Provisions	-	-	-	-
Pour litiges	-	-	-	-
Pour pertes change	413	114	413	114
Pour impôts	407	778	-	1 185
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Total	**821**	**892**	**413**	**1 299**
Sur immob. Corporelles	205	-	205	0
Titres de participation	13 890	50	12 310	1 630
Sur immobilisations financières	768	-	768	0
Sur comptes clients	-	88	-	88
Autres provisions pour dépréciation	30 981	5 579	1 366	35 194
Total	**45 844**	**5 717**	**14 649**	**36 912**
TOTAL GÉNÉRAL	**46 665**	**6 608**	**15 062**	**38 211**
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation	-	876	205	-
Dotations et reprises financières	-	4 955	13 558	-
Dotations et reprises exceptionnelles	-	778	1 299	-
Dépréciation titres mis équivalence	-	-	-	-

La provision pour impôt, concerne entre autres des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984. La dotation comptabilisée de 778 K€ est relative à une rectification suite à une vérification de comptabilité portant sur les années 2002 à 2004.

La provision sur immobilisations en cours de 205 K€, concernant des frais engagés lors d'appels d'offres de casinos, a été reprise.

Une reprise de provision sur titres de participations de 12 266 K€ a été pratiquée et concerne les titres Sandton. Une reprise sur titres du casino de la Tremblade pour 44 K€ a été comptabilisée du fait de l'obtention de l'autorisation des jeux.

Les titres de l'hôtel Cosmos et de Café Carmen ont dû être dépréciés, compte tenu de la situation nette de ces deux filiales.

Du fait de la conversion en titres d'un prêt participatif, une reprise sur autres immobilisations financières a été comptabilisée pour 768 K€.

Concernant le poste " autres provisions ", il concerne :

• Certaines créances en compte courant sont provisionnées vis-à-vis de nos filiales compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 27 519 K€.

• Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek pour 787 K€ dotée sur l'exercice.

Une créance de 1 031 K€, née lors de l'acquisition de la SCI Lydia a été affectée en titre, en complément de prix, et la provision a été reprise sur l'exercice.

2.5. ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant Brut	1 an au plus	plus 1 an
Prêts	19	19	-
Autres immobilisations financières	136	136	-
Autres créances clients	99	99	-
Personnels comptes rattachés	9	9	-
Impôts sur Bénéfices	1 503	1 503	-
T.V.A	621	621	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	281 437	281 437	-
Débiteurs divers	29 452	29 452	-
Charges constatées d'avance	1 645	1 645	-
TOTAL GÉNÉRAL	**314 920**	**314 920**	**0**
Remboursements obtenus en cours exercice	134	-	-
Prêts accordés en cours d'exercice	888	-	-

2.6. ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant Brut	1 an au plus	plus 1 an 5 ans au plus	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	507 530	41 180	211 452	254 898
Emprunts et dettes financières divers	1 031	1 031	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	443	443	-	-
Personnel et comptes rattachés	227	227	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	299	299	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	1 028	1 028	-	-
Autres impôts	362	362	-	-
Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41	41	-	-
Groupe et associés	74 537	74 537	-	-
Autres dettes	183	183	-	-
Produits constatés d'avance	20	20	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**585 700**	**119 350**	**211 452**	**254 898**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 008	-	-	-

2.7. ELÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation) En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Actif immobilisé	
Participations	612 136
Actif Circulant	
Créances clients, comptes rattachés	0
Autres créances	288 867
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	100 020
Fournisseurs	0
Autres dettes	74 290

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8. MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Intérêts courus	-
Autres immobilisations financières	**0**
Clients et comptes rattachés	**0**
Produits à recevoir sur redevance siège	6 697
Produits à recevoir	477
Autres créances	**7 174**
TOTAL	**7 174**

2.9. MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs Comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	552
Autres dettes	172
Intérêts courus sur découvert	17
TOTAL	**741**

2.10. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 466
Charges financières constatées d'avance	179
TOTAL	**1 645**

2.11. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Produits constatés d'avance	20
TOTAL	**20**

2.12. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POSTES DE CAPITAUX En milliers d'euros au 31 octobre	Solde 2005	Affectation Résultat 2005	Solde après Affectation	Variation Exercice	Solde 2006
Capital Social	86 195		86 195		86 195
Prime Emission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Ecart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	0		0		0
Autres Réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	111 898	32 776	144 674	-73	144 601
Résultat exercice	32 776	-32 776	0	41 541	41 694
TOTAL SITUATION NETTE	**308 196**	**0**	**308 196**	**41 468**	**349 663**

La variation de 73 K€ sur l'exercice concerne l'impact du retraitement sur les actifs.

2.13. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	A la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	43 097 418		2 €	86 194 836 €

19 166 actions sont détenues par la Société depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.

Le cours de bourse de l'action GROUPE PARTOUCHE au 31 octobre 2006 s'élève à 20 €.

2.14. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	France	Export	Total
Redevances Groupe	9 784	820	10 605
Locations	658		658
Divers	180		180
TOTAL	**10 622**	**820**	**11 443**

2.15. TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Diverses charges d'exploitation transférées	118
TOTAL TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	**118**

2.16. PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Distribution de dividendes des filiales	46 301
TOTAL	**46 301**

2.17. DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes	0	-
Cession de titres de participations	22 065	17 310
Cessions immobilisat. incorporelle (Mise au rebus)	270	-
Cessions immobilisat. corporelle	17	24
Cess. créances suite cess.titres et reprises correspondantes	1 767	1 299
Indemnités affaires et jugement divers	618	427
Divers charges et produits except. sur ex.	41	5
Divers charges et produits except. sur ex. antérieurs	123	60
Dotation et reprise sur risque et charges except.	778	-
TOTAL	**25 679**	**19 126**

2.18. RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	32 636	-13 241	45 877
Résultat exceptionnel	-6 553	-2 217	-4 336
Résultat comptable	**26 083**	**-15 458**	**41 541**

Il est à préciser que GROUPE PARTOUCHE S.A est tête de Groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante deux filiales.

2.19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Avals et cautions *	13 043
Dettes bancaires assorties de garantie	401 301
Indemnités départ en retraite	89
Contrat de location simple	2 464
Garantie de passif	5 481
Autres engagements donnés	4 288
TOTAL	**426 666**

** Dont concernant les filiales : 10 104*

Engagements reçus En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Engagements de retour à meilleure fortune *	17 482
Contrat de location simple	5 786
Garantie de passif	17 731
Autres engagements reçus	2 680
TOTAL	**43 679**

** Dont concernant les filiales : 17 482*

2.20. AUTRES INFORMATIONS

A la clôture de l'exercice, l'en cours d'actions GROUPE PARTOUCHE nanties s'élevait à 26 848 500 titres. La dette bancaire n'est constituée que d'un seul crédit syndiqué qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €.
Capital restant dû à la clôture : 400 830 000 €.
Durée restante: 6 ans.

Taux :
Variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :
Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.
Garanties :

- Nantissement des titres des principales filiales de Groupe.
- Suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe :
 - Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devra être supérieur ou égal à 4,75 au 31/10/2007.
 - Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2007.
 - Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3 au 31/10/2007.

Limitation des investissements nets des cessions (hors investissements concernant les villes du Havre, la Tremblade, Sanary-sur-Mer et Saint-Cast-le-Guildo) à 37 000 000 €.

2.21. EFFECTIF MOYEN

Au 31 octobre 2006	Personnel salarié
Cadres	28
Employés	20
TOTAL	**48**

2.22. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces rémunérations s'élèvent à 1 544 401 € et se décomposent comme suit :

- rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance : 281 000 €,
- rémunérations allouées aux membres du Directoire : 1 263 401 €.

Il a été alloué aux membres du Conseil de Surveillance des jetons de présences pour un montant de 66 000 €.

2.23. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24. INFORMATIONS DIVERSES

Le crédit syndiqué en cours étant à taux variable, une couverture partielle contre le risque de taux induit par cet emprunt est en place. Un cap a été acheté pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3,50 % et un swap à levier avec tunnel a été conclu pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3,70 %. Ces deux dernières opérations ont une durée restante de 2 ans.

La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 201 M€ au 31 octobre 2006 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit. Ces couvertures étaient actives lors de la fin de l'exercice.

2.25. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

En milliers d'euros au 31 octobre 2006	Montant
Impôt dû sur :	
Charges déduites d'avance	-1 518
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	284
Produits taxés à déduire ultérieurement	74
Situation fiscale différée nette	**-1 160**

3. Liste des filiales et participations au 31/10/2006 (informaton en M€)

Dénomination	Siège Social	Capital	Capitaux propres	% Détenu
Filiales (plus de 50 %)				
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	NC	100,00 %
CIE EUROPEENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	177 373	100,00 %
HOLDING GARDEN PINEDE	PARIS	15 418	13 660	100,00 %
HOTEL COSMOS	CONTREXEVILLE	50	(1 264)	100,00 %
STE EXPLOITION CASINO ET HOTELS CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	75	682	100,00 %
THERMES DE CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	50	(1 753)	100,00 %
THERMES DE VITTEL	VITTEL	50	(2 226)	100,00 %
VILLA DU HAVRE	LE HAVRE	40	(1 842)	100,00 %
SOCIETE DU CASINO DE ST AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	27 932	100,00 %
SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	(622)	100,00 %
GRAND CASINO DE LA TRINITE-SUR-MER	LA TRINITE-SUR-MER	75	(372)	100,00 %
GRAND CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER	BEAULIEU	150	(780)	100,00 %
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	1 107	100,00 %
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	1 227	100,00 %
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	1 148	100,00 %
GROUPE DE DIVONNE	PARIS	39 900	79 507	100,00 %
SOCIETE FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	50	(310)	100,00 %
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(5 001)	100,00 %
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(3 240)	99,99 %
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	159	99,99 %
SOCIETE CANNES BALNEAIRE	CANNES	2 551	(11 548)	99,99 %
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(18 338)	99,90 %
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	44 175	99,86 %
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	2 309	99,53 %
SA LYDIA INVEST	LE BARCARES	40	(2 582)	97,30 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARES	2	(359)	97,00 %
HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	2 345	94,00 %
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 346	90,05 %
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(562)	79,93 %
ELYSEE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(436)	79,80 %
ELYSEE PALACE HOTEL	VICHY	40	(469)	79,80 %
STE CHEMINS FER ET HOTELS MONTAGNE PYRENEES	VICHY	701	961	76,43 %
CASINO DE TREMBLADE	PARIS	38	4	69,76 %
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	43 775	58,76 %
CAFE CARMEN	PARIS	30	(1 510)	99,95 %
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	37	(1 023)	84,00 %
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	37	33	100,00 %
Participations (10 à 50 %)				
SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	30 603	38,63 %
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC	33,00 %
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC	25,00 %
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(926)	10,00 %
Autres Titres				
CASINO DE PALAVAS-LES-FLOTS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	2 102	9,09 %
FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (2005)	CANNES	2 157	33 916	4,95 %
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	3 026	1,91 %
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	12 741	1,44 %
SCI TREMBLADE	PARIS	1	(2)	1,00 %
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	NC	0,71 %
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON-COUTAINVILLE	51	6 347	0,05 %
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	2 218	0,03 %
SOCIETE THERMALE DE PLOMBIERES-LES-BAINS	PLOMBIERES-LES-BAINS	38	26	0,00 %
CASINO LE LION BLANC	ST-GALMIER	240	2 174	0,16 %
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	1 260	0,02 %
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 939	0,00 %
CASINO DE LA ROCHE POSAY	LA ROCHE-POSAY	177	20 453	0,00 %
CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE	NICE	40	(5 595)	0,03 %
EXPLOITATION HOTELIERE DE CHARBONNIERE	LA TOUR DE SALVAGNY	1	(897)	0,10 %

Dividendes encaissés	Valeur des Titres Brute	Valeur des Titres Nette	Prêts, Avances en valeur brute	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
0	8	8	55	-	NC	NC
0	316 504	316 504	0	-	0	20 044
0	336	336	3 196	-	0	90
0	50	0	1 386	-	2 076	(232)
545	6 833	6 833	434	-	3 765	408
0	50	0	1 818	-	1 261	(373)
0	50	0	2 471	-	3 029	(652)
0	40	0	2 075	-	613	(534)
6 743	18 371	18 371	13 932	-	27 780	6 870
0	564	564	461	-	3 552	(409)
0	76	76	2 082	-	132	(42)
0	152	152	2 567	-	4 563	(292)
1 200	3 025	3 025	0	-	4 055	827
1 100	3 458	3 458	0	-	3 308	980
396	4 611	4 611	148	-	6 729	538
0	84 002	84 002	47 390	-	0	(7 627)
0	50	50	3 052	-	396	4
0	150	150	33 647	-	7 552	(3 274)
0	0	0	9 001	-	1 015	(120)
0	534	534	0	-	63	28
0	48 424	48 424	7 960	-	700	(8 526)
0	153	0	45 762	-	0	30
18 122	93 525	93 525	7 271	-	34 581	19 663
2 804	5 593	5 593	0	-	4 462	1 050
0	444	444	5 003	-	3 179	(1 263)
0	2 023	2 023	976	-	180	(6)
4 324	287	287	13 487	-	13 780	4 526
1 396	4 668	4 668	0	-	5 424	1 125
0	371	371	12 571	-	4 558	(449)
0	1 309	1 309	3 946	-	0	(65)
0	1 240	0	161	-	0	(65)
0	601	601	0	-	41	39
0	53	53	15	-	0	(7)
2 355	11 207	11 207	0	-	26 283	3 852
0	0	0	1 056		659	32
0	31	31	7 701		0	(1 060)
0	37	37	118		0	(4)
2 921	2 780	2 780	0	-	32 234	5 350
-	13	13	42	-	NC	NC
-	46	0		-	NC	NC
0	122	122	753	-	186	89
110	183	183	92	-	8 794	1 322
-	11 415	11 415	0	-	27 385	2 736
50	73	73	0	-	8 117	2 375
0	155	155	166	-	11 824	1 067
0	0	0	99		0	(3)
14	181	181	0	-	NC	NC
0	2	2	0	-	2 825	623
1	1	1	15	-	5 555	778
-	2	0	0	-	3 764	(2)
3	0	0	188	-	7 400	1 624
0	0	0	10	-	4 479	942
0	0	0	0	-	4 102	747
0	0	0	0	-	8 909	2 502
0	0	0	342	-	11 454	6 960
0	0	0	0	-	480	(898)

4. État de suivi des plus values en sursis d'imposition (en K€)

Entreprise apporteuse : SIHB - Société absorbée par Cie Fermière des Eaux et Boues de St-Amand-les-Eaux (devenue GROUPE PARTOUCHE).

Entreprise bénéficiaire des apports : GROUPE PARTOUCHE 141 bis, Rue de Saussure - 75017 PARIS.

Nature de l'opération : Fusion de sociétés.

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 1er novembre 1993.

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

Désignation	Nombre de titres	Valeur fiscale et comptable d'imposition	Valeur d'apport	Plus-values en report
TERRAINS				
Terrains BAGNOLES		5	145	140
Falaise		1	0	-1
PARTICIPATIONS				
SA CASINO DES 4 SAISONS				
26, rue St-Jean - 62520 LE TOUQUET	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO				
Bd Edouard Baudouin - 06160 JUAN-LES-PINS	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL				
Av. des Sources - 76440 FORGES-LES-EAUX	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ				
Av. du Gral. de Gaulle - 62600 BERCK-S\MER	992	27	3 025	2 998
SA NUMA				
37, rue Félix Adam - 62200 BOULOGNE-S\MER	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE				
Bd. de Verdun - 76200 DIEPPE	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL				
200, av. du Casino - 69890 TOUR DE SALVAGNY	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S				
59, rue Royale - 62100 CALAIS	1 801	210	4 668	4 458
	Sous total	**16 131**	**58 794**	**42 663**
CREANCES				
JATEK		778	778	0
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)				
CONSTRUCTIONS				
Cave GRANVILLE		0	1	1
Construction BAGNOLES		3	1 303	1 300
Appartement SAINT-PLACIDE		19	76	57
	Sous total	**22**	**1 380**	**1 358**
TOTAL		**16 937**	**61 097**	**44 160**

(*) *La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

5. Tableau des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/2002 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/2003 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/2004 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/05 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/06 (12 mois) Avant approb. AG
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	6 156 774	6 156 774	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 083 989	7 465 090	8 591 972	10 681 419	11 442 639
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	33 890 441	18 067 330	18 832 413	34 036 752	19 034 378
Impôt sur les bénéfices	-14 690 152	-23 455 020	-22 325 358	-14 314 350	-15 457 725
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotation Amortissements et provisions	3 541 113	26 328 215	28 439 549	15 575 299	-7 048 558
Résultat net	45 039 480	15 194 134	12 718 223	32 775 803	41 540 660
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.	7,89	6,74	0,95	1,12	0,80
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	7,32	2,47	0,30	0,76	0,96
Dividendes attribués à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	43	48	47	48
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 541 005	2 322 073	3 199 275	3 473 872	3 732 642
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	645 656	1 009 590	1 331 673	1 413 263	1 580 688

20.3. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1. DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2006.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PARTOUCHE SA, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2006, tels qu'il sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 octobre 2005 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe aux comptes consolidés relative à la description des principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe expose les méthodes relatives au traitement des écarts d'acquisition et tests de dépréciation dont ils font l'objet. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2007.

BDO MARQUE GENDROT **José David**
Patrick Foulon
Jean-Louis Mathieu

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2006.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PARTOUCHE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3. de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la Société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

• la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

• la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2007.

BDO MARQUE GENDROT **José David**
Patrick Foulon
Jean-Louis Mathieu

20.3.2. AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les Commissaires aux Comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus. (chapitre 20.3.1.)

20.3.3. INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Néant.

20.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Néant.

20.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1ER TRIMESTRE 2006-2007 (information non vérifiée par les Commissaires aux Comptes) :

En millions d'euros au 31 janvier	2007	2006	Variation
Casinos	119,7	123,7	-3,2 %
Hôtels	6,3	6,1	4,1 %
Autres sociétés	3,9	2,6	53,5 %
Chiffre d'affaires total consolidé	**130,0**	**132,3**	**-1,8 %**

Le chiffre d'affaires du GROUPE PARTOUCHE s'élève à 130,0 M€, en recul de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, en neutralisant la présence du groupe Société Française de Casinos cédé au 30/04/06, le chiffre d'affaires s'inscrit en progression de 0,6 %.

CASINOS

En millions d'euros au 31 janvier	2007	2006	Variation
Produit brut des jeux	201,1	211,6	-5,0 %
Prélèvements	99,8	105,7	-5,5 %
Produit net des jeux	**101,3**	**106,0**	**-4,4 %**

Le Produit Brut des Jeux du Groupe s'inscrit en recul de 5 % en raison notamment de l'application du contrôle aux entrées dans tous les casinos depuis le 01/11/2006. La mixité des jeux traditionnels et machines à sous introduite dans certaines salles d'une part, et l'introduction en test du poker sur deux sites du Groupe d'autre part, sont à l'origine de la forte progression (+23 %) des jeux traditionnels, alors que le PBJ des machines à sous est en recul de 6,8 % (4,9 % à périmètre comparable).

HÔTELS

L'activité hôtelière progresse de 4,1 % grâce notamment à la contribution de l'hôtel Hilton de Lyon (+19 %) et de l'hôtel " 3.14 " de Cannes (+33 %).

AUTRES SOCIÉTÉS

Grâce au chiffre d'affaires du pôle Partouche Interactive, ce secteur d'activité atteint un chiffre d'affaires de 3,9 M€, en progression de 53 %.

20.6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé Clos le 31 octobre en euros	Dividende net par action	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global
2001	0,80	0,40	1,20
2002	-	-	-
2003	-	-	-
2004	-	-	-
2005	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au Service des Domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2006, aucun dividende n'est proposé.

20.7. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

• Dans deux litiges ayant connu un certain retentissement, des joueurs ayant demandé à l'encontre de filiales du Groupe, réparation du préjudice qu'ils prétendaient avoir subi en jouant au-delà du raisonnable, ont été déboutés en première instance par les juridictions civiles. Ces affaires sont en cours de délibéré par devant la Cour d'Appel de RIOM.

• Les consorts RAINEAU qui ont cédé à GROUPE PARTOUCHE en 1991, 49 % de la SATHEL ont engagé en 1998, une action en indemnisation à l'encontre de l'Etat au motif qu'il les aurait contraints à céder leur titre. Ils ont été déboutés par la Cour administrative d'appel de Lyon en octobre 2006 qui a confirmé un jugement du tribunal administratif.

• Ayant ensuite assigné GROUPE PARTOUCHE en résolution de vente, ils ont été déboutés en première instance par le TGI de Paris et, sur leur appel, la Cour de Paris statuera courant 2008.

• Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

LITIGES CONCERNANT INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ

• Le 28 Mars 2006 Syndicat des Casinos Modernes de France auquel les casinos du GROUPE PARTOUCHE adhèrent, a déposé plainte devant la Commission européenne contre l'Etat français et la Française des Jeux pour infraction à l'article 82 du traité instituant les communautés européennes. En effet, la FDJ dispose aujourd'hui, d'un monopole légal pour l'organisation de loteries et de pronostics sportifs étendu désormais aux services interactifs, ce qui constitue pour le Syndicat des Casinos modernes, un abus de position dominante et une discrimination à l'égard des casinos français qui se voient contesté l'emploi des technologies modernes dans leur domaine d'activité.

• Une autre action a été engagée en avril 2006 devant le Conseil d'Etat français, afin d'annulation du décret du 17 février 2006 relatif à l'organisation et à l'exploitation des jeux de loterie par la FDJ, en raison de la possibilité laissée aux mineurs de 16 ans d'y participer.

Ces deux procédures ont pour seul but d'entraîner une prise de position claire, conforme au droit, équitable et efficace de l'Etat sur le jeu sur Internet et autres médias électroniques que les casinos français réclament en vain depuis plus de cinq ans.

• En réaction, une procédure pénale a été engagée courant 2006, à l'encontre de GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL pour avoir en 2001 autorisé un site de jeu en ligne à utiliser la marque GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL dans tous les pays où cet usage serait autorisé et pour faire bonne mesure également à l'encontre de M. Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire, pour avoir porté les revendications de clarté de la profession. GROUPE PARTOUCHE est persuadé que la légalité de son action ainsi que son entière bonne foi sera reconnue.

20.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2006

Au 31 octobre 2006, le capital social s'élève à 86 194 836 € (quatre-vingt-six millions cent quatre vingt quatorze mille huit cent trente six euros).

Il est divisé en 43 097 418 actions (quarante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix huit actions) de 2 € (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3. ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

OPÉRATION D'ACHATS DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2005-2006

Depuis l'Assemblée Générale du 24 avril 1998, nous nous dotons d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

GROUPE PARTOUCHE détient 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2006.

AUTORISATION EXISTANTE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2006 a renouvelé son autorisation au Directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du Groupe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 30 euros par action et le prix minimal des cessions à 10 euros. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois qui viendra à expiration le 27 octobre 2007, n'a pas été mise en force.

21.1.4. AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant.

21.1.5. CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ — AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2004 et 26 avril 2005, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée	Durée et expiration de l'autorisation	Montant maximum	Modalités
Augmentation de capital • En numéraire (AGE du 26 avril 2005)	26 mois 26 juin 2007	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 26 avril 2005)	26 mois 26 juin 2007	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital • Par émission de titre d'emprunt (AGE du 26 avril 2005)	26 mois 26 juin 2007	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital • Réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (AGE du 23 avril 2004)	60 mois 23 avril 2009	5 860 000 €	

Aucune autorisation n'a été suivie d'une augmentation.

21.1.6. CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant.

21.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social au cours des cinq dernières années :

Années (du 1er novembre 2002 au 31 octobre 2006)	Nature de l'opération	Montant des variations de capital	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
2002	-	-	86 194 836 €	6 156 774
2003	AGE du 10 novembre 2003 Division par 7 (sept) de la valeur nominale des actions multiplication en conséquence par 7 (sept) du nombre des titres de la Société	-	86 194 836 €	43 097 418
2004	-	-	86 194 836 €	43 097 418
2005	-	-	86 194 836 €	43 097 418
2006	-	-	86 194 836 €	43 097 418

21.1.8. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action GROUPE PARTOUCHE est admise depuis le 2 novembre 1998 à la côte du premier marché au comptant de la Bourse de Paris – Euronext (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par la Lyonnaise de Banque – Direction des Traitements Administratifs - Division titres émetteurs, Chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin la Demi-Lune.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action GROUPE PARTOUCHE SA :

Périodes	Cours extrêmes en € Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux en M€
2005				
Septembre	14,85	13,21	630 251	8,62
Octobre	14,98	13,65	517 712	7,63
Novembre	14,00	13,32	92 322	1,27
Décembre	15,00	13,85	159 140	2,32
2006				
Janvier	16,15	14,30	391 940	5,86
Février	15,49	14,30	155 005	2,31
Mars	16,60	14,61	1 416 642	22,99
Avril	16,66	15,42	141 918	2,31
Mai	16,50	15,55	400 373	6,49
Juin	16,40	15,51	978 527	15,49
Juillet	17,00	15,50	140 009	2,28
Août	16,45	15,60	95 211	1,53
Septembre	16,35	15,20	106 077	1,68
Octobre	20,19	15,65	3 561 212	66,97
Novembre	19,90	18,05	3 189 834	61,26
Décembre	19,30	18,00	1 553 801	29,02
2007				
Janvier	19,55	18,40	2 062 517	39,34
Février	19,09	16,00	2 350 025	41,01

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, en France et dans tous pays :

• La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.

• La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés.

• L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement.

• la réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.

• L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

• La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation ; l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

• La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

• la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont précisées aux articles 21 et 22 des statuts de GROUPE PARTOUCHE SA reproduits ci-après :

" **ARTICLE 21. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

• Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

• Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du Conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

• Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ".

“ ARTICLE 22. POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il propose à l’Assemblée Générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l’Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Il donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l’article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l’article 24 des statuts. A toute époque de l’année, il opère les vérifications et les contrôles qu’il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu’il estime utiles à l’accomplissement de sa mission. Il présente à l’Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l’exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de Surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire ”.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire doivent détenir une action.

Les modalités d’organisation et de fonctionnement du Directoire sont précisées à l’article 18 des statuts de GROUPE PARTOUCHE SA reproduit ci-après :

“ ARTICLE 18. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

I. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

II. Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le Président du Directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

III. Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société ”.

21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

" **ARTICLE 15. DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

I. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

II. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

III. Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ".

21.2.4. MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Il n'a été procédé à aucune modification des droits des actionnaires.

21.2.5. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires (article 27 des statuts) :

• L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret du 23 mars 1967 ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

• Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

• Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

• Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la Société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire national des entreprises, les jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la Société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

L'information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est assurée :

• Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la Société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :

 - s'il s'agit de l'Assemblée Générale Annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
 - s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le cas échéant, le rapport des Commissaires aux Comptes.

• Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la Société, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

• Vote par correspondance.

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

DROIT DE VOTE (ARTICLE 31 DES STATUTS)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

EXISTENCE DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

QUORUM (ARTICLES 34 ET 36 DES STATUTS)

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2006, il a été décidé la modification des articles 34 et 36 des statuts relatifs au quorum et majorité des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005.

21.2.6. CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

" **ARTICLE 13. TRANSMISSION DES ACTIONS**

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur ".

21.2.7. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES ET SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENT À CES DÉCLARATIONS (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, lorsque les actions de la Société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

" **ARTICLE 8. MODIFICATION DU CAPITAL**

I. Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission : elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéfices ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui peut donner au Directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'Assemblée Générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L. 225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-propriétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la Société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le Directoire, certifié exact par les Commissaires aux Comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dés que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'Assemblée Générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du Directoire et de celui des Commissaires aux Comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les cinq ans, à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II. Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III. Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui ci au moins au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la Société est interdit ; toutefois, l'Assemblée Générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre. La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut déléguer au Directoire tous pouvoirs pour la réaliser. Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux Commissaires aux Comptes, quarante cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'Assemblée statue sur le rapport des Commissaires aux Comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV. Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils on en trop ou en moins ".

21.2.9. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (ARTICLE 39 ET 40 DES STATUTS)

ARTICLE 39. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I. Etablissement des comptes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des Commissaires aux Comptes, quarante cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la Société qui peut n'être tenu à la disposition des Commissaires aux Comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux Commissaires aux Comptes qui en font la demande.

II. Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'Assemblée Générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du Directoire et des Commissaires aux Comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la Société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du Directoire.

III. Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la Société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV. Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan

ARTICLE 40. AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

• Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

• Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :

• Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

• Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.

• Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite

de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

• L'Assemblée Générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la Loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

21.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BDO MARQUE GENDROT				José DAVID			
	Montant en K€		%		Montant en K€		%	
Au 31 octobre	**2 006**	**2 005**	**2 006**	**2 005**	**2 006**	**2 005**	**2 006**	**2 005**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	55	55	81 %	69 %	55	55	10 %	15 %
Filiales intégrées globalement	13	25	19 %	31 %	409	307	77 %	85 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Émetteur					70			
Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	**68**	**80**	**100 %**	**100 %**	**534**	**362**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-Total	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**68**	**80**	**100 %**	**100 %**	**534**	**362**	**100 %**	**100 %**

22. CONTRATS IMPORTANTS

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, la Société a signé les contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) suivants :

GROUPE PARTOUCHE a acquis le 30 septembre 2005, auprès du Groupe Didot-Bottin et de ses partenaires, la totalité du capital de la SA Groupe de Divonne, qui contrôle les casinos français de Divonne-les-Bains, Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Hauteville-Lompnès, et le casino suisse de Crans-Montana.

GROUPE PARTOUCHE s'est engagé auprès du Ministre de l'Economie, à maintenir la situation concurrentielle du secteur des casinos dans le pays de Genève.

C'est pourquoi sa filiale Groupe de Divonne s'est trouvée contrainte de céder le casino de Saint-Julien-en-Genevois.

GROUPE PARTOUCHE a cédé en outre le 26 avril 2006 à la société La Tête Dans Les Nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société Française de Casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

Par ailleurs, ont été souscrits par GROUPE PARTOUCHE et/ou ses filiales un certain nombre de contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) qui confèrent une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe :

GROUPE PARTOUCHE a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€.

Il porte intérêt à taux variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio détaillé à la note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.3.1)

Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe, et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe.

GROUPE PARTOUCHE a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

L'avenant à cette convention conclu le 30 septembre 2005 prévoit la prorogation de l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÈTS

Une estimation sommaire des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par M. Gérard Naulet, Ancien Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des Expropriations du Tribunal de Grande Instance de Paris, domicilié 17, allées des Eiders à Paris (19ème). (chapitre 8.1.)

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :
a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la Société - GROUPE PARTOUCHE SA, 141bis, rue de Saussure 75017 Paris.

24.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alain Cens, Directeur financier

Téléphone : +33(0)1 47 64 33 45

24.3. CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

- Chiffre d'affaires du 1er trimestre Semaine 11
- Chiffre d'affaires du 2ème trimestre Semaine 24
- Résultats du 1er semestre Semaine 26
- Chiffre d'affaires du 3ème trimestre Semaine 37
- Chiffre d'affaires du 4ème trimestre Semaine 50
- Résultats de l'exercice Semaine 9 de l'année 2008

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la Société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2. ci-dessus ainsi qu'à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2006, figurant au chapitre 20.2.1. du présent document.

Au cours de l'exercice 2005-2006, GROUPE PARTOUCHE n'a pas pris de participations significatives, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, dans des sociétés françaises (hors opérations intra-groupe).

26. TABLE DE RECONCILIATION

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

		Chapitre
1.	**Rapport de gestion social du conseil d'administration**	**9.2.**
1.1.	Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	**6. et 9.**
1.2.	Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	**9. et 20.2.**
1.3.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	**5.1.5.**
1.4.	Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	**9.1. et 12.**
1.5.	Activités en matière de recherche et développement	**11.**
1.6.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	**9.**
1.7.	Indicateurs clés de performance de nature financière	**3.**
1.8.	Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	**4.1.9. et 17.**
1.9.	Description des principaux risques et incertitudes	**4.**
1.10.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	**4. et 10.**
1.11.	État de la participation des salariés au capital social	**17.3.**
1.12.	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	**15.1. et 17.2.**
1.13.	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	**14.1.**
1.14.	Conséquences sociales et environnementales	**4.1.9. et 17.**
1.15.	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile…	**4.2.**
1.16.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	**20.6.**
1.17.	Informations sur les programmes de rachat d'actions	**21.1.3.**
1.18.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	**14.2.2.**
1.19.	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	**17.2.**
1.20.	Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	**25.**

2.	**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital**	**21.1.5.**
3.	**Rapport de gestion consolidé du conseil d'administration**	**9.1.**
3.1.	Analyse de l'évolution des affaires	**9.1.**
3.2.	Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	**9.1.**
3.3.	Évolution prévisible	**12.**
3.4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	**5.1.5.**
3.5.	Activités en matière de recherche et développement	**11.**
3.6.	Description des principaux risques et incertitudes	**4.**
3.7.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	**4.**
4.	**Nom, prénom usuel des administrateurs ou directeurs généraux**	**14.1.**
5.	**Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices**	**20.2.2.** *(annexe 5)*
6.	**Inventaire des valeurs mobilières**	**20.2.2.** *(annexe 3)*
7.	**Comptes annuels**	**20.2.2.**
8.	**Comptes consolidés**	**20.2.1.**
9.	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux**	**20.3.1.**
10.	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**	**20.3.1.**
11.	**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**	**19.**
12.	**Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne**	**16.5.1.**
13.	**Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relativesà l'information financière**	**16.5.2.**



Le présent document document de référence a été déposé auprès de l'Autorité
des Marchés Financiers le 3 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération
visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conception & Réalisation : Carole Estevada
Impression : Premium Graphics
Crédit photos : Marcel Partouche Sebban, X



GROUPE PARTOUCHE

141 bis, rue de Saussure • 75017 PARIS
Téléphone : 33 (0) 1 47 64 33 45 • Fax : 33 (0) 1 47 64 19 20
http://www.partouche.fr